VENDREDI 12 AOÛT 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1693
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Plus jeunes ...mais plus vieux !


Réussir SA

// DÉMOGRAPHIE

Le recensement de 2020 révèle un certain paradoxe pour la Bourgogne Franche-Comté : la population agricole régionale vieillit mais reste parmi les plus jeunes de France. La part des 55 ans et plus parmi les chefs d'exploitations pose aussi frontalement la question du devenir de beaucoup de fermes.

PAGE 09


Réussir SA

TEMPS FORT P.03
LFDay // Révolution numérique à la ferme



PRODUCTION P.10
Moissons dans la Nièvre // Une année correcte



RURALITÉ P.16
Gestion forestière // Faire face aux enjeux climatiques et sanitaires





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 TUBERCULOSE BOVINE : ENCORE UN EFFORT

.05 SPÉCIAL CHAROLAIS À SAULIEU : DIX ANS, DÉJÀ

.06 JEUNES AGRICULTEURS : LE COMPTE À REBOURS EST ENCLENCHÉ

.07 CONCOURS ÉQUIN : DECIZE TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 PROTÉINES : UN PRINTEMPS QUI VA SE POURSUIVRE JUSQU'À LA FIN DE L'ÉTÉ

.09 DÉMOGRAPHIE : UNE JEUNESSE RELATIVE ET DES QUESTIONS SUR L'AVENIR

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 MOISSONS : UNE ANNÉE CORRECTE

.11 ALLIANCE BFC : AVEC L'ACCENT DU SUD

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 FÊTE DU CHAROLAIS : LE LABEL ROUGE À L'HONNEUR

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 VITICULTURE : UN VITITOUR HAUT EN TECHNOLOGIES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 AMÉNAGEMENTS : LA REDYNAMISATION EN LIGNE DE MIRE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.15 ÉNERGIE : TROUVER DES ALTERNATIVES

.16 GESTION FORESTIÈRE : FAIRE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET SANITAIRES

SERVICES

.17 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.18 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.20 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.22 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.26 RÉMI CAMUS : SAUVER L'EAU AU PRIX DE LA SUEUR

.27 IDÉE SORTIE : SORTEZ CHEZ VOUS AVEC LE PASS DÉCOUVERTE

MAGAZINE // OXYGÈNE

.28 OPUS GOTHIQUE : TAILLÉE DANS L'ENVIE



// LE DESSIN

LETTRE OUVERTE

Monsieur le ministre de l'Agriculture, Mesdames et Messieurs les élus de la République,

Alors que l'ensemble de la France est plongé depuis plusieurs semaines dans une sécheresse sévère, ponctuées de périodes de canicules, l'administration française s'évertue à chauffer les esprits.

Vous le savez, l'agriculture française croule sous les réglementations, plus complexes et plus absurdes les unes que les autres.

La dernière aberration en date, l'obligation d'implanter des couverts et SIE, alors qu'il n'est pas tombé une goutte de pluie depuis des semaines et que les sols sont totalement desséchés ; avec obligation de résultat s'il vous plaît !

Quel esprit farfelu peut imaginer semer et faire pousser une plante sans eau ? Aucun je l'espère, même si un doute persiste dans mon esprit...

Qu'à cela ne tienne, l'État français nous autorise à reporter le semis des SIE et intercultures, à condition de demander une dérogation argumentée et justifiée. Et de toute façon, il faudra tout de même les implanter... plus tard, au risque de pénaliser l'implantation des prochaines récoltes.

On croit rêver ! Nos décideurs, malgré les relevés météo, les modèles informatiques, les administrations décentralisées, ... sont incapables de constater par eux-mêmes que nous sommes en situation de sécheresse critique et que nous ne pouvons pas semer. Nous devrions donc nous justifier.

En fait si. Ils sont capables de le constater et de décider lorsque c'est pour interdire les prélèvements en eau et l'irrigation, mais incapables quand c'est pour nous autoriser à déroger à des réglementations stupides.

À qui faut-il donc s'adresser pour que le bon sens prime et que les agriculteurs ne soient pas obligés de perdre leur temps dans des travaux coûteux et inutiles ? Les intercultures ne lèveront pas !

Nous, agriculteurs, avons autre chose à penser et à gérer dans ces périodes que produire de la paperasse.

J'en appelle donc à la personne qui sera capable de décider au sein de l'État Français.

Il n'est pas concevable de nous imposer de semer ces couverts ou de demander des dérogations individuelles à justifier. Je demande que l'État français soit aux côtés des agriculteurs et suspende cette réglementation sans autre forme de complexité.

Fabrice Genin,
président de la FDSEA 21

// EN BREF

Agriculteurs en difficulté Les modalités d'octroi des aides économiques assouplies

Un décret et un arrêté relatifs à l'accompagnement économique des agriculteurs en difficulté sont parus le 6 août au Journal officiel (JO). Les deux textes simplifient et précisent les modalités d'octroi de l'aide à l'audit et de l'aide à la relance de l'exploitation agricole (Area). Ils s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route interministérielle visant à lutter contre le mal-être en agriculture, présentée le 23 novembre. Comme attendu, le critère du taux d'endettement minimal passe de 70 % à 50 % pour bénéficier de l'aide à l'audit. Le montant de cette aide est plafonné à 1 500 euros, à charge de l'État uniquement et non d'autres financeurs publics. De plus, le décret officialise la fusion de deux anciennes aides (l'aide à la restructuration de l'exploitation et l'aide au suivi technico-économique) en une seule, dénommée aide à la relance de l'exploitation agricole (Area). Le plafond de cette aide financée par l'État passe à 10 800 euros (au lieu de 10 000 €) pour la première unité de travail non salariée. De même, le plafond du complément d'aide apporté par d'autres financeurs publics est porté à 10 700 € (contre 10 000 € auparavant) pour la première unité de travail non salariée.

Pac Le ministère précise les dérogations sur les jachères et les rotations pour 2023

Alors que la Commission européenne a récemment autorisé les États membres à prolonger en 2023 les dérogations sur les jachères et la rotation des cultures, *« la France a décidé de mettre en œuvre ces possibilités de dérogations, à titre exceptionnel, pour la campagne 2023 »*, indique le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 5 août. *« La fauche, le pâturage, ainsi que la mise en culture (...) des jachères seront autorisés »*, précise la Rue de Varenne. Les agriculteurs ne pourront toutefois pas y implanter de maïs, soja ou taillis à courte rotation. Il s'agit d'une dérogation à la BCAE 8 dans le cadre de la conditionnalité des aides Pac, qui prévoit un minimum de 4 % de jachères sur les terres arables. Concernant la BCAE 7, *« les agriculteurs français ne seront pas concernés en 2023 par l'obligation de rotation sur 35 % des terres arables cultivées ». « Il n'y aura en revanche pas de dérogation sur la seconde obligation à la parcelle, entrant en vigueur en 2025 »* (deux cultures principales distinctes ou une culture secondaire chaque année sur 2022-2025). Dans le contexte de la guerre en Ukraine, ces dérogations visent à *« renforcer la capacité de la France à contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux »*, explique le ministère.

Foncier Le ministère publie le prix des terres par région agricole pour 2021 (JO)

Le barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricole en 2021 est paru au Journal officiel le 7 août. Ce barème concerne toutes les terres agricoles, parcelles ou exploitations entières, non bâties et destinées à conserver leur vocation agricole au moment de la transaction. Sont détaillées par région agricole les valeurs moyennes des terres labourables et prairies naturelles d'au moins 70 ares libres à la vente, celles des terres labourables et prairies naturelles louées, celles des terres dans les DOM et enfin celles des terres viticoles à vendre. Après avoir connu une importante contraction en 2020, les marchés fonciers ruraux étaient en forte hausse au niveau national en 2021, d'après une note de la Fédération nationale des Safer (FNsafer) parue au printemps. Les terres et prés libres non bâtis se sont vendus à 5 940 euros par hectare en moyenne, en recul de 2,3 % sur un an.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

Révolution numérique à la ferme

Désormais, l'agriculteur bénéficie d'outils et d'applis pour comparer les prix du matériel et des approvisionnements, pour organiser sa production et mieux vendre. Tour d'horizon des innovations alors que vient de se tenir à Paris l'évènement LFDay, organisé par La Ferme Digitale.

Paris a accueilli récemment LFDay, un événement qui a rassemblé pour la sixième année une centaine de start-up qui numérisent l'agriculture. LFDay est une initiative de « La Ferme Digitale », association fondée en 2016 et soutenue par les pouvoirs publics, afin d'encourager *« l'innovation et le numérique pour une agriculture performante, durable et citoyenne »*.

C'était l'occasion de découvrir de nouveaux outils numériques. Les plus généralistes concernent l'achat sur internet. Farmitoo.com vend ainsi *« du matériel agricole petit et moyen en ligne »* ainsi que des pièces détachées. Selon Juliette Thibieroz, en charge de la stratégie pour cette entreprise : *« notre objectif est de donner accès à un large choix à tous les agriculteurs, afin qu'ils puissent être livrés dans leur cour d'exploitation. On est les seuls à travailler sur sept pays d'Europe, en direct avec les fabricants. Nous fournissons plus de 150 000 références de 1 500 marques, avec 80 salariés pour 10 M€ de CA annuel »*.

Pas encore de phytos, ni d'engrais comme Agriconomie.com, à la gamme plus vaste, au chiffre d'affaires de 65 M€ sur 5 pays d'Europe et qui compte 75 salariés. L'entreprise affirme que de nombreux recrutements sont prévus dès septembre. Certains sites marchands se spécialisent, tels Delivagri.com et Cereapro.com pour les engrais, la paille et les semences.

Veiller sur les cultures et les animaux

Autre rôle joué par les outils numériques : veiller sur les cultures, le cheptel et les bâtiments. Roman Igual, PDG de la start-up Lituus (Lille), vend un collier connecté *« qui surveille la reproduction, le bien-être et la santé des animaux. Mouvement, température, humidité, luminosité sont transmis toutes les cinq minutes et, après analyse, on alerte l'éleveur si nécessaire »*.

L'autonomie annoncée du collier est de cinq ans. Son coût s'établit à 60 € plus un abonnement annuel, *« et la fabrication est française »*. D'autres capteurs plus simples détectent une présence, l'ouverture de portes ou de fenêtres et préviennent l'agriculteur sur son smartphone, *« car il est plus souvent sur son tracteur qu'au bureau. De son smartphone, il pourra ouvrir ou verrouiller une porte, allumer ou éteindre une lumière »*. Avec Kropeo, Florian

Lafoux lance une application destinée aux entreprises qui récoltent paille et fourrages et emploient des chauffeurs saisonniers sur des centaines de parcelles. *« L'échange d'information était compliqué : beaucoup d'appels téléphoniques, des carnets papier, des délais pour obtenir les informations… »*. Kropeo fournit un itinéraire qui tient compte des ponts et des tonnages autorisés sur les routes, *« mais aussi permet de savoir ce qui a été fait dans telle parcelle, en temps réel, afin qu'un autre saisonnier puisse intervenir immédiatement et poursuivre la mission. C'est simple et rapide : sur son smartphone, chaque chauffeur déclare ce qu'il a fait, le nombre de bottes pressées, ramassées… »* L'abonnement annuel est de 150 € HT par chauffeur et par an, dégressif par quantité. Florian Lafoux estime qu'au prix du temps machine, du personnel et du carburant, *« on peut facilement économiser 1 000 € par chauffeur et par an »*.



Chez Lituus, on propose un collier connecté pour animaux d'élevage.



Vous cherchez un bon moyen de conservation de vos céréales : c'est peut-être chez Javelot que vous le trouverez.



Farmitoo se positionne sur la distribution de consommables pour l'agriculture.



Vous cherchez un bon moyen de conservation de vos céréales : c'est peut-être chez Javelot que vous le trouverez.

Le défi de la conservation

Les céréales récoltées, il faut les conserver dans un état « loyal et marchand », à l'abri des insectes, habituellement grâce à la réfrigération et aux insecticides. Félix Bonduelle propose son système Javelot, *« pour diminuer de 30 à 70 % la facture d'énergie et de 90 % les insecticides, voire 100 % pour le bio »*. Comment ? Grâce à des capteurs qui mesurent la température des grains, contrôlent la ventilation, vérifient la présence d'insectes et l'efficacité des pièges.

Félix Bonduelle n'élude pas la dépendance aux microprocesseurs asiatiques et évoque *« un autre sujet de souveraineté numérique : le stock de blé est une information stratégique, un acteur américain ou chinois ne doit pas gérer ces données qui doivent rester sur des serveurs en France »*. De nouvelles pistes sont explorées. Ainsi, pour conserver les semences en améliorant leurs propriétés germinatives, les *« plasmas froids des aurores boréales »* développés par Thierry Dufour, PDG de la société Auxoway. *« Notre spécificité est de pouvoir les générer dans des réacteurs à taille humaine dans lesquels on met nos semences. En 30 minutes d'un traitement peu énergivore, les plasmas froids limitent la prolifération des bactéries et des virus. On ne relargue aucune substance nocive dans l'environnement, car c'est de l'air qu'on ionise. »*

Thierry Dufour évoque des partenariats de recherche et un contrat avec Syngenta. Les mesures fournies par les capteurs aident à mieux connaître le vivant. Ainsi, Farid Magnani, président et fondateur de T4G (Tech For Gaia) présente sa ruche connectée : *« En monitorant l'abeille domestique, qui est un marqueur naturel, on étudie aussi les autres insectes pollinisateurs. L'abeille domestique ne représente que 5 % des abeilles, et il y a aussi les bourdons, les papillons… »*

Les ondes électromagnétiques indisposent-elles le vivant, comme cela a été évoqué par plusieurs éleveurs ? Farid Magnani a la réponse : *« Il y a nuisance si les dispositifs fonctionnent en permanence. Le nôtre ne s'allume que toutes les 10 minutes, et envoie brièvement l'information toutes les heures, via une sous-couche du GSM qui n'a pas d'influence sur les abeilles. »* La numérisation peut-elle aider l'agriculteur face au réchauffement climatique ? La chaleur modifie la croissance des cultures et stresse les animaux dont la production de viande, de lait et le taux de reproduction diminuent.

Selon Serge Zaka, docteur-chercheur en agroclimatologie et conférencier : *« La quantification du stress permet d'anticiper des mesures : abreuvement, ventilation, brumisation, ombrage, et de décaler la nuit les heures de ration »*. Il souligne l'intérêt de ces outils de connaissance fine afin d'aider les agriculteurs dans leurs décisions.

Pierrick Bourgault

// TUBERCULOSE BOVINE

Encore un effort

Frédéric Carré, nouveau secrétaire général de la préfecture, a été convié sur une exploitation de la vallée de l'Ouche pour aborder la problématique de la tuberculose bovine. *« Tout doit être mis en œuvre »* pour diminuer encore plus le nombre de foyers dans le département.



Le 29 juillet, lors d'une visite chez Frédéric Clément, à Gissey-sur-Ouche.

Le dossier de la tuberculose bovine est un combat permanent, sans relâche, depuis de nombreuses années en Côte-d'Or. Le *« bout du tunnel »* n'est plus très loin, mais c'est justement ces tout derniers efforts, ce *« dernier kilomètre »* comme dirait un coureur de fond, qui sont souvent les plus difficiles à réaliser. Frédéric Carré, nouveau secrétaire général de la préfecture, s'est déplacé fin juillet dans une exploitation récemment contaminée pour aborder le sujet, en présence de nombreux partenaires terrain (GDS, DDPP, vétérinaires, Chambre d'agriculture, syndicats, Fédération des chasseurs, Laboratoire départemental…): *« Les résultats enregistrés dans le département sont là, le travail paye, la situation n'a plus rien à voir avec celle d'il y a dix ans. Mais il ne faut rien relâcher, bien au contraire, il reste des efforts à accomplir pour aller encore plus loin »*.

Ça repart

Le choix de la vallée de l'Ouche n'était pas anodin pour cette visite. Des foyers sont de nouveau observés dans ce secteur, lui qui connaissait pourtant une encourageante accalmie depuis un moment. Ce revirement de situation inquiète le GDS et tout particulièrement son président Jean-Luc Chevalier, qui avait choisi d'organiser cette rencontre sur les terres de l'EARL Clément à Gissey-sur-Ouche. Le cheptel de cette exploitation composé de 120 vaches Salers a été contaminé une troisième fois en 2021 après deux premiers épisodes en 2007 et 2012. *« L'idée, aujourd'hui, était d'aborder tous les thèmes et toutes les pistes possibles avec l'ensemble des partenaires. Nous devons trouver tous ensemble des solutions, travailler sur les causes multifactorielles de la transmission de cette maladie, avec une meilleure prise en compte de l'environnement »*, a insisté Frédéric Carré, aux côtés de Jean-Luc Chevalier.

La maladie circule

Françoise Roulleau, animatrice biosécurité au GDS21, dressait l'état les lieux et émettait plusieurs pistes de travail: *« dans cette zone, la tuberculose circule dans la faune sauvage et dans l'environnement comme le prouvent les résultats positifs découverts régulièrement chez les blaireaux et sangliers. Nous sommes ici dans des massifs forestiers importants et très denses : il n'est pas toujours facile d'assurer la surveillance de la faune sauvage, il va pourtant tâcher de le faire davantage. Une régulation plus importante de la faune sauvage s'impose inévitablement dans cette zone, en particulier au travers d'un renforcement des piégeages de blaireaux. Des associations entre piégeurs, éleveurs et chasseurs dynamiseraient cette action. Du côté des éleveurs, les mesures de biosécurité doivent se multiplier. Certes, elles ne sont pas une garantie à 100 %, mais elles limitent considérablement les risques de transmission. Dans le cas de ce jour, Frédéric Clément a choisi de protéger ses voisins et ses animaux en installant des doubles clôtures pour éviter les contacts fil à fil, il prévoit d'équiper ainsi l'ensemble de ses parcelles. Côté environnement, il faut bien veiller à ce que les bovins ne s'abreuvent pas aux mêmes endroits que la faune sauvage. La création de zones boueuses et humides est à éviter, car la mycobactérie survit dans cet espace. L'idéal est de faire boire les animaux dans des bacs. L'Ouche étant une rivière à fort débit, des aménagements peuvent être imaginés pour proposer une installation stable et propre aux bovins. Nous le rappelons à cette occasion : il existe des aides financières pour ce genre d'opération »*.

Les indemnités n'y sont pas

Les discussions ont également porté sur les conséquences économiques de la tuberculose bovine. Frédéric Clément, le chef d'exploitation, a indiqué qu'il lui manquait 25 broutards à vendre par rapport aux précédentes années. Les indemnités ne sont pas non plus au niveau escompté, encore davantage avec la hausse des cours de la viande. *« La solution à tous ces problèmes passera encore une fois par le dialogue »*, conclut Jean-Luc Chevalier, qui a remercié les services de l'État pour leur déplacement et la prise en considération de cette récurrente problématique sanitaire.

AG

// CULTURES DÉROBÉES

Décalage autorisé

Les cultures dérobées, c'est-à-dire des cultures qui s'intercalent entre deux cultures principales annuelles, présentent des intérêts pour les exploitants tant sous l'aspect environnemental qu'agronomique. Elles permettent notamment de fixer les éléments minéraux du sol, de maintenir la colonne de capillarité, ou encore de limiter l'acidification du sol d'où leur classification en SIE (surface d'intérêt écologique) au titre de la PAC.
La période de présence obligatoire de ces cultures pour le département de la Côte d'Or devait être fixée du 6 août au 30 septembre, du 8 août au 2 octobre pour la Nièvre et du 13 août au 7 octobre pour l'Yonne. Or, compte tenu de l'épisode de sécheresse actuel dans la région, la possibilité est donnée aux exploitants agricoles de demander le décalage du début de la présence obligatoire des cultures dérobées déclarées comme SIE au 20 août, dans les trois départements. Ainsi, les cultures dérobées devront rester en place, toujours pour une période de huit semaines, soit du 20 août au 15 octobre.
Les conditions à respecter sont les suivantes: en cas de report demandé, la date est fixée obligatoirement au 20 août 2022, il n'est pas possible de choisir une autre date; toutes les cultures dérobées de l'exploitation font l'objet du report, il n'est pas possible d'avoir deux périodes différentes.
Les exploitants agricoles doivent demander ce report par courrier daté et signé à la DDT du département, avant le 20 août en Côte d'Or à ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr, le 17 août dans la Nièvre à ddt-pac@nievre.gouv.fr et le 20 août dans l'Yonne à ddt-sea@yonne.gouv.fr.
Par ailleurs, si les cultures dérobées déjà semées n'ont pas levé ou alors de façon hétérogène, les exploitants agricoles doivent le déclarer à la DDT dans les 15 jours qui suivent leur constatation et demander la reconnaissance de force majeure en précisant les parcelles et surfaces concernées. Il est rappelé que l'absence de semis n'est pas autorisée. Si les cultures dérobées ne sont pas semées pour la campagne 2022, la déclaration PAC doit faire l'objet d'une modification retirant les SIE cultures dérobées; le taux de SIE sera impacté en conséquence.

CM et CL, d'après communiqués

// BIOSÉCURITÉ

« Ensemble, protégeons nos cheptels »

Le GDS de Côte-d'Or prépare une demi-journée dédiée à la biosécurité. Le rendez-vous est programmé jeudi 22 septembre à Créancey avec la participation de nombreux partenaires (GTV, Chambre d'agriculture, syndicats de rivière, Farago Bourgogne).



Éleveurs, à vos agendas ! La biosécurité va faire l'objet d'une demi-journée thématique organisée par le GDS de Côte-d'Or. Ce rendez-vous dédié aux mesures de protection pour prévenir l'introduction et la dispersion d'agents pathogènes dans les élevages est fixé jeudi 22 septembre de 9 h 30 à 12 h 30 au pôle agricole de Créancey. *« L'objectif de cette journée sera d'échanger avec les éleveurs sur les principaux facteurs de risque, les moyens de prévention »*, annonce Françoise Roulleau, animatrice biosécurité au GDS21, *« nous souhaitons répondre aux questions des éleveurs, leur proposer des solutions techniques au travers des échanges que nous espérons fructueux avec des techniciens et des vétérinaires »*.

Au programme

Plusieurs ateliers seront proposés aux participants. Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire, fera un tour d'horizon des moyens de prévention pour une meilleure maîtrise de la santé des troupeaux. *« L'eau : le premier aliment des animaux »* parlera des besoins des animaux et de la qualité sanitaire de l'eau d'abreuvement en présence de Gilles Rabu, technicien au GDS21. Le nouveau guide de l'abreuvement sera présenté par Cloé Bligny, conseillère à la Chambre d'agriculture. Des techniciens des syndicats de rivière aborderont les solutions techniques pour organiser l'abreuvement en pâture. Edwige Bornot, vétérinaire, proposera un exposé sur le parasitisme et les zones humides. Un atelier de Farago Bourgogne sera dédié au nettoyage, à la désinfection et à la dératisation. Une démonstration de matériel de clôtures sera également proposée tout comme un quiz et une tombola. Un apéritif offert par le GDS 21 clôturera la matinée.

AG

// SPÉCIAL CHAROLAIS À SAULIEU

21 Dix ans, déjà

En août 2012, le Salon charolais réunissait le monde de la viande et celui de la génétique en un seul et même site. Ce très bel événement a marqué les esprits en Côte-d'Or.



La photo souvenir.

Dix ans de mariage, ça s'appelle des noces d'étain ! Il y a une décennie, les 24, 25 et 26 août 2012, le monde de la *« boucherie »* se mariait à celui de la *« repro »* à l'occasion du Spécial charolais de Saulieu. Cette organisation avait rencontré un énorme succès en attirant 25 000 visiteurs et plus de 600 bovins en concours. Jean-Michel Cap, coprésident de l'évènement avec Jean-Pierre Fleury et Michel Baudot, ne retient que du positif, dix ans plus tard : *« Attirer autant de monde autour du Charolais avait été quelque chose d'exceptionnel, nous n'oublierons jamais ces très belles journées. La cohésion avait été la clé de la réussite »*. Jean-Pierre Fleury en garde même un souvenir *« extraordinaire » : « Organiser ce Spécial charolais était un grand défi, celui-ci a été réussi dans plusieurs domaines. Toute la chaîne des bovins était représentée, de la naissance à l'engraissement, cela ne s'était jamais fait. En termes d'équipements, nous avions fait en sorte de ne mettre aucun charolais sous le bâtiment, celui-ci était réservé à la présentation des animaux, aux concours, aux soirées dansantes et même à la messe du dimanche matin. L'implication des nombreux bénévoles durant un mois entier pour installer toutes les infrastructures extérieures puis démonter, est encore à saluer aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que l'on revive un jour un tel événement agricole à Saulieu. Ce Spécial avait été soutenu par la Région et le Département, respectivement présidés par François Patriat et François Sauvadet. Les OPA étaient fortement associées à l'opération, je pense notamment à Dijon Céréales, représenté à l'époque par Pierre Guez et Marc Patriat. Mais aussi à la Chambre d'agriculture bien sûr, avec Dominique Chambrette et déjà François Depuydt. Ne pas oublier non plus Florence Marquis et Frédéric Imbert, qui avaient été les deux chevilles ouvrières de ce Spécial Charolais. Tant d'autres personnes ont occupé un rôle très important à l'image de Gilles et Michel Bureau, Gérard Virely, Maurice Rérolle, Pierre Pasdermadjan, Jean-Pierre Godot, et bien d'autres que j'oublie sûrement ici… »*

AG

« Que du bonheur »

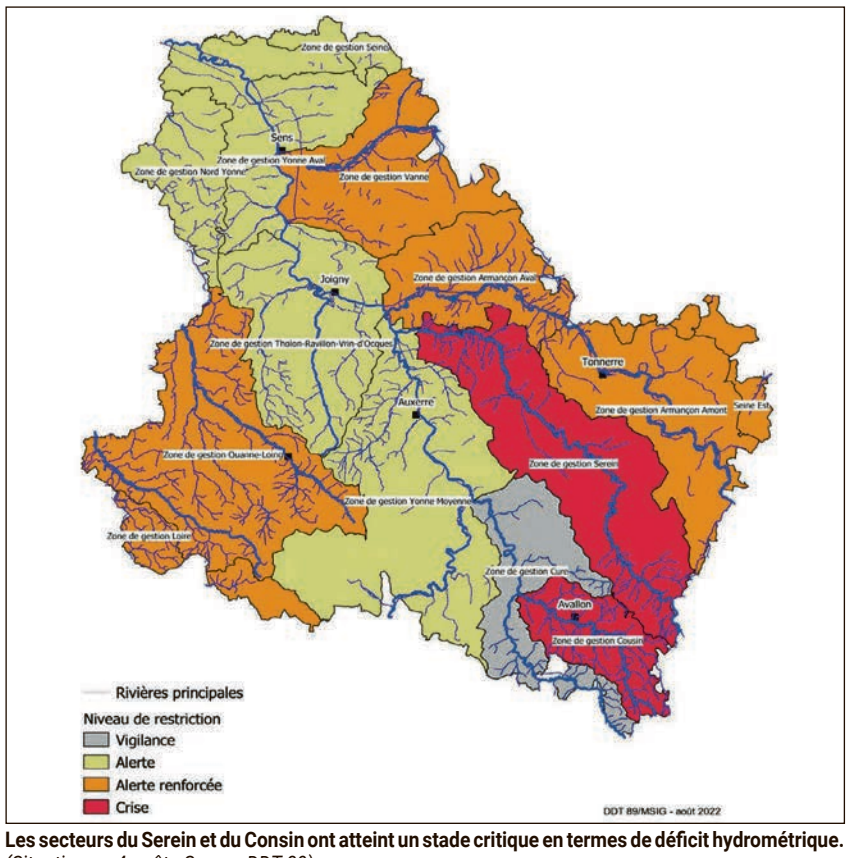
Rencontré la semaine dernière dans un de ses prés à Pont-et-Massène, Michel Baudot, ancien président du Herd-Book Charolais, a accepté bien volontiers de revenir sur cet événement qui demeure à ce jour son plus beau souvenir professionnel : *« L'organisation avait été exemplaire. J'ai encore en mémoire l'énorme travail réalisé par les bénévoles, notamment pour la mise en place et le démontage des infrastructures. Les familles Bureau ou Cap, pour ne citer qu'elles, avaient réalisé un boulot monstre pendant près d'un mois. Le monde de l'élevage était pleinement mobilisé, cela faisait plaisir à voir. De la Chambre d'agriculture à Dijon Céréales, en passant par Mazeron : la mobilisation était générale ! Le jour J, l'osmose entre la boucherie et la repro était remarquable. Nous étions loin, très loin des clichés qui tendent à les opposer. Des personnes me parlent encore de ce rendez-vous aujourd'hui, ce Salon avait vraiment de la gueule avec un charolais sous toutes ses formes ! Depuis 2012, des rendez-vous du même type se sont reproduits en France, mais pas avec la même ambiance. Même lors du Mondial charolais à Magny-Cours en 2014, où les animaux de boucherie étaient aussi de la partie, il n'y avait pas la même dimension qu'à Saulieu. Certains diront que je suis un peu chauvin, ce n'est peut-être pas totalement faux puisque je suis Côte-d'orien ! Ce salon 2012 nous avait beaucoup apporté, sur bien des paramètres. Sur le plan sanitaire, la mauvaise image que nous avions avec la tuberculose bovine a été dédiabolisée. Sur le plan commercial, ce rendez-vous nous avait permis de vendre le nombre incroyable de 80 reproducteurs, avec des prix tirés vers le haut grâce au marché turc ouvert aux taurillons français dans ces moments-là. Ceux qui n'étaient pas venus l'ont sans doute regretté. Ai-je rêvé de refaire un jour un deuxième Salon charolais à Saulieu ? Je ne pense pas que tous les ingrédients soient réunis. Ne vaut-il pas mieux rester sur un tel succès, plutôt que de remettre le couvert et prendre le risque de proposer quelque chose de nettement moins bien, à l'image de nombreux films ? ».*

89 Les secteurs du Serein et du Cousin placés en situation de crise

// SÉCHERESSE

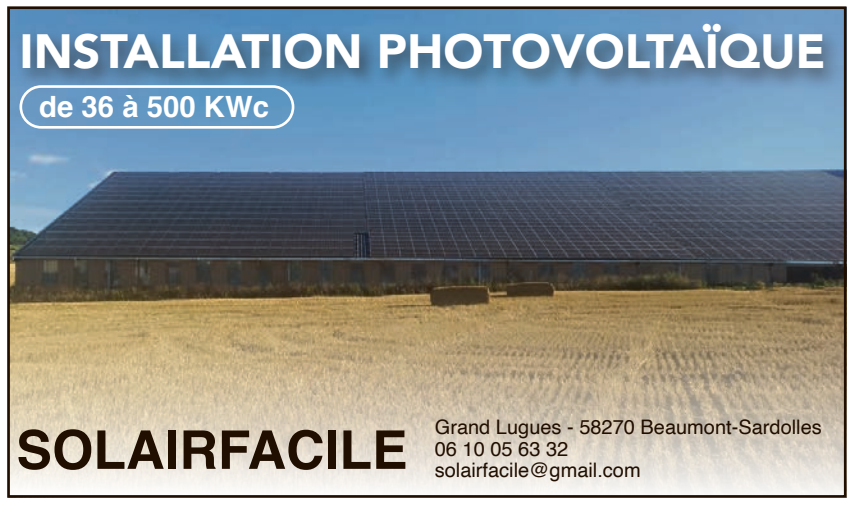
Dans l'Yonne, une nette dégradation est à constater en termes de déficit hydrométrique. La sécheresse continue de s'intensifier et la préfecture de l'Yonne a décidé de placer les secteurs du Serein et du Cousin en situation de crise. Ainsi, des mesures de restriction des usages de l'eau sont mises en œuvre. Au niveau agricole, l'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ (oignons, cornichons, pommes de terre) est interdite pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement et pour les prélèvements en eau souterraine (ici, une dérogation est possible sur demande faite à la DDT lorsque les piézomètres ne présentent pas de niveau inférieur à la normale). Et elle est recommandée entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.
L'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures portegraine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et co-plantations de moins de trois ans est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, ainsi que pour les prélèvements en eau souterraine. Elle est recommandée entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.
D'autres secteurs sont également touchés par la sécheresse. Ceux de la Vanne, de l'Armançon amont et aval, et de l'Ouanne-Loing sont en alerte renforcée. Tandis que les secteurs de l'Yonne moyenne, l'Yonne aval, le nord-Yonne et Tholon sont en alerte.

Christopher Levé



Les secteurs du Serein et du Consin ont atteint un stade critique en termes de déficit hydrométrique. *(Situation au 4 août - Source DDT 89)*

Le détail de toutes les restrictions et recommandations est à retrouver sur le site des services de l'État dans l'Yonne à www.yonne.gouv.fr/.



// JEUNES AGRICULTEURS

La fête de l'agriculture est de retour

À l'instar de la Côte-d'Or et de la Nièvre, la fête de l'agriculture revient dans l'Yonne, après deux années d'interruption. Organisée par le canton de Toucy des JA 89, celle-ci a lieu le samedi 27 et le dimanche 28 août à Fontaines. Avec de nombreuses animations au programme.

Depuis 2019 et celle de Villeneuve-sur-Yonne, la fête de l'agriculture n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. De retour cette année, à Fontaines, celle-ci a lieu le week-end du 27 et 28 août, organisée par le canton de Toucy des JA 89. « *C'est un retour dans notre canton. La dernière fois que nous l'avions organisé, c'était en 2016, à Lalande* », lance Clément Bourgeois, président du canton de Toucy et président de la fête de l'agriculture.

Cet événement festif et convivial parvient à mêler le monde rural et le monde urbain, avec l'occasion pour les jeunes agriculteurs de parler de leurs métiers et leurs pratiques. « *Cela nous permet de les promouvoir et de poursuivre notre communication. Nous pouvons aussi mettre en avant les partenaires avec lesquels nous travaillons toute l'année* », poursuit Clément Bourgeois.



Les JA du canton de Toucy donnent rendez-vous aux visiteurs les 27 et 28 août, à Fontaines, pour la fête de l'agriculture.

Créer des vocations chez les jeunes

Plusieurs animations ont lieu lors des deux jours : « *exposition de vieux matériels et de matériels plus récents, par le biais des concessionnaires de la zone. Il y a aussi un marché de producteurs et de l'artisanat, la présence des OPA, des animations de bûcheronnage, des démonstrations de chiens de troupeaux, des démonstrations de Moiss'bat cross, divers jeux comme le labyrinthe de maïs, les courses de tracteurs à pédales ou encore les tours de poneys…* », liste le président de la fête.

Et à travers cet événement, les JA n'oublient pas leur but premier : créer des vocations chez les jeunes qui seront présents en famille. « *La fête de l'agriculture est pour tout type de public, mais c'est vrai que si on arrive à motiver des jeunes pour venir travailler un jour dans le milieu agricole, cela sera encore plus bénéfique* », assure-t-il. « *Aujourd'hui, il y a un nombre important d'exploitants qui vont prochainement partir à la retraite sans forcément avoir de repreneurs. Cela devient donc urgent d'attirer de nouveaux agriculteurs pour pérenniser la profession. C'est le but des JA, promouvoir l'installation des jeunes sur les exploitations* ».

Entre 4 000 et 5 000 personnes sont attendues sur l'ensemble du week-end. Les festivités débutent le samedi, de 14 heures à 19 heures, et se poursuivent le dimanche, de 10 heures à 19 heures (tarifs : 3 euros avec un billet de tombola offert pour chaque entrée, gratuit pour les moins de 10 ans).

À noter qu'un repas (jambon cuit à la broche) est proposé le samedi soir, sur inscription au 06 76 17 13 40 (Dorian Marteau) ou au 06 45 71 14 83 (Clément Bourgeois). Toutes les infos sont à retrouver sur la page Facebook Jeunes agriculteurs Toucy.

Christopher Levé

Le samedi 27 et le dimanche 28 août à Fontaines, sur la route entre Toucy et Mézilles, à la Plaine de Briand.

// JEUNES AGRICULTEURS

Le compte à rebours est enclenché

J-15 avant la fête de l'agriculture de côte d'Or, qui se tient les 27 et 28 août à Saint-Léger-Triey.

Trois ans que les JA attendent ça ! Après deux éditions annulées du côté de Saint-Seine-l'Abbaye, la fête de l'agriculture revient enfin en Côte-d'Or, cette fois-ci du côté de Saint-Léger-Triey. Pour rappel, ce village est situé à une vingtaine de minutes de Dijon, en prenant la direction de Pontailler-sur-Saône. Les tout premiers préparatifs de la fête ont débuté le 3 août. Thomas Fromantin, jeune agriculteur à Dampierre-et-Flée, était de la partie et affichait un bel optimisme : « *Les vingt JA qui composent notre groupe sont très fiers d'organiser cette fête départementale. Dans notre parcours de jeunes agriculteurs, cela n'arrivera qu'une seule fois : nous faisons tout pour que ce rendez-vous soit pleinement réussi* ». La précocité des moissons est un avantage indéniable pour la préparation : « *elle a permis de nous libérer plus tôt, c'est certain. Cela laisse le temps de bien faire les choses, tous ensemble, c'est bien. Un tel événement nécessite beaucoup de travail, mais nous étions prévenus* ». L'actuel trésorier du canton JA espère un succès similaire aux deux fêtes auxquelles il s'est déjà rendu : « *je suis déjà allé en 2017 à Arnay-le-Duc et en 2019 à Poiseul-la-Ville. Ce fut à chaque fois de très bons moments, des fêtes très bien organisées, avec une très belle image du monde agricole. En 1999, notre canton avait déjà organisé l'évènement, c'était à Perrigny-sur-l'Ognon. Mais je n'avais que 7 ans et je n'en garde malheureusement aucun souvenir* ». Thomas Fromantin lance un nouvel appel aux bénévoles qui seraient intéressés à l'idée de rejoindre le collectif dans deux semaines : « *jusqu'au tout dernier jour, ils peuvent se manifester. Tout le monde est le bienvenu. Nous avons l'objectif d'attirer 10 000 personnes sur la seule journée du dimanche, il faudra beaucoup de bénévoles à la restauration, à la buvette, sur les parkings et sur un tas d'autres postes. Nous sommes déjà nombreux, mais pour une parfaite organisation, nous ne sommes jamais réellement assez !* ».



Thomas Fromantin, le 3 août, lors des tout premiers préparatifs sur le site de l'évènement.

AG

À vos votes

Pour annoncer la tenue de la fête, les cantons JA sont invités à créer et installer des structures de paille le long des axes routiers. La page Facebook JA21 s'apprête à publier les photos des différentes réalisations. L'équipe d'Aignay-Baigneux a été la première à « dégainer » en envoyant ce cliché au réseau départemental. L'équipe qui recueillera le plus de « likes » remportera un panier garni.



// CONCOURS ÉQUIN

58

Decize toujours au rendez-vous

Decize a accueilli, comme tous les ans, le Sprinter Sacré Show, un concours qui attire encore après tant d'années.

À peu près 500 personnes venant de toute la France se sont réunies lors du Sprinter Sacré Show organisé à Decize le 15 juin dernier. *« Beaucoup de courtiers et d'entraîneurs avaient fait le déplacement »* souligne Fanny Cyprès, responsable de la communication sponsors et partenaires pour le concours, avant d'ajouter que *« parmi eux une trentaine d'Anglais et d'Irlandais étaient présents »*. Au total, cette édition a réuni 120 chevaux dont 80 AQPS.



Kop de Boulogne est arrivé 1er Poulain 2 ans AQPS et Champion suprême des 2 ans AQPS. Cam Z



N – Full of Car a remporté la 1er Section Foals mâles PS et le prix Champion suprême des Foals PS. Cam Z

Un plaisir partagé

Michel Bourgneuf, Haras de Thaix (Thaix) venu avec N - Full of Car (1er section I Foals mâles PS et Champion suprême des Foals PS) explique : *« Je viens depuis la création de l'événement avec toujours autant de plaisir. C'est une manière de mettre en avant les chevaux et de faire du commerce. Pour la nomination, je suis très content, j'ai dû attende mes 77 ans pour gagner ici, et cela méritait de patienter ! »*. De son côté, Florence Couteaudier, élevage Louis et Florence Couteaudier (Fours), ayant fait le déplacement avec N - Bejca (1er Foals mâles AQPS section 3) : *« C'est une superbe vitrine internationale pour notre travail d'éleveurs. Cette édition s'est très bien déroulée avec nettement plus de commerce que l'an dernier - dont l'affluence et l'engouement avaient été moindres, probablement à cause du contrecoup de la crise sanitaire. C'est toujours très bien organisé, avec toujours une belle qualité présentée »*.



N - Bejca est arrivé 1er des Foals mâles AQPS de la section 3. Cam Z

Incontournable

Hervé d'Armaillé, élevage d'Armaillé (Isenay), accompagné pour l'occasion de Kop de Boulogne (1er Poulain 2 ans AQPS - Champion suprême des 2 ans AQPS), rebondit : *« L'élevage a toujours participé au concours, car c'est un podium indéniable pour l'AQPS. Le Centre Est, et le Sprinter Sacré Show, sont les lieux incontournables pour cette catégorie. Ici, on y retrouve les plus beaux produits avec des propriétaires et des acheteurs connaisseurs qui viennent chercher des futurs champions. Ils savent pertinemment qu'ici ils trouveront une belle qualité, des origines fantastiques et des performances de courses. Si nous ne participons pas, on se fait rapidement oublier. Le prix me fait très plaisir, d'autant que des jeunes propriétaires étaient intéressés par lui déjà avant. Ils avaient d'ailleurs diligenté leur entraîneur pour qu'il vienne voir l'animal sur pied. Ce prix est donc l'assurance de la qualité du poulain qui est un modèle presque irréprochable. C'est une reconnaissance de notre travail de tous les jours. Le but suprême étant de gagner à Auteuil »*.

Michel Bourgneuf conclut : *« Malgré tout cela, je pense que notre travail est peu connu dans notre région, je ne sais pas pour quelle raison, alors que nos animaux sont très recherchés à l'international (Angleterre, Irlande). C'est fort dommage que cette renommée ne se fasse pas plus localement car notre production est une des meilleures de France. La filière « course » en général devrait se faire connaître davantage aussi bien pour accueillir de nouveaux propriétaires – offrant ainsi des débouchés pour les chevaux de notre région – ou que pour l'emploi puisque ce domaine recrute en permanence. Nous avons un fort potentiel qu'il faut mettre en avant ! »*.

Chloé Monget

Les résultats

- **Meilleur 2 ans AQPS et Champion Suprême des 2 ans : Kop de Boulogne**
- **Champion Suprême des Foals PS : N (Full of Car)**
- **Meilleure Foals Femelle AQPS : Marigny**
- **Meilleur Foal Mâle AQPS et Champion Suprême des Foals AQPS : Milvic Allen**
- **Pouliche 2 ans PS : Prix CERFrance Alliance Centre :** 1. Khapta – Haras de Saint Voir ; 2. La Pompadour – Clotilde de Barmon et Anne-Charlotte André ; 3. Walka – Karine Perreau
- **Poulains 2 ans AQPS : Prix Haras de Cercy :** 1. Kop de Boulogne – Scea D'Armaillé ; 2. Karam le Rouge - Haras de Saint Voir ; 3. Karson – Marc et Olivier Trinquet
- **Pouliche 2 ans PS : Prix Sivola Pré-entraînement :** 1. Kokotte Mag – Antoine-Audoin Maggiar ; 2. Kaprika - Ecurie Magnien ; 3. Klass a Dallas – Béatrice Nicco
- **Foals femelles PS (Section 1) : Prix Haras de Saint Voir :** 1. N (Princesse Kaine) – P.Desmard, P.Thiriet, V. Le Roy ; 2. Adriana du Gouet - Thierry Lemoine et Florian Bouvarel ; 3. N (Goritie) – Élevage Allen
- **Foals femelles PS (Section 2) : Prix Jour de Galop :** 1. Mistic des Bordes –EARL Les Bordes de Mornay ; 2. N (Baladala Reconce) - Joël Denis ; 3. N (Cabo Real) – Michel Larobe
- **Foals mâles PS (Section1) : Prix Horsiz :** 1. N (Full of car) – Michel Bourgneuf ; 2. Harbouey - François, Dominique et Pierre Boulard ; 3. N (Emily Kap) - Elevage Figerro
- **Foals mâles PS (Section 2) : Prix LMS Bourbonnaise :** 1. Mistral Sivola – Violaine Trapenard ; 2. N (Bonne maman) – Haras de Saint Voir ; 3. Menkistar - J. Boone, P. Bonnot, P. Thiriet
- **Foals femelles AQPS (Section 1) : Prix WTW Hipcover :** 1. Marigny – Clotilde de Barmon ; 2. N (Historica de Thaix) - Joël Denis et Jérémi Brossert ; 3. N (Divine de Thaix) - Michel Bourgneuf
- **Foals femelles AQPS (Section 2) : Prix ELGIN Racing et Horserail :** 1. Magie Royale – Bertrand Colette, Laurence Lucquet, Laurence Commeau ; 2. N (Ulve) - SCEA D'Armaillé ; 3. Montagne - Michèle Juhen
- **Foals mâles AQPS (Section 1) : Prix MTM :** 1. N (Visionice) –Franck Deliberos et Haras de Saint Voir ; 2. Mister Dam - Séverine Sourd ; 3. Mirage D'Alène - Florence Couteaudier
- **Foals mâles AQPS (Section 2) : Prix IGOL :** 1. Milvic Allen – Elevage Allen et Pierre Rives ; 2. N (Ellecourt) - Esmeralda de Tracy ; 3. Mec de Sivola - Gilles Trapenard
- **Foals mâles AQPS (Section 3) : Prix TRM Calphormin :** 1. N (Bejca) – E et G Leenders et Florence Couteaudier ; 2. N (Qape Noir) - Marc et Olivier Trinquet ; 3. N (Venus de Beaumont) - Karine Perreau

89

Faire le point sur les attaques // LOUP

Mercredi 27 juillet, à Châtel-Gérard, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une rencontre concernant les attaques de troupeaux dont ont été victimes les éleveurs du sud du département en juin et juillet.

Après plusieurs attaques sur le secteur de Noyers-sur-Serein et Vault-de-Lugny, les éleveurs ovins du sud de l'Yonne sont inquiets pour leurs troupeaux et ont fait remonter le besoin d'être mieux informés sur les mesures à mettre en place et à respecter. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a décidé d'organiser une réunion à leur attention.

Tous les acteurs présents

À l'initiative de cette rencontre, la Chambre d'agriculture a convié tous les organismes concernés par le dossier loup : administration, office français pour la biodiversité (OFB) et MSA. Lors de cette réunion, un point sur la problématique du loup et le suivi des attaques depuis 2018 a été fait, ainsi que des recommandations pour protéger son troupeau, les démarches à faire en cas d'attaques et les accompagnements des éleveurs.

La réunion, présidée par Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Naïma Ramalingom, sous-préfète d'Avallon en charge du dossier loup, a eu pour objectif d'apporter un maximum d'informations aux éleveurs concernant les démarches, l'accompagnement, les aides auxquelles ils peuvent prétendre et d'échanger sur les attaques et leur gestion dans l'Yonne.

Écouter la détresse des éleveurs

Une cinquantaine d'éleveurs a fait le déplacement et les échanges ont été nombreux, parfois vifs, tant la présence du loup est redoutée. Car les attaques plongent les éleveurs dans une profonde détresse. Les organisations présentes ont toutes entendu le traumatisme vécu par ces éleveurs victimes d'attaques et se sont engagées à améliorer les dispositifs en place pour mieux les accompagner : meilleure coordination et rapidité pour donner les alertes en cas d'attaques, mise à jour du zonage loup pour un accès aux subventions pour les clôtures de protection, meilleure couverture du territoire avec des pièges photos pour identifier la présence du loup dans le département, accompagnement psychologique des éleveurs par la MSA…

Plusieurs documents supports ont été remis dont la fiche réflexe (à retrouver sur le site des services de l'État icaunais : www.yonne.gouv.fr) permettant de connaître les bons gestes à faire en cas d'attaque.

Certes la présence du loup est une épée de Damoclès au-dessus de la tête des éleveurs ovins du département, mais la situation actuelle doit tenir compte de tous les enjeux. Leur donner les moyens de se protéger et de défendre leurs troupeaux, y compris face aux chiens en divagation, est important. Sur ce point, les pouvoirs publics se sont également engagés à agir.



Une réunion a eu lieu le 27 juillet à Châtel-Gérard pour aborder les attaques de loup.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// PROTÉINES

Un printemps qui va se poursuivre jusqu'à la fin de l'été

Organisé par le programme national Cap Protéines, le Printemps de l'autonomie protéique va donner lieu à des rendez-vous en Bourgogne Franche-Comté… en septembre.



Le programme Cap Protéines était également présent, début juin, au Salon de l'herbe et des fourrages de Villefranche-d'Allier, dans l'Allier.

Lancé par les Pouvoirs publics dans le cadre du plan France Relance, Cap Protéines est à la fois un programme de recherche, de développement, d'innovation et de transfert du Plan Protéines. Il est piloté par Terres Inovia et l'Institut de l'élevage. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Printemps de l'autonomie protéique. L'évènement permet de découvrir, partout en France, une trentaine de fermes impliquées dans la partie « Élevage » du programme Cap protéines et qui ont décidé d'ouvrir leurs portes (en tout, 330 fermes y participent). Toutes ces fermes, où sont élevés des ruminants, ont développé des solutions pour renforcer leur autonomie protéique. Des données économiques, techniques, et environnementales sont ainsi recueillies. En Bourgogne Franche-Comté, trois fermes présentent leur travail dans ce domaine.

- La première, la ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, l'a fait le 11 mai dernier. Elle a présenté des essais sur le sursemis des prairies. Deux types de mélanges prairiaux, plus ou moins agressifs à l'implantation, ont été semés en septembre 2021 avec cinq matériels différents (semoirs et combiné herse rotative semoir). Le but était de constater comment se portaient les prairies concernées, huit mois plus tard. Mais le Printemps de l'autonomie protéique se poursuit jusqu'à la fin de l'été avec deux autres rendez-vous prévus, en Saône-et-Loire mais aussi en Côte-d'Or :

- le 13 septembre, une porte ouverte aura lieu dans un élevage bovin allaitant, à Digoin (71) chez Thierry Préaud. 360 bovins y sont élevés sur 246 hectares. L'éleveur partagera son expérience de pâturages tournants, d'engraissement à l'herbe, de culture du méteil et de sursemis de trèfles.

- le 22 septembre, c'est un élevage ovin bio qui ouvrira ses portes, à Châtellenot, près de Pouilly-en-Auxois, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, et dans le cadre de la Journée régionale ovine. Vincent Bizouard élève 295 brebis allaitantes sur 79 hectares. Il présentera la gestion du pâturage avec une race désaisonnée et la complémentation des agneaux et des brebis en système à contre-saison.

Berty Robert

Renseignements : cap-proteines-elevage.fr/agenda

// POLITIQUE DE L'EAU

L'agriculture doit être reconnue d'intérêt général

La préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne vient de rejeter le recours gracieux déposé par 6 FRSEA, 20 FDSEA et 4 délégations régionales de La Coopération agricole. La profession agricole dénonce un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (SDAGE) 2022-2027 en totale contradiction avec l'ambition portée par le Président de la République de rebâtir notre souveraineté nationale, en particulier dans le domaine alimentaire. Rappelant qu'il n'y a pas de production agricole sans eau, la profession agricole envisage de saisir la justice pour que l'agriculture soit reconnue d'intérêt général et protégée.

Le SDAGE est un dispositif de planification de l'aménagement et de la gestion des eaux pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau suppose de mettre en balance la préservation de l'eau et la satisfaction et la conciliation des usages, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique.

À la suite d'un long travail de révision auquel la profession agricole a participé, le nouveau SDAGE pour les années 2022 à 2027 a été approuvé par arrêté de la préfète coordonnatrice de bassin le 18 mars 2022. Malgré les alertes et les propositions de modifications formulées par la profession à toutes les étapes, le texte final est inacceptable. Début juin, la profession a donc déposé un recours gracieux auprès de la préfète, recours qui vient d'être rejeté.

Pour la profession agricole, le document de 700 pages que constitue le SDAGE 2022-2027 va conduire à une réduction des usages de l'eau, en contradiction avec le principe de gestion équilibrée de la ressource. Il conduira donc à une réduction de la production agricole voire à son anéantissement sur une partie du territoire. C'est totalement incompréhensible alors que la situation géopolitique est particulièrement incertaine et que le changement climatique va accroître les périodes de sécheresse, comme celle que nous connaissons cette année.

L'agriculture est une activité structurante pour nos territoires, à la fois sur le plan économique mais aussi en matière d'aménagement du territoire. La disparition de l'agriculture est un véritable danger pour nos territoires avec la disparition des emplois, la perte de biodiversité, l'apparition de friches, le risque d'incendies, une moindre attractivité touristique…

Le réseau FNSEA et La Coopération agricole ont la conviction qu'une autre voie est possible, avec un SDAGE qui concilie souveraineté alimentaire et gestion équilibrée de la ressource en eau grâce à une production agricole durable. Tous les moyens, y compris juridiques, vont être envisagés pour y arriver.

Communiqué FRSEA

// DÉMOGRAPHIE

Une jeunesse relative et des questions sur l'avenir

Le recensement de 2020 révèle un certain paradoxe pour la Bourgogne Franche-Comté : la population agricole régionale vieillit mais reste parmi les plus jeunes de France. La part des 55 ans et plus parmi les chefs d'exploitations pose aussi frontalement la question du devenir de beaucoup de fermes.

Plus jeunes, mais plus vieux ! C'est par cette phrase qu'on peut le mieux résumer la configuration de la population agricole de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Les résultats du recensement de 2020, mis en lumière dans une récente étude d'Agreste, l'organisme de la statistique agricole, révèlent cet étrange paradoxe.

En effet, la BFC demeure la région française ayant la population d'exploitants la plus jeune du pays, à égalité avec les Pays de la Loire : son âge moyen est de 49,6 ans. Dans le même temps, cette population vieillit néanmoins. En dix ans (2010-2020) le nombre d'exploitants de moins de 60 ans a diminué de 20 % tandis que la catégorie des 60-75 ans a connu une hausse de 11 %.

Les exploitants de 55 ans ou plus, qui sont déjà concernés par l'ouverture des droits à la retraite, ou le seront dans la décennie qui vient, représentent 38,2 % des effectifs. En 2010, ils n'étaient que 32,6 %.

De fait, près d'une exploitation agricole de BFC sur deux est dirigée par au moins un exploitant de 55 ans ou plus. Si l'on regarde plus dans le détail, on remarque que cette proportion varie selon les orientations technico-économiques et aussi selon les départements. Ainsi, c'est dans les quatre départements bourguignons et le Territoire de Belfort que l'âge moyen des exploitants atteint ou dépasse 50 ans, alors que dans le Doubs, cette moyenne n'est que de 46,8 ans.

L'enjeu du passage de relais

La proportion d'exploitations avec au moins un agriculteur de 55 ans ou plus est très inférieure à la moyenne en maraîchage ou horticulture (32 %), élevage porcin ou de volailles (37 %) ou encore bovins lait (41 %).

En bovins viande, le taux atteint 48 % mais c'est en cultures céréalières et grandes cultures qu'on trouve la plus forte proportion d'exploitants âgés de 55 ans ou plus (51 %). De même, et c'est un aspect sociologique intéressant à prendre en compte, les exploitants les moins âgés sont plus présents en agriculture biologique et dans les pratiques de vente en circuit court. Naturellement, face à cette proportion croissante d'agriculteurs proches de l'âge de la retraite, la question de l'avenir et de la pérennité des exploitations concernées s'impose.

Cela représente tout de même 5 400 exploitations en BFC, soit près du quart du total au niveau régional. 1 800 de ces exploitations sont de taille très modeste mais les autres représentent 16 % de la SAU régionale. Ce n'est pas négligeable et cela pose un enjeu important pour l'avenir. Sur les exploitations régionales concernées par la présence d'un responsable âgé de 60 ans ou plus, 28 % envisagent une cession dans les trois ans à venir, en majorité à un membre de la famille et les projets de transmission sont d'autant plus fréquents que la taille de l'exploitation est importante.

Pour les plus petites, la problématique est donc réelle. 7 % des exploitations envisagent clairement leur disparition au profit de l'agrandissement d'autres structures agricoles. Il faut aussi noter qu'un tiers des 5 400 exploitations précédemment citées ignorent leur devenir dans les trois ans qui viennent. Incertitude sur l'avenir et taille des exploitations sont deux notions totalement liées.

Berty Robert, avec Agreste



Réussir SA

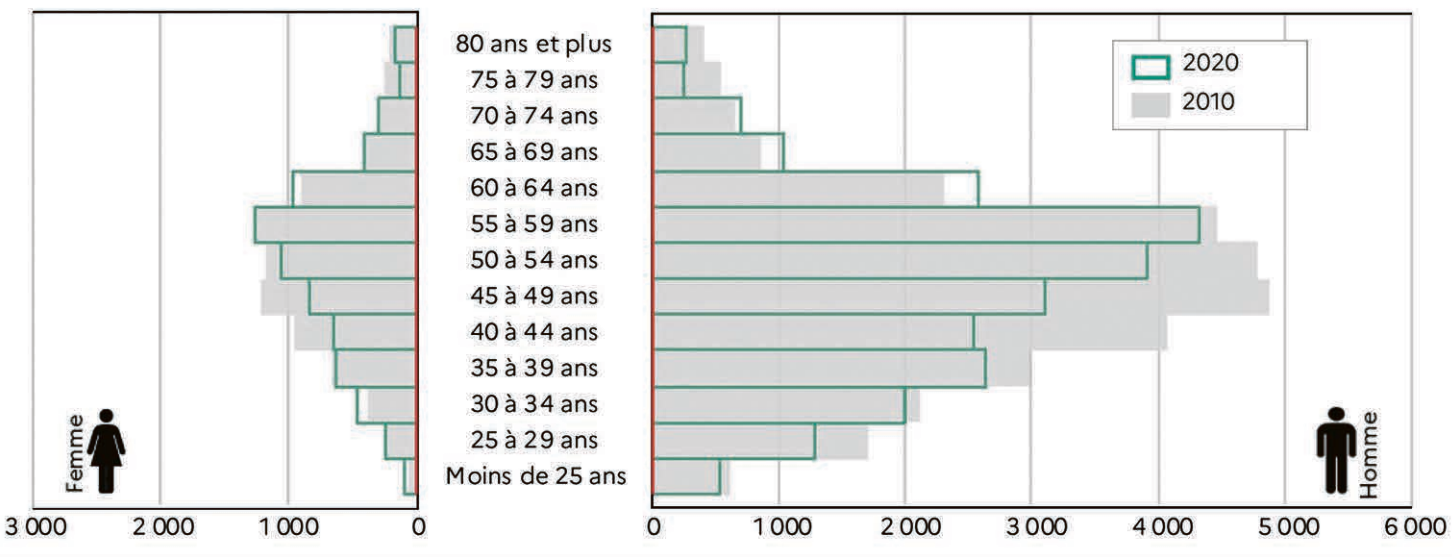
Le vieillissement de la population agricole en BFC (même si elle reste en moyenne la plus jeune de France) pose la question du devenir de nombre d'exploitations.

Le dernier recensement agricole a porté sur la période 2010-2020. C'est aussi l'occasion de porter son attention sur la typologie des agriculteurs qui se sont installés sur cette période. L'étude d'Agreste montre que ces installés dirigent aujourd'hui plus du quart des exploitations agricoles de BFC. Les femmes sont plus représentées parmi ces installés de la dernière décennie (28 %). Les chefs d'exploitations installés après 2010 n'étaient que 55 % à le faire dans le cadre familial, contre une proportion de 75 % avant 2010. C'est en maraîchage-horticulture et cultures fruitières qu'on trouve le plus fréquemment ces installés d'après 2010 (50 % des chefs d'exploitations). Ils sont moitié moins en élevage bovin (viande ou lait). Les micros et les petites exploitations sont aussi plus représentées dans cette catégorie (50 % des exploitations contre 42 % toutes catégories confondues).

Graphique 1

Des exploitants moins nombreux et plus âgés

Pyramide des âges des exploitants agricoles

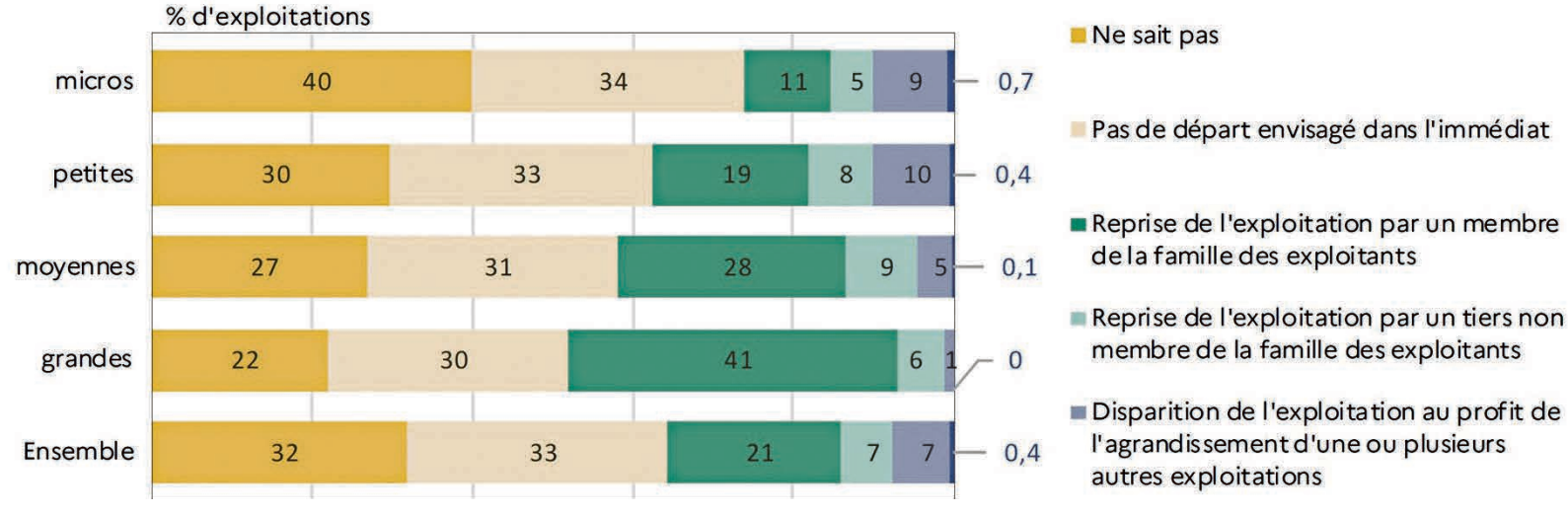


Champ : Bourgogne-Franche-Comté, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Ce graphique montre à la fois une population agricole en BFC moins nombreuse et plus âgée, la baisse étant particulièrement marquée dans la catégorie 40-49 ans.

L'incertitude décroit avec la taille des exploitations

Devenir envisagé dans 3 ans selon la taille économique des exploitations*



Plus l'exploitation est grande, moins on nourrit d'incertitudes quant à son avenir.

// MOISSONS

58 Une année correcte

Les moissons se terminent dans la Nièvre, l'occasion de faire un petit bilan (conventionnel et Bio).



Les moissons dans la Nièvre ont commencé avec environ 15 jours d'avance cette année.

Si tous n'ont pas encore pesé ou commercialisé leur production, certains tirent déjà les conclusions de leur moisson 2022. Année exceptionnelle que ce soit en matière de températures excessives ou de sécheresse (avec un niveau national de précipitations le plus bas depuis 1959, selon Météo France), 2022 *« n'a pas été trop mal »* pour Rémi Planchard (Narcy) ou Bruno Guyard (La Marche), même si ce dernier souligne : *« que les cultures en Bio s'en sont nettement mieux sorties pour moi »*.

Le blé

Bruno Guyard explique : *« Le blé est la seule culture, cette année, que j'avais en conventionnel sinon tout est en bio. J'ai semé mon blé - conduite conventionnelle - le 10 octobre. Cette parcelle était au début semée en colza (au 25 août) mais les limaces ont tout mangé. J'ai donc décidé de faire un sursemi de blé (en semi direct). Auparavant, elle sortait de trois ans de luzerne, je pensais donc que le rendement ne serait pas trop problématique. Mais, cela n'est pas vraiment le cas. En effet, je totalise environ 30 q/ha. Ce résultat décevant est dû à plusieurs facteurs. En premier lieu, les attaques de limaces et de mulots l'ont rendu assez clair. Le blé a également souffert des coups de chaud en mai, notamment car la terre n'est pas profonde à cet endroit. Puis, malgré un désherbage (23 mars - 250 g/ha de Radar), la parcelle s'est salie… Enfin, voyant qu'il ne ferait dans tous les cas pas grand-chose, je n'ai mis que 120 unités d'azote et un seul fongicide (au 15 mai - 1 l/ha). Bref tout cela mis bout à bout le résultat n'est donc pas super »*. Pour Remi Planchard, dont il s'agit de la première moisson, la situation est légèrement différente : *« j'ai effectué mon semi mi-octobre, avec une récolte début juillet (avec un arrêt d'une semaine à cause des pluies). Côté fertilisation et amendement minéral, j'ai mis trois fois des apports (13-13-11 à 330 kg/ha, Urée 46 à 200 kg/ha et Ammonitrate 33,5 à 120 kg/ha environ). Les parcelles ont eu un traitement d'herbicide, un régulateur et enfin deux fongicides (un en avril et un en mai). Au final, je comptabilise en moyenne 66 à 67 q/ha. Cela est variable en fonction des parcelles et des variétés, et plus précisément la fourchette de rendement va de 60 à 75 q/ha. À mon sens, la qualité produite est bonne, avec un bon PS, et je ne suis pas trop déçu. Après il faut mettre cela en perspective, car je suis sur des sols assez profonds »*.

Orge de printemps et d'hiver

Rémi Planchard a opté pour de l'orge d'hiver : *« le rendement n'est pas au rendez-vous avec environ 54 q/ha. Avec une année au climat « normal » je pouvais espérer faire approximativement entre 75 et 80 q/ha. Je pense qu'elle n'a pas supporté le coup de chaud. En résumé, j'ai effectué un déchaumage, un labour un roulage un travail du sol et un autre passage de roulage. Puis j'ai semé mi-octobre. La parcelle a eu pour la fertilisation et amendement minéral : du 13-13-11 (330 kg/ha) et Urée 46 (200 kg / ha environ). J'ai ensuite fait deux herbicides (Gai-Luron avec 2,7 l/ha et Valmax avec 0,6 l/ha). Puis un insecticide (0,075 l/ha), fongicides (Input avec 0,6 l/ha début avril, puis fin avril Kardix avec 0,6 l/ha et Twist 500 SC avec 0,124 l/ha) et des régulateurs (Serenium avec 0,3 l/ha et Baie E avec 0,4 l/ha). Il y a donc, malheureusement, eu un investissement assez important pour cette culture »*. Chez Bruno Guyard, les semis de son orge de printemps (Bio) se sont déroulés le 9 mars pour une récolte début juillet avec un rendement de 32 q/ha environ : *« ce qui est très bien pour moi ! »*. Sa conduite a été la suivante : *« j'ai fait, juste avant le semi, un apport d'Orgaliz avec 300 kg/ha ce qui équivaut à environ 30 unités d'azote. Puis je suis passé deux fois avec la herse roto étrille (12 avril et 30 avril). Toutes les conditions climatiques étaient réunies pour que le désherbage mécanique fonctionne parfaitement cette année et ce sur toutes les parcelles en Bio »*.

Colza

Début septembre, Rémi Planchard semait son colza. *« Au préalable j'ai réalisé quatre déchaumages au 20, 24 et 30 juillet et un le 30 août 2021. Pour la fertilisation j'ai aussi effectué des passages pour la fertilisation (13-13-11 au 9 février avec 500 kg/ha, le 9 mars avec Urée 46 et 235 kg/ha, le 24 mars Urée encore avec 65 kg/ha et un Oligostar prol le 17 avril avec 2 l/ha). Puis pour tout ce qui est herbicides, amendements minéraux, je totalise neuf passages. Tout cet investissement n'était pas inutile puisque le rendement est pour moi assez bon avec une moyenne de 40 q/ha. Par contre, il faut noter une chose exceptionnelle : nous avons récolté au moins avec 15 jours d'avance ; du jamais vu pour ici »*.

Autres productions

Si Bruno Guyard n'a pas pu faire de colza cette année - merci les limaces – il a diversifié sa production : *« j'ai fait du triticale, avec une moyenne de rendement de 30 q/ha - allant selon les parcelles de 20 q/ha, pour une parcelle ayant gelé au printemps, à 35 q/ha. Cela me convient, même si ce n'est pas exceptionnel. Pour rappel, j'ai semé au 25 novembre, avec une récolte le 5 juillet. J'ai effectué deux passages de roto-étrille, et un apport d'engrais organique (Eco 2 - 100 avec 500 kg/ha ce qui équivaut à 47 unités d'azote). J'avais également opté pour du pois d'hiver – semé au 28 novembre avec une récolte au 14 juin ! C'est la première année depuis mon installation que je récolte si précocement ! Trié et pesé, je suis à 25 q/ha net ; parfait, puisque je n'ai jamais eu cela en conventionnel ! »*. Malgré tout, il souligne : *« même si les rendements sont nettement mieux en Bio cette année, je ne suis pas prêt à passer toute l'exploitation dans cette conduite. Je pense que le Bio est viable car nous obtenons des aides, car le problème étant que tout le monde veut du Bio mais personne ne l'achète. J'avais fait ce choix au départ pour des raisons économiques (s'ajoutant à cela d'autres raisons), car j'ai une entreprise à faire tourner. À l'époque je n'ai passé que 50 ha en Bio, car seulement ça est aidé dans la Nièvre ; une ineptie quand on sait que dans d'autres départements un passage total en Bio d'une exploitation peut être subventionné peu importe la surface »*. Pour conclure, Bruno Guyard pointe qu'il a également 14,5 ha de luzerne qui végète pour l'instant : *« il y a un manque d'eau évident pour qu'elle pousse correctement… C'est dommage, car les pieds sont bien là mais elle ne profite pas du tout »*. Si les assolements et les choix de conduite ne se ressemblent pas, les années non plus. Ceci dit, 2022 restera pour tous une année de sécheresse et de coups de chaud - ayant pour certains des conséquences.

Chloé Monget

Bruno Guyard

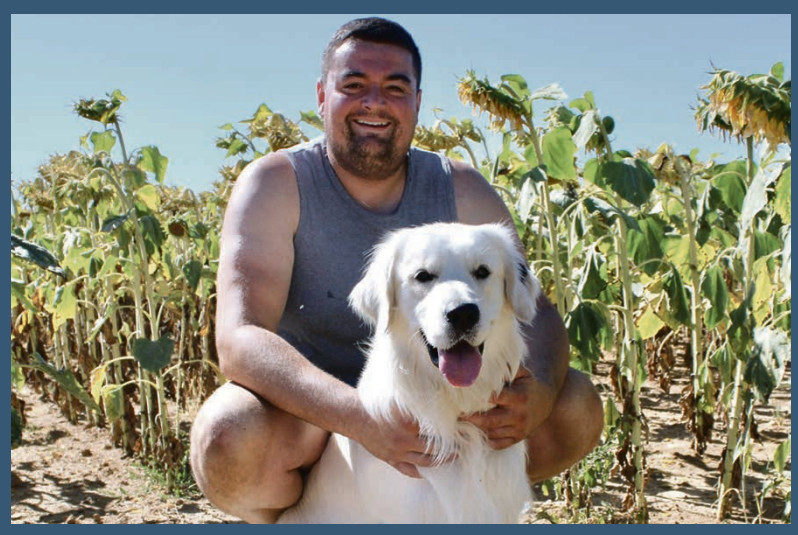
114 ha SAU, dont 50 ha en bio avec 24 ha de triticale, 11 ha de pois d'hiver, 5,5 ha de soja, 9,5 d'orge de printemps. Environ 20 ha dédiés au blé – conventionnel – 2,5 prairies et le reste en jachères (29 ha environ).



Bruno Guyard dans sa parcelle d'orge de printemps aujourd'hui en interculture.

Rémi Planchard

205 ha au total, avec 20 ha de jachères/prairies, 60 ha dédiés à l'orge, 40 ha au colza, 25 ha de tournesol et 60 ha en blé.



Rémi Planchard souligne : « Au final, même si certaines cultures se hissent, les rendements sont moyens cette année. Malgré tout les prix de vente compensent quand même la hausse des prix des intrants. Cela étant, j'avais acheté ces derniers assez tôt, ce qui peut expliquer que je m'en sorte pas trop mal ».

// ALLIANCE BFC

21 Avec l'accent du sud

Quelles plantes seront le mieux adaptées à notre climat dans 10, 15, 20 ans ? La question est sérieusement étudiée par l'Alliance BFC, qui a mis en place deux plateformes d'essais « nouvelles cultures » en Bourgogne Franche-Comté.

Le temps change, et ce n'est sans doute pas près de s'arrêter. Si les projections se vérifient, le réchauffement climatique va se poursuivre et modifier considérablement la donne au niveau végétal. Plus de chaleur et des précipitations inégales selon les saisons : certaines plantes pourraient en pâtir. À l'inverse, d'autres pourraient mieux s'adapter à ce nouvel environnement et se faire un nid dans notre région.

L'Alliance BFC, union des trois coopératives Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise, étudie le sujet sur deux plateformes d'essais mises en place à partir du printemps 2021 à Aiserey et Jours-lès-Baigneux. *« Ces deux sites, bientôt suivis d'un troisième en Saône-et-Loire, de presque deux hectares chacun, sont implantés dans des contextes pédoclimatiques très différents. C'est un choix volontaire de notre part, pour mener à bien nos travaux au profit de l'ensemble les adhérents de l'Alliance BFC »*, présente Hervé Martin, responsable « développement filières, nouvelles cultures et HVE » au sein de l'Alliance BFC.



Hervé Martin, coordinateur des essais, il y a quelques jours près de l'ancienne sucrerie d'Aiserey.

Ça sent bon les plantes aromatiques

Du thym, du romarin, de la lavande, de la silphie, du chia, du fenugrec et même des abricotiers, en attendant prochainement des nectariniers ou encore des pêchers : l'Alliance BFC ne ferme aucune porte pour ses expérimentations, comme l'explique Hervé Martin : *« l'idée est d'avoir un maximum de références et d'ouvrir un large panorama. Nous nous intéressons aussi à l'agroforesterie sur ces deux sites en partenariat avec les Pépinières Naudet. Une évaluation agronomique est menée pour chaque espèce, chaque variété, avec une attention particulière sur leur résilience par rapport au stress hydrique. En parallèle, nous commençons d'étudier différents débouchés. Sur les deux plateformes, nous trouvons à peu près les mêmes plantes, à l'exception des arbres fruitiers, plantés uniquement sur la plaine dijonnaise car nous avons la possibilité d'irriguer au goutte-à-goutte sur place. Ces travaux vont durer plusieurs années, peut-être même plus d'une décennie ».*

Avoir un temps d'avance

Frédéric Imbert, directeur R & D de l'Alliance BFC, rappelle qu'il n'y aura aucune concurrence avec les grandes cultures : *« à terme, si nos adhérents étaient invités à opter pour une ou plusieurs de ces nouvelles plantes, seules dans un premier temps de petites surfaces seraient concernées. C'est un axe stratégique pour l'Alliance BFC qui s'accompagne d'une réflexion importante pour construire ces nouvelles filières et maîtriser les débouchés de commercialisation. Il n'y aurait bien sûr aucune concurrence avec nos productions classiques. L'actualité du moment concerne forcément les grandes cultures et leur pénurie dans le monde. Néanmoins, ces travaux relatifs à l'arrivée de nouvelles cultures doivent être engagés dès maintenant. Si nous ne les réalisons pas aujourd'hui, nous n'aurons aucune donnée fiable dans 10 ans, à l'heure où, peut-être, certaines de ces plantes pourraient avoir leur place dans notre région. Des marchés existent, mieux vaut disposer d'un temps d'avance sur ces expérimentations, c'est le but de ces essais et de l'effort engagé par le service R & D de notre union régionale ».*

Premières tendances

Il est bien sûr trop tôt pour émettre la moindre conclusion à ce stade expérimental, d'autant que l'été 2021 a été particulièrement pluvieux, à l'opposé total de celui de celui que nous vivons actuellement. Les arbres fruitiers, eux, ne seront en production qu'en 2024. De premières tendances sont toutefois observées, comme l'explique Hervé Martin : *« les récentes récoltes de lavande et de thym, pour ne citer qu'elles, ont été prometteuses. Leur tolérance au sec est indiscutable, tout comme la vitesse à laquelle elles se développent. Des difficultés sont en revanche rencontrées pour les cultures annuelles comme le pois chiche, la chia, ou le carthame, nous travaillons avec Inrae, les différents instituts ou nos partenaires industriels pour résoudre différentes problématiques relatives notamment à la maîtrise du désherbage, la fixation de nodosités, les dates de semis optimales, la maîtrise des ravageurs, ou encore mieux appréhender les besoins et la gestion de l'eau… ».*

AG

Maïs fourrage : beaucoup de chantiers avant le 15 août // RÉCOLTES 2022

Arvalis – Institut du végétal propose ici sa troisième carte des dates prévisionnelles de début des récoltes des maïs fourrage établie le 1er août.

L'objectif est de sensibiliser éleveurs, Cuma et entreprises de travaux agricoles à l'avancement de la maturité des maïs, afin de déclencher les chantiers de récolte à temps.

Les dates de début de chantier prévues sont encore avancées de quelques jours, avec des premières récoltes qui devraient débuter avant le 10 août en région Rhône-Alpes, Franche-Comté et Poitou. Les régions Pays de la Loire, Nord Aquitaine, Centre, Lorraine et Champagne vont suivre rapidement. Mais, après un mois de juillet historiquement sec et chaud, dans plusieurs régions les premiers chantiers d'ensilage ont déjà démarré en terres superficielles dans les maïs les plus desséchés.

Aucune pluie significative n'est annoncée pour les prochains jours et les températures vont rester au-dessus des normales. L'évolution rapide des maïs va donc se poursuivre, notamment dans les terres les moins profondes. Il revient à chaque éleveur de vérifier l'état de ses maïs en observant en cœur de parcelle le gabarit des plantes, l'état du feuillage, la fertilité des épis et le remplissage des grains. Un diagnostic fiable sur le nombre de grains peut être réalisé à partir de 3 semaines après la floraison (SLAG : stade limite d'avortement des grains).

Pour les situations les plus critiques, le nombre de feuilles vertes, le nombre de grains en place, la proportion des surfaces desséchées dans les parcelles sont les critères à prendre en compte pour décider d'ensiler ou d'attendre.

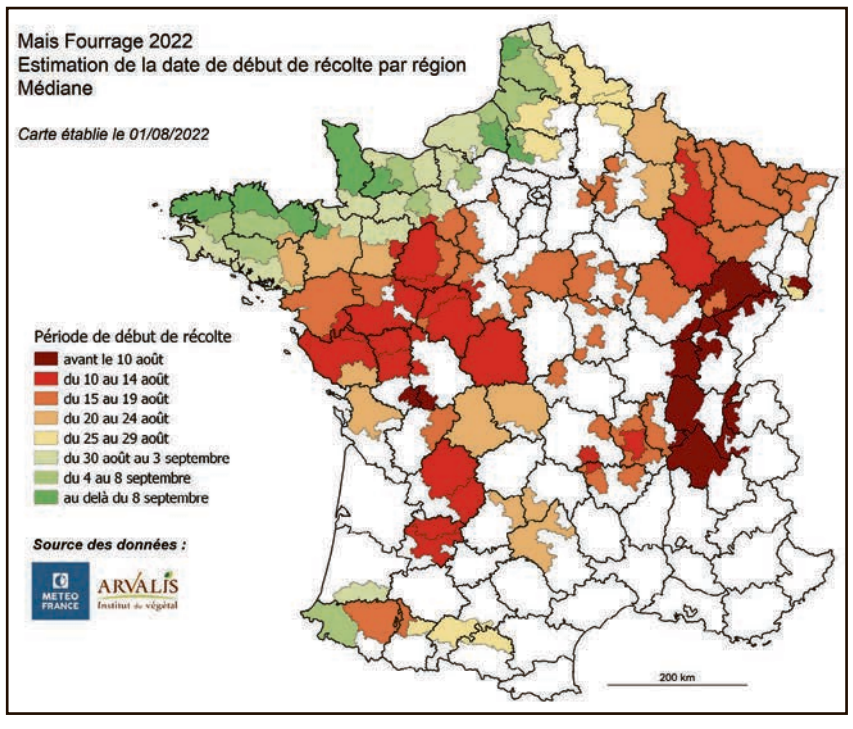
D'après communiqué



En absence de grain, ou moins de 300 à 500 grains/m² : c'est l'évolution de la surface foliaire encore verte qui guide la décision. L'ensilage est recommandé s'il reste moins de 4-5 feuilles vertes.



Pour les maïs à plus de 1 500 grains/m² et avec au moins 4-5 feuilles vertes au-dessus ou au niveau de l'épi : il est nécessaire d'attendre l'évolution normale du grain.



ÉLEVAGE

// FÊTE DU CHAROLAIS

Le label rouge à l'honneur

Le concours d'animaux de boucherie de Saulieu, samedi 20 août, ouvre ses portes au label rouge, signe officiel de qualité supérieure.

Plusieurs nouveautés sont à l'affiche de la fête du charolais 2022. Tout d'abord, l'évènement fait son retour sur un week-end entier, chose qui n'était pas arrivée depuis l'apparition du coronavirus. Ensuite, comme évoqué dans une précédente édition de Terres de Bourgogne, les concours s'ouvrent à toutes les races allaitantes, et pas seulement le charolais. La semaine dernière, une aubrac, une blonde d'Aquitaine, six limousines, quatre blanc bleu belges et six croisées étaient inscrites auprès de l'organisation. Troisième nouveauté: la mise en avant de la qualité bouchère label rouge.



Patricia et Daniel Lenoble, de Tellecey, participent à leur tout premier concours avec cette belle et imposante génisse de 2 ans et demi.

Toute première fois

Daniel et Patricia Lenoble, du village de Tellecey, entre Mirebeau-sur-Bèze et Genlis, seront en lice dans cette nouvelle catégorie. Le couple côte-d'orien a accepté une petite entrevue avant le jour J. Ces éleveurs de 200 vaches allaitantes (50 % en charolaises, 50 % en limousines) n'ont jamais participé au moindre concours de leur carrière. *« L'occasion ne s'était jamais vraiment présentée à nous. Et puis, nous sommes relativement éloignés des sites des différents concours, c'est sans doute une autre raison, et non des moindres… Nous allons y remédier cette année, après l'insistance de notre fils Mathieu, salarié à Sicarev coop, qui a réussi à nous convaincre d'aller à Saulieu! »*, confie Daniel Lenoble. Son épouse Patricia a tout prévu pour passer un excellent week-end: *« Cette participation à la fête du charolais nous permettra d'allier travail et convivialité car, dans notre démarche, avons été rejoints par nos enfants et des amis. Étant à environ 1 h 30 de Saulieu, nous avons fait le choix de rester au camping, trois emplacements ont été réservés »*.

Cette participation à la fête du charolais sera donc placée sous le signe de la découverte et de la bonne humeur. La recherche d'une plus-value pour leur génisse charolaise de deux ans et demi sera également visée, si l'occasion se présente.

Daniel Lenoble s'est lancé dans le label rouge en 1997, seulement trois ans après son installation. La plus-value de ses 20 à 25 animaux écoulés chaque année par ce signe de qualité supérieure varie selon le marché et les caractéristiques de chaque bovin, mais une moyenne entre 11 et 40 centimes par kilogramme est généralement obtenue par l'éleveur. *« Nous faisons partir tantôt des génisses, tantôt des vaches dans ce cadre. Tous les animaux ne sont toutefois pas vendus en label rouge, il faut avoir les animaux en face et aussi les débouchés »*, précisent Daniel et Patricia Lenoble. Les *« contraintes »* ne sont pas un frein pour ces deux naisseurs qui vendent leurs animaux à la Sicarev depuis plus de deux décennies: *« le cahier des charges du label rouge n'implique pas de grands changements. De toute façon, nous y sommes habitués depuis très longtemps. Il faut être un élevage traditionnel en respectant un cycle prairie/étable bien défini à l'avance. Une alimentation sans OGM ni urée et utilisée. Le bien-être animal occupe également une place importante dans les critères à bien respecter »*.

AG

// PRODUCTION OVINE

Rendez-vous à Arnay le 26 août

Le comice d'Arnay-le-Duc organise son concours et son exposition-vente d'ovins le 26 août. Un acheteur potentiel évoque ce rendez-vous.

Entre 400 et 500 béliers sont attendus vendredi 26 août au foirail arnétois, pour le traditionnel concours du comice agricole local. De nombreux reproducteurs ovins de toutes races sont à vendre à cette occasion. Parmi les futurs visiteurs et acheteurs potentiels devrait figurer Quentin Caverot, installé en septembre dernier à Senailly, entre Semur-en-Auxois et Montbard.

Du choix

L'éleveur de 26 ans pourrait profiter de cette journée pour investir dans un nouveau bélier, lui qui s'est déjà procuré un certain nombre d'animaux ces derniers mois dans le même secteur: *« Je développe progressivement ma troupe depuis ma récente installation, miser sur une bonne génétique me permettra de progresser du mieux possible. Se rendre à cette exposition-vente d'Arnay est, je pense, un très bon moyen de trouver de la qualité, il y a des garanties derrière chaque reproducteur car les trois quarts des exposants sont des sélectionneurs. Mes premiers achats ont été prometteurs, je compte bien continuer sur ma lancée. Pour ma part, le 26 août, je m'intéresserai à la race Charollaise, avec mes critères de recherche habituels: du développement, de la viande et surtout de la valeur laitière. J'attacherai une attention particulière aux index, comme à chaque fois. Le plus important à mes yeux? S'il fallait en conserver un seul, je répondrais ans le lait, pour lequel il faudra un index supérieur à 100. Mais en réalité, tout est important »*.

Objectif 160 brebis

Le jeune Côte-d'orien élève à ce jour 120 brebis en races Charollaise et Berrichon du Cher, après avoir commencé avec seulement 10 moutons en 2017: *« cette année-là, j'avais repris le numéro de cheptel de mon grand-père, je lui loue aujourd'hui ses bâtiments. J'ai agrandi la troupe lorsque j'étais salarié agricole chez mon cousin Didier, ici même à Senailly. J'ai donc franchi le cap l'an passé en m'installant, j'ai aussitôt commencé à inscrire des bêtes »*. Quentin Carverot espère atteindre la barre des 160 brebis à court ou moyen terme sur sa ferme: *« c'est effectivement l'objectif que je me suis fixé. Je ne pourrai pas aller au-delà car je suis limité par la taille de mon bâtiment actuel, qui m'oblige déjà à réaliser deux lots d'agneaux dans l'année. Pour la suite, un autre agrandissement n'est pas à exclure, mais il faudra que je trouve impérativement du terrain et donc un autre bâtiment »*.

Actualités ovines

Quentin Caverot a *« bien choisi »* son moment pour s'installer puisque les cours de la viande n'ont jamais été aussi élevés (entre 7,5 et 8 euros le kg d'agneau). En contrepartie, les charges sont aussi à leur zénith. *« Et l'aliment en fait partie. Dans un tel contexte, l'idée est de se passer encore plus des produits du commerce »*, souligne l'adhérent du syndicat d'élevage ovin, qui profite de l'occasion pour évoquer l'actualité agricole: *« je viens d'épandre du fumier et de gratter les champs. Les moissons sont terminées chez moi depuis le 5 juillet, le bilan est bien maigre avec 40 q/ha en avoine, 43 q/ha en orge et 41 q/ha sur notre plateau, dans lequel nous espérons rarement mieux. La paille et le foin? Il y en a moins que l'an passé. Mais pour le foin, la qualité est bonne et n'a rien à voir avec celle de 2021, c'est une satisfaction. Pour la partie élevage, le début de la lutte est programmé pour ces tout prochains jours, après le déparasitage. L'actualité des éleveurs ovins, c'est aussi et encore la crainte du loup. Celui-ci n'est pas très loin. Nous touchons du bois, notre canton fait partie des derniers à ne pas avoir connu d'attaque »*.

AG



Quentin Caverot, récemment installé à Senailly, avec l'un de ses nouveaux reproducteurs.

200 fistons!

Aurore Gérard, conseillère en élevage ovin à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, rappelle l'intérêt du choix d'un bélier: *« Une brebis, c'est à peu près deux agneaux par an, alors qu'un bélier produit en moyenne 200 agneaux sur sa carrière… Les éleveurs choisissent leur bélier en fonction de la destination des agneaux: des agneaux de boucherie, des agnelles de renouvellement ou bien les deux. Ce choix est possible avec l'analyse des papiers du bélier dans le cas d'animaux connus génétiquement (prolificité, valeur laitière et croissance). C'est un vrai plus pour compléter le choix sur le phénotype »*.

// VITICULTURE

21

Un Vititour haut en technologies

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a convié les viticulteurs du département à une journée mêlant ateliers thématiques et démonstrations des dernières technologies de pulvérisation et de travail du sol.

Faire rimer vignes et innovations technologiques : tel était l'enjeu du Vititour organisé mi-juillet par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'évènement mélangeait des ateliers et des démonstrations de matériels. Du côté des ateliers, animés par les conseillers de la Chambre d'agriculture, trois thèmes étaient proposés aux participants :
- la gestion de la contrainte hydrique dans le contexte de changement climatique
- les variétés résistantes en parcelles d'essai
- l'installation et le rôle des haies afin de favoriser la biodiversité.

Autant de thématiques qui focalisent l'attention et les préoccupations du monde viticole, confronté au dépérissement de certains pieds de vignes, au développement de certaines maladies et aux attentes sociétales en matière de préservation de l'environnement.



L'enjambeur électrique Alpo de Sabi Agri n'est pas autonome. Il est équipé d'un toit recouvert de panneaux solaires.



Autre enjambeur autonome, mais à moteur thermique : le Traxx d'Exxact Robotics.



Le pulvérisateur autonome YV01 de Yanmar peut encaisser des pentes jusqu'à 45 %.



Naïo présentait également son tout nouveau chenillard autonome Jo, dédié au travail du sol.



Ce Vititour était organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ici, le robot Ted de Naïo.

Terrain d'expérimentations apprécié

Ce Vititour fut aussi technologique. Ces dernières années, le monde de la vigne a constitué un terrain d'expérimentations très apprécié, que ce soit pour les opérations de travail du sol, de traitement de la vigne et plus largement, pour faire face aux difficultés croissantes de recrutement de main-d'œuvre dans les métiers du secteur. Il ne s'agit pas de supprimer toute intervention humaine mais, sur certains aspects, les acteurs du machinisme viticole ont compris qu'une page se tournait. Leur réponse tourne souvent autour du maître-mot suivant : Autonomie. Les démonstrations organisées dans le cadre du Vititour, sur une parcelle de vigne située près du village de Chaux, en Côte-d'Or, sur la côte de Nuits, illustraient cette évolution. Comme par un fait exprès, elles se sont accomplies sous un soleil accablant, mettant à rude épreuve les organismes, alors que les machines accomplissaient leurs tâches avec une indifférence à peine perturbée par leurs avertisseurs sonores ou leurs lumières clignotantes… Plusieurs types d'équipements étaient présentés (voir encadré) couvrant les secteurs du travail du sol et de la pulvérisation. Robotique et mobilité électrique étaient les traductions les plus spectaculaires de l'évolution technologiques à l'œuvre en viticulture. Toutefois, s'en tenir à ces deux aspects serait réducteur. La société italienne Idéal se positionnait clairement sur les préoccupations environnementales en présentant un pulvérisateur écologique. Capable de générer une micronisation très fine, il peut pulvériser deux rangées complètes simultanément et récupérer, en moyenne, 50 % du liquide pulvérisé, grâce à quatre panneaux anti-dérive. La solution pulvérisée qui n'atteint pas la plante est récupérée par un système d'aspiration et renvoyée dans la cuve principale.

Électriques, thermiques, autonomes ou non…

Non-autonome, car il nécessite la présence d'un conducteur, mais électrique, l'enjambeur Alpo, des Auvergnats Sabi-Agri (présenté par le distributeur Alabeurthe), dispose d'une autonomie d'environ 6 heures et sa largeur de travail peut varier de 90 cm à 1,25 m. Il est équipé de panneaux solaires sur le toit, qui produisent une énergie électrique uniquement dédiée au fonctionnement des outils pour lesquels l'engin est aussi équipé d'une aide hydraulique. Les batteries, elles, n'assurent que la motorisation de l'engin. Par rapport à un enjambeur thermique de performances équivalente, Sabi Agri revendique, avec l'Alpo, une économie de plus de 3 700 euros par an.

Avec le Traxx, le Ted, le Jo et le YV01, on arrivait dans l'autonomie de travail et la robotique, associées à des motorisations thermiques ou électriques. Le Traxx, dû à la société champenoise Exxact Robotics, est un robot tout-terrain conçu pour les vignes étroites. Il dispose d'un moteur thermique et peut fonctionner sur un mode totalement autonome ou bien en guidage à distance par télécommande. Quoi qu'il en soit, si l'engin vient à s'arrêter pour une raison quelconque, la législation oblige aujourd'hui à ce que sa réactivation se fasse par une personne physique. Il ne peut repartir seul.

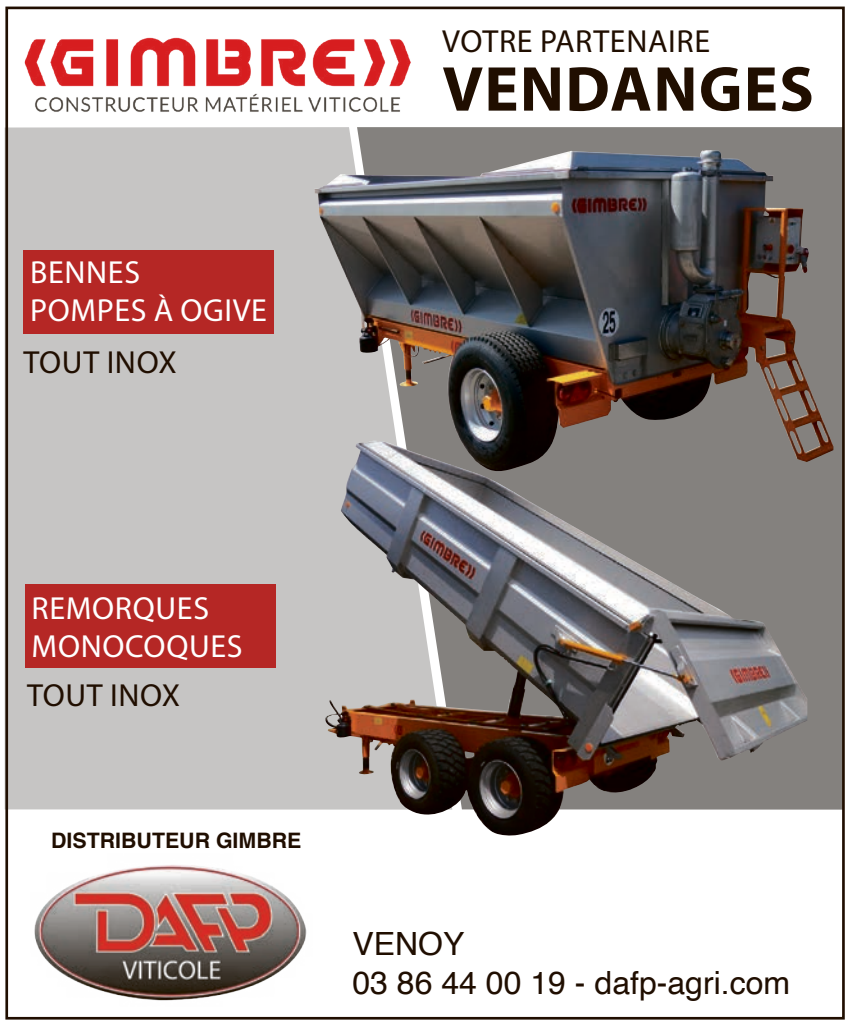
Le robot Ted de la société toulousaine Naïo (représentée par le distributeur local Granday) est certainement l'équipement du genre le plus connu aujourd'hui. Il s'agit là encore d'un robot enjambeur mais sa motorisation est électrique avec une autonomie pouvant aller jusqu'à 8 heures. Il peut être équipé de nombreux outils (interceps mécaniques, disques émotteurs, doigts Kress ou disques crénelés). Sa largeur de travail est adaptable, de 1,42 m à 1,85 m. Issu du même concepteur, Granday présentait également le tout nouveau chenillard autonome Jo, lancé fin 2021 et adapté aux vignobles à haute densité. Il est, lui aussi, 100 % électrique, avec une autonomie allant jusqu'à 12 heures. Il peut embarquer différents outils de désherbage mécanique entre les rangs et sur le rang.

Dernier équipement de cet ensemble : le pulvérisateur autonome YV01 du japonais Yanmar (représenté par l'entreprise Faupin). Sa motorisation est thermique mais l'engin est entièrement robotisé. Il pulvérise sur le rang enjambé et sur les deux rangs extérieurs et se déplace en fonction d'un guidage GPS saisi sur une application ou sur l'écran du robot. Monté sur chenilles, il monte et descend des pentes jusqu'à 45 % et est efficace sur des terrains en dévers jusqu'à 19 %. Son mode de pulvérisation électrostatique limite la volatilité du produit pulvérisé.

Berty Robert

Les équipements en démonstration

Des robots enjambeurs pour le travail du sol :
- Traxx (société Exxact Robotics)
- Ted (société Naïo)
Un enjambeur électrique : Alpo (société Sabi Agri)
Un chenillard autonome : Jo (société Naïo)
Un robot pulvérisateur : YV01 (société Yanmar)
Un équipement de pulvérisation confinée : Drop Save vignes larges (société Idéal)



// AMÉNAGEMENTS

58 La redynamisation en ligne de mire

Afin de redynamiser les centres-villes, la société d'économie mixte (SEM) Nièvre Aménagement et la Banque des territoires se sont associés, le 6 juillet dernier, pour donner naissance à la foncière départementale Cœurs de Nièvre.



Conseil Départemental

Officialisation de la création de la SAS le 6 juillet dernier, en présence de Mathieu Aufauvre, directeur régional de la Banque des territoires en Bourgogne-Franche-Comté, Fabien Bazin, président du Conseil départemental ou encore Jocelyne Guérin, présidente de Nièvre Aménagement.

Pour réduire la vacance des locaux commerciaux et d'activités dans les centres-villes et bourgs, la foncière départementale Cœurs de Nièvre a été officiellement créée le 6 juillet dernier. Filiale de Nièvre Aménagement, en partenariat avec la Banque des territoires, cette société par actions simplifiées (SAS) sera dotée d'un budget de 10 millions d'euros pour porter des actifs immobiliers stratégiques.

Dans quelles mesures ?

Plus précisément, la SAS acquerra des actifs immobiliers, fera réaliser les travaux nécessaires et mettra en location et/ou, à terme, revendra lesdits. Ces actifs immobiliers devront remplir certains critères pour être achetés par la SAS, comme être implantés dans les cœurs de villes et de bourgs de la Nièvre - périmètres ORT-, abriter des activités commerciales ou d'autres contribuant au dynamisme des centres ciblés, répondre aux exigences en termes de sobriété énergétique, ou encore présenter une rentabilité annuelle brute permettant un modèle économique viable.

Outre la SAS (et donc Nièvre Aménagement, la Banque des territoires), d'autres investisseurs pourront être intégrés aux projets afin de démultiplier les capacités de financement.

En pratique

Les actions mises en œuvre seront, par exemple, la fusion de cellules commerciales existantes pour la création d'un accès commun pour les logements situés au-dessus des commerces notamment, la densification d'une rue commerçante avec l'implantation de nouveaux commerces et la réfection des vitrines et la mise en place de parkings pour y accéder.

Une procédure précise

Pour réaliser les projets portés par les élus, une validation est nécessaire. Ainsi, un comité de suivi devra être mis en place. Il devra regrouper les membres du comité de suivi de Nièvre Aménagement et un représentant de la ville et de l'EPCI concerné par le projet.

Après présentation du projet auprès du Conseil d'administration de Nièvre Aménagement puis de la SAS, la décision finale si le projet est soutenu ou non sera communiquée au porteur de celui-ci et/ou à la collectivité concernée.

Où ?

Les villes ciblées par les actions de la SAS sont : Nevers et Cosne-sur-Loire (retenues dans le programme national Action Cœur de Ville) et les 18 communes labellisées Petites Villes de demain (Cercy-la-Tour, Château-Chinon Ville, Châtillon-en-Bazois, Clamecy, Corbigny, Decize/Saint-Léger-des-Vignes, Guérigny, Imphy, La Charité-sur-Loire, La Machine, Lormes, Luzy, Moulins-Engilbert, Prémery, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Saulge, Varzy).

D'après communiqué

// PATRIMOINE

21 Rénover des murs pour s'ouvrir des horizons

Chaque été depuis quatre ans, en partenariat avec la fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté, des chantiers de bénévoles s'organisent pour la restauration du patrimoine des Climats. En Côte-d'Or, Pernand-Vergelesses et Ladoix-Serrigny en ont accueilli deux cet été.

Initiés en 2019 à Ladoix-Serrigny, ces chantiers de rénovation de murs en pierres sèches, conduits par la fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté (BFC) sont financés en partie par le Fonds Patrimoine des Climats de Bourgogne dédié à la restauration du patrimoine viticole. Les jeunes s'initient le matin à la technique de la pierre sèche et dédient leurs après-midi à une découverte culturelle de la région. Cet été, le premier chantier s'est installé à Pernand-Vergelesses du 18 au 29 juillet. Guidés par un muraillier professionnel (Christophe Galmiche - Murs et Vignes), huit jeunes bénévoles ont appris l'art de la construction en pierres en restaurant un mur du jardin à la française de la Maison Jacques Copeau.

Coopération franco-allemande

Tous sont issus de la coopération franco-allemande avec le Land de Rhénanie-Palatinat, jumelé à la Bourgogne-Franche-Comté. Leur séjour à la Maison Jacques Copeau a été l'occasion unique d'expérimenter une approche joyeuse du théâtre grâce à un atelier organisé par la Compagnie Les Incasables. Le chantier s'est ensuite déplacé dans la commune voisine de Ladoix-Serrigny, du 1er au 13 août, avec huit nouveaux bénévoles, au milieu des grands crus de Corton, Les Grands Lollières. Lors des trois précédentes années, près de 100 mètres d'un mur de soutènement en pierre sèche avaient déjà été remis en état par les bénévoles. Il s'agissait cette fois-ci pour cette nouvelle équipe de poursuivre la restauration de ce patrimoine viticole, tout en apprenant un savoir-faire et en découvrant la région et son patrimoine.

Berty Robert, avec communiqué



Climats de Bourgogne

Les chantiers de la fédération Rempart de BFC rassemblent de jeunes français et de jeunes allemands autour d'un projet de rénovation patrimoniale.

ENVIRONNEMENT

// ÉNERGIES

58

Trouver des alternatives

Le 25 juin dernier, l'académie du Morvan, avec le concours du Parc Naturel Régional du Morvan, orchestrait une journée dédiée à la question « Quelles énergies en Morvan pour demain ? ».

« Par ces cinq tables rondes nous voulions montrer les solutions transposables et donc envisageables dans le Morvan, en ce qui concerne les énergies, afin de donner des pistes éventuelles de travail aux collectivités concernées » détaille Didier Verlynde, membre de l'académie du Morvan en charge de l'organisation de l'événement, avant d'ajouter : *« malheureusement, malgré l'invitation d'environ 133 élus, peu ont fait le déplacement pour cette journée alors qu'elle leur était dédiée. Cela étant, tous les échanges ont été enregistrés et se retrouvent (gratuitement) sur le site https://academie-du-morvan.org/ »*.

En détail

Ainsi, cinq thèmes de discussions furent proposés : « états des lieux et perspectives », « Production, transport, consommation, sobriété énergétique », « Micro Hydroélectricité et microméthanisation », « agriculture et photovoltaïsme », « Biomasse, réseaux de chaleur et hydrogène vert ». Pour animer ces échanges, près de 20 intervenants, sous la conduite d'Anthony Laurent de la revue Environnement Magazine, ont fait le déplacement et représentaient des organismes divers comme le Réseau transport d'Électricité (RTE), la SEM Nièvre énergies, l'association des Moulins du Morvan et de la Nièvre, , l'entreprise Turbulent NV, le Groupe Kortos Methaventure, le Groupe Valorem, Watt and Co, Qairos-Energies, la société LCEET ou encore la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. *« Nous voulions avoir une pluralité d'intervenants, du public et du privé, afin d'obtenir une vision d'ensemble sur les énergies issues du bois, de l'eau, du soleil ou encore du vent afin d'entrevoir les solutions à taille humaine. Nous avons aussi exploré la pérennisation des exploitations agricoles via l'implication des chefs d'exploitation dans ces projets (photovoltaïque ou biomasse) »* souligne Didier Verlynde avant d'ajouter : *« cela étant nous avons fait le choix de ne pas traiter des éoliennes volontairement »*.

Décupler

Ainsi, les échanges ont permis de mettre en lumière qu'il n'existe pas une seule mais une multitude de solutions pour répondre à la question principale des énergies dans le Morvan. Didier Verlynde résume : *« on se rend compte qu'au vu de la physionomie éclatée de l'habitat dans le Morvan, c'est l'implantation et la juxtaposition de projets divers et variés qui semble la réponse la plus adaptée. Parmi lesdits projets, on peut noter la microméthanisation avec la mise en place de petits réseaux alimentant les maisons alentour, idem pour les réseaux de chaleur bois – un peu à l'image de ce qui existe déjà à Moulins-Engilbert, par exemple »*. L'académie du Morvan déterminera comment exploiter les données et idées récoltées ce jour-là lors de son conseil d'administration en août. Didier Verlynde conclu : *« Notre académie est ancrée dans l'actualité et nous avons une volonté de traiter les sujets de préoccupation générale. Dans tous les cas, notre but n'est pas d'imposer des schémas, mais bien de les mettre en lumière pour que les élus puissent prendre les décisions avec tous les éléments de connaissance nécessaires »*.



Académie du Morvan

Ici, la table ronde n° 5 était animée par un représentant de la Cuma TERR'EAU : « L'entretien durable des haies source de production de plaquettes forestières. » ; Jean Rapenne, Directeur général – Directeur du développement co- fondateur de la société LCEET (La Compagnie Énergies et Territoires) : « Le développement des réseaux de chaleur bois ruraux dans les communes de l'Autunois-Morvan. » ; Maxime Gautrain, Ancien Maire d'Arleuf et ancien membre du Bureau et du Comité ? Syndical du SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) « Acteur et témoin du développement des chaufferies bois dans le Morvan. » et Jean Foyer, président-fondateur de QAIROS ENERGIES : « Un exemple de production d'hydrogène vert à partir de la biomasse agricole. ».

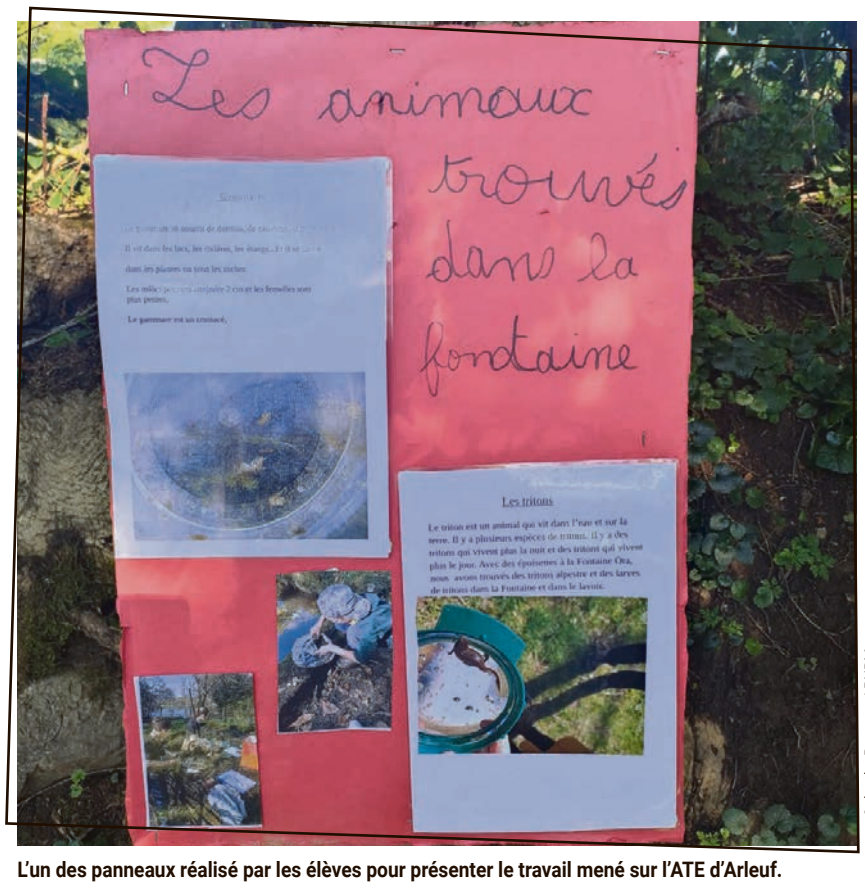
Chloé Monget

58

Une jeunesse engagée

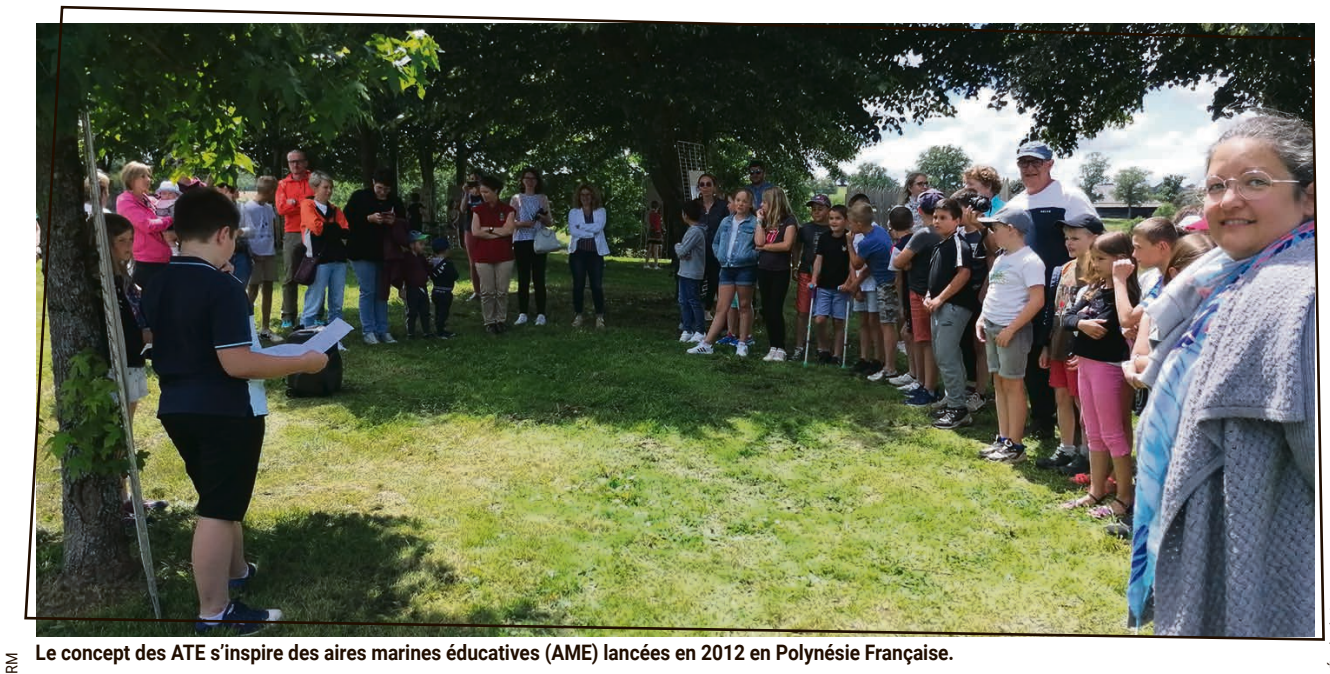
// AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

Le 28 juin et 1er juillet, les élèves de CE (1 et 2) - CM (1 et 2) d'Arleuf et de CM1 de Luzy ont officiellement inauguré leur Aire Terrestre Éducative.



Colombe Baucour / PNRM

L'un des panneaux réalisé par les élèves pour présenter le travail mené sur l'ATE d'Arleuf.



École de Luzy

Le concept des ATE s'inspire des aires marines éducatives (AME) lancées en 2012 en Polynésie Française.

Cela fait deux ans que les élèves d'Arleuf et de Luzy se sont engagés dans un projet de longue haleine via l'Aire Terrestre Éducative (ATE). Pour rappel, cette dernière est le site de la fontaine Ora, petite zone communale au sud d'Arleuf, qui leur est confiée entièrement afin qu'ils identifient des problématiques, définissent des objectifs et les mettent en place pour préserver ou développer la biodiversité de ladite zone. Les ATE sont pilotées au national par l'Office Français de la Biodiversité. Au quotidien, les enfants sont épaulés dans leurs choix par un enseignant référent dans chaque établissement et par une chargée de mission éducation à l'environnement au Parc Régional du Morvan, Colombe Beaucour ; le tout en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

En détail

Ainsi, le 28 et 1er juillet, les élèves des écoles d'Arleuf et de Luzy ont présenté leurs travaux participatifs réalisés sur la parcelle durant deux ans. Parmi eux, les élèves se sont intéressés au recensement et à l'identification de la faune et la flore présente. Ils se sont également penchés sur les conséquences engendrées sur le site en cas de modifications (coupes ou plantations). Le projet et l'inauguration furent également des moyens pour eux d'acquérir des compétences pour le cycle 3 comme la maîtrise de l'expression orale, l'argumentation ou encore les recherches sur internet. Pour clôturer l'inauguration, les élèves ont transmis le flambeau aux prochains qui prendront la relève pour s'occuper de la zone. Pour l'école d'Arleuf il s'agissait de la deuxième année de labellisation. D'ailleurs, lors du lancement du projet en 2020-2021 ce fut l'une des deux premières écoles labellisées de Bourgogne-Franche-Comté. En 2021, le réseau des ATE comptait 367 écoles.

Chloé Monget

// GESTION FORESTIÈRE

58

Faire face aux enjeux climatiques et sanitaires

Le 17 juin, le Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne Franche-Comté (CNPF) organisait une réunion d'information sur les solutions face aux problèmes climatiques et sanitaires.

C'est à côté de Tracy-sur-Loire que le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) avait donné rendez-vous aux participants de la journée. Au programme de cette dernière : les problèmes sanitaires du Douglas suite aux derniers excès climatiques et la gestion en futaie irrégulière des anciens taillis sous futaie des chênaie-charmaie. Pour animer la rencontre, Nicolas Rasse (technicien Nièvre et service Systèmes d'Information Géographique, correspondant observateur du Département de la Santé des Forêts) et Pascal Poubeau (propriétaire, conseiller, gestionnaire et dirigeant du cabinet d'expert forestier « Pascal Poubeau ») étaient présents. Pour Denis Brovadan, 62 ans, propriétaire forestier (9 ha et bientôt 12 ha) à Varennes (89) et venu participer : *« Cette journée dédiée au réchauffement climatique permet d'avoir des informations sur les essences à planter, celles à éviter… en somme, les éléments à prendre en compte pour éviter la catastrophe. En effet, avec les années de sécheresse qui s'accumulent, nous sommes obligés de tout remettre en question si nous souhaitons préserver nos forêts et les rendre pérennes et prospères »*.



Pascal Poubeau a prodigué certains conseils aux participants.



Une trentaine de personnes a participé à la réunion d'information du CNPF.

Espoir

Pour débuter la journée, Pascal Poubeau a présenté les deux massifs forestiers qui seraient visités dans la journée. Le but précis est de montrer une approche différente des gestions « traditionnelles » des Forêts, afin, comme il nous l'explique, *« de garder espoir en l'avenir. Les excès climatiques actuels (manque d'eau, tempête…) marquent profondément l'aspect de nos forêts, mais il faut intégrer la résilience de la nature, sa capacité à s'adapter, se réinstaller et reprendre vie, il faut juste lui laisser le temps. Ce raisonnement est bien entendu naturel, de bon sens terrien mais le fait de ne pas tout couper, de « jouer » avec la nature et sa capacité à se régénérer est aussi un raisonnement économique pragmatique. Pourquoi vouloir imposer notre volonté là où la nature nous aide généreusement, gratuitement ? »*. Nicolas Rasse rebondit : *« Même si certains arbres nous paraissent mal en point, ils savent réagir pour survivre. Il ne faut donc pas être trop pessimiste »*.

Conseils

Pascal Poubeau poursuit : *« pour trouver des solutions aux enjeux qui nous touchent, un raisonnement large est nécessaire à la gestion d'une forêt, il faut savoir prendre du recul, observer… Par exemple, il est impératif de mélanger les feuillus et les résineux. Il faut diversifier les essences pour améliorer les sols, limiter les risques d'adaptation, répartir les risques économiques, permettre une plus grande diversité écologique, sociale… Il faut travailler l'existant, et ne pas se refuser quelques introductions ponctuelles d'essences non autochtones mais surtout faire attention à toutes décisions trop hâtives et définitives. Le couvert préserve des conditions microclimatiques favorables à l'installation et permet l'acquisition d'une régénération naturellement diversifiée (douglas, chêne, charme, merisier, noyer, bouleau). Ce renouvellement doit être accompagné de travaux sylvicoles réguliers et ciblés qui ne seront entrepris que si la situation l'exige (dosage des essences, taille de formation, élagage d'arbres d'avenir…). Le forestier peut opter pour une récolte progressive du peuplement adulte, donnant ainsi la possibilité à un maximum d'arbres de qualité d'atteindre leur optimum d'exploitabilité. Pour un peuplement de douglas considéré comme dépérissant, cette approche reste malgré tout financièrement très bénéfique. Ici, en 20 ans, le peuplement a permis de récolter 2,5 fois le volume initial ! Il faut garder en mémoire qu'une bonne exploitation doit être raisonnée. Elle dépend de l'aménagement des accès (chemins pierrés, cloisonnement dans les peuplements) et des lieux de stockage des produits de la forêt. Certes, cela demande du travail mais cela n'est jamais perdu. Améliorer la génétique d'une essence est important mais il faut avant tout se focaliser sur une saine et bonne gestion »*.

Replanter, la solution miracle ?

Ceci dit, si le reboisement peut être séduisant, Pascal Poubeau insiste : *« C'est une technique qui est très difficile à maîtriser. Énormément de paramètres peuvent interférer et réduire le taux de réussite ou se traduire par un échec in fine. Il cite parmi tous ces points, la qualité des plants et leur mise en place, le risque de dessèchement des racines, l'adaptabilité au sol de l'essence introduite… »*.

Au préalable

Mais avant de penser aux solutions à mettre en place, l'évaluation de la situation sanitaire des arbres est à quantifier. Dans le cas du douglas, la méthode DEPERIS *« donne une idée de l'état de santé de l'arbre afin de prendre les mesures qui s'imposent en cas de besoin »* pointe Nicolas Rasse. Pour rappel, cette note DEPERIS s'obtient par l'évaluation de la mortalité de branches, couplée avec le manque d'aiguilles (dans le cas des résineux – sauf mélèze) ou le manque de ramification (dans le cas des feuillus). Cette note synthétique permet ensuite de savoir si le peuplement est dépérissant ce qui se caractérise par plus de 20 % d'arbres dégradés. Outre cela, il existe la méthode ARCHI, dédiée au douglas, pour évaluer visuellement son état de santé (résilient, dépérissant, stressé, en descente de cime ou encore mort). Cette clé se focalise sur certains points d'observation comme l'état du houppier (hors concurrence ou sous la flèche), de l'arbre entier, de la face supérieure des branches ou encore du tronc…

Les chênaies

Peuplement très répandu, les chênaies de Bourgogne représentent la moitié des surfaces forestières de notre région. Historiquement gérées en taillis sous futaie, elles sont aujourd'hui converties vers d'autres techniques, futaie régulière (amélioration puis coupe à blanc, régénération naturelle ou artificielle) ou futaie irrégulière (sylviculture à couvert continu, amélioration, régénération, ponctuelle, mélange des essences, etc.). Les forêts privées feuillues requièrent un traitement particulier pour permettre leur pérennité et leur productivité. Le propriétaire et le gestionnaire de la forêt visitée ont choisi la gestion en futaie irrégulière permettant des prélèvements réguliers en accord avec la capacité de production (et pas plus !), l'activation d'une régénération utile et progressive. *« La conservation d'arbres imposants de très belle qualité (gros bois de gros diamètre, 80 voire 100 cm !) assure un rôle de stabilisateur, d'éducateur pour les petits »* détaille Nicolas Rasse avant d'ajouter *« une futaie irrégulière idéale dispose d'un couvert continu correspondant à environ 80 m³/ha à 100 m³/ha et d'une surface terrière comprise entre 12 et 15 m²/ha »*. Dans tous les cas, Nicolas Rasse et Pascal Poubeau martèlent *« il faut faire un état des lieux complet (étude des sols, inventaire des arbres, équipement, dépôts, intérêt écologique…) avant toute prise de décision, car les conséquences d'une décision sont irréversibles et entraînent des pertes financières qui peuvent être très importantes pour l'exploitation de ladite forêt, sur une échelle de temps qui nous dépasse »*.

Chloé Monget

Les atouts d'une telle journée

Denis Brovadan, 62 ans, propriétaire forestier (9 ha et bientôt 12 ha) à Varennes (89) et venu participer à la journée souligne : ***« Cela fait une dizaine d'années que je suis les réunions car pour moi, il faut toujours s'informer et avoir des échanges sur nos gestions pour trouver des idées nouvelles. Par exemple, grâce aux présentations, j'ai décidé de changer mes pratiques en prélevant par petits morceaux afin de ne pas déboiser de grandes surfaces. Enfin, ces journées d'information nous permettent de rencontrer des gens que l'on ne voit pas ailleurs ; c'est aussi très enrichissant ».***



Denis Brovadan participe aux réunions du CNPF depuis une dizaine d'années.

TABLEAU DE BORD

// VENDANGES 2022

Le Cumul salaire et RSA

Cette année encore, la MSA Bourgogne s'engage auprès des quatre Conseils Départementaux de Bourgogne pour favoriser l'emploi dans la viticulture.

De nombreux viticulteurs rencontrent des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre en période de vendanges. Afin d'accompagner ces professionnels, les 4 Conseils Départementaux de Bourgogne ont décidé de renouveler l'opération « activités saisonnières » permettant aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de signer un contrat de travail saisonnier et de cumul un salaire avec leur allocation, sans perte de droits. Ainsi, les viticulteurs recrutent plus facilement et les bénéficiaires du RSA retrouvent le chemin de l'emploi.

Cette action est menée en partenariat avec Pôle Emploi, les Chambres d'agriculture, les Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et les Caisses d'allocations familiales (CAF).

Pour bénéficier de cette neutralisation de revenus, à l'issue de chaque période d'activité, le bénéficiaire RSA doit, par mail ou par courrier, transmettre au Conseil départemental de son lieu de résidence, une copie de son ou ses bulletins de salaire faisant apparaitre les périodes et les montants perçus issus des vendanges, en précisant son numéro d'allocataire. Après instruction du dossier, le Conseil départemental transmettra ces informations directement à leur CAF ou MSA en charge du versement du RSA.

D'après communiqué de la MSA Bourgogne

Pour information
Ce dispositif couvre l'ensemble des activités saisonnières du domaine agricole (maraîchage, arboriculture,...). Pour plus d'informations, il convient de prendre attache auprès du Conseil Départemental de son lieu de résidence.

Les interlocuteurs privilégiés de la MSA

• Service entreprises
Tél. 03 85 39 51 75
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Jeudi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Pour toute demande d'information concernant les vendanges 2022 : dsn.blf@bourgogne.msa.fr bourgogne.msa.fr rubrique « Employeur »

• Santé Sécurité au Travail
Côte d'Or et Yonne : 03 80 63 23 50
Nièvre et Saône-et-Loire : 03 85 39 51 89
BourgogneBlfSst.blf@bourgogne.msa.fr

• Proximité Conseil en protection sociale
- Côte d'Or
Édith Dullier-Creuillenet - 06 21 58 08 43 - dullier-creuillenet.edith@bourgogne.msa.fr
- Nièvre
Marie-Elisabeth Bidaut - 06 21 69 50 02 - bidaut.marie-elisabeth@bourgogne.msa.fr
Chantal Colodiège - 06 03 43 63 67 - colodiege.chantal@bourgogne.msa.fr
- Saône-et-Loire
Éric Gaillard - 06 70 79 58 26 - gaillard.eric@bourgogne.msa.fr
Murielle Violay - 06 21 11 69 34 - violay.murielle@bourgogne.msa.fr
- Yonne
Claudine Rafetin - 06 16 46 37 49 - rafetin.claudine@bourgogne.msa.fr
Patricia Dejust-Yvon - 06 10 13 08 44 - yvon.patricia@bourgogne.msa.fr

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// 45e Foire nationale aux reproducteurs ovins

• Mardi 16 août

Decize accueillera une nouvelle fois la foire nationale aux reproducteurs ovins le 16 août prochain à partir de 8 h30 et jusqu'à 13 hà la pointe des halles – au bout de l'allée Marcel Merle. Comme chaque année, de 250 à 300 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur l'ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents. Les reproducteurs proposés à la vente sont issus d'élevages inscrits à un OS ou en contrôle de performance officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées pour les futurs reproducteurs sont Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile-de-France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest..

Renseignements : 06 72 39 76 43

// Deux événements au lycée Nevers-Challuy

• le 30 septembre et 1er octobre

Alsoni Conseil Élevage organise, le 30 septembre uniquement, une journée dédiée à la pelvimétrie au lycée agricole de Nevers-Challuy sur l'exploitation de l'établissement. Pour rappel, la pelvimétrie permet : *« d'aborder les vêlages plus sereinement tout en planifiant au mieux son plan d'accouplement »* souligne Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni avant d'ajouter : *« cela permet de mieux anticiper les vêlages afin de limiter au maximum les césariennes et donc les problèmes qui y sont liés (stress, cicatrisation, retour en chaleurs plus long, difficulté de lactation, etc.) »*. La matinée sera consacrée à partir de 9 h à des ateliers portant sur la conduite autour du vêlage, avec à 11 h une démonstration de prise de mesures d'ouverture pelvienne. L'après-midi se déroulera sur le même principe avec les ateliers à 13 h 30 et une démonstration à 15 h 30. Cette journée est ouverte et gratuite pour tous. La Chambre d'Agriculture de la Nièvre et le GDS s'associent à cet événement. En parallèle, l'exploitation du lycée organisera, le 30 septembre et le 1er octobre, une vente de reproducteurs.

Renseignements pour la journée pelvienne : 06 33 63 69 23

Renseignements pour la vente de reproducteurs : 06 07 72 02 07 ou 03 86 21 66 05

// Concours fromager

• Samedi 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement. Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

YONNE

// Partager pour aller mieux

• Chaque dernier mardi du mois

Les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne et une psychologue s'associent pour proposer un lieu de partage destiné au monde agricole. Vous vous dites parfois : « Je me sens seul.e », « Transmettre c'est difficile », « Je suis épuisé.e et stressé.e par ce rythme », « Je me sens incompris.e, quel sens à mon travail ? » Que vous soyez salarié.e, exploitant.e, conjoint.e collaborateur.rice ou aide familial.e, prenez le temps de participer à ce collectif pour aller mieux. Venez échanger dans un cadre bienveillant et confidentiel : chaque dernier mardi du mois de 14 h à 16 h dans les locaux de la MSA d'Auxerre - 14 bis Rue Georges Guynemer.

Gratuite mais obligatoire, l'inscription est possible tout au long de l'année. Renseignements et inscriptions :
Malvina Maillaut - Tél. : 06 03 43 63 52
ou Mélanie Le Corre - Tél. : 06 16 71 74 81

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,57 € à 10,85 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10,85 € devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/08/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 145 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.23	3.37	3.29	-0.08
		400-450	3.25	3.34	3.32	-0.10
	R	350-400	3.17	3.20	3.19	-0.05
		400-450	3.16	3.16	3.16	
F	U	200-250	3.16	3.29	3.22	
		300-350	3.07	3.21	3.11	-0.10
		350-400	3.04	3.08	3.07	-0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.13	3.17	3.15	-0.05
	R	350-400	2.81	2.90	2.84	
F	U	300-350	2.98	3.17	3.06	
		350-400	2.95	3.12	3.04	-0.08
		400-450	2.56	2.96	2.75	-0.26
		450 et +	2.60	2.91	2.68	
	R	300-350	2.72	2.77	2.75	
		350-400	2.86	3.14	2.91	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 247 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.50	2.56	2.53	-0.08
	R	+ 500 kg	2.29	2.44	2.38	-0.08
F	E	- 5 ans	3.25	4.21	3.55	0.10
	U	24 à 36 mois	2.89	3.37	3.09	-0.05
		- 5 ans	2.77	3.20	2.91	-0.03
		5 à 10 ans	2.60	3.04	2.81	-0.02
		+ 10 ans	2.46	2.71	2.56	-0.23
	R	24 à 36 mois	2.64	2.92	2.81	0.18
		- 5 ans	2.41	2.78	2.65	0.01
		5 à 10 ans	2.39	2.95	2.57	0.03
		+ 10 ans	2.18	2.43	2.36	-0.08

OBSERVATIONS

Effectif global : 590 - Taux de vente : 88 %

Broutards, taurillons, laitonnes / génisses 18 mois : L'offre reste modeste, ce qui est normal pour la saison. Le commerce est peu plus mou mais les bons lots tirent encore leur epingle du jeu.

Vaches / génisses 30 mois : Présentation de qualité correcte. Les cours s'effritent de quelques centimes cette semaine dans les vaches et surtout dans les sujets les plus vieux. Les cours restent tout de même attractifs. La vente est fluide. Attention aux animaux dont la préparation est modeste, leurs placements est difficile. Les cours sont plus ou moins reconduits dans les génisses suivant la qualité.

Taureaux : Présentation pauvre en qualité. Les cours chutent légèrement. Les quelques bons sujets se négocient rapidement mais avec des cours qui plafonnent.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/08/2022

Effectif : 186

Taurillons :	(380 - 500 kg)	1170 - 1540	3,09 - 3,21
Génisses 24 - 36 mois :	(610 - 650 kg)	1610 - 1820	2,52 - 2,94
Vaches légères :		1090 - 1410	
Vaches entre deux :		1450 - 1720	
Vaches lourdes :		1730 - 2400	

Placement plus rapide en taurillons à des tarifs plus fermes. Pas d'invendu.

En vaches, une nouvelle fois le système des annonces n'est pas respecté avec 60 % d'animaux non annoncés !! La demande est toujours présente en sujets lourds et viandés, commerce plus discuté en sujets âgés maigres.

Bovins gras : 10

Vaches de viande :	5,20	à	5,30 € kg de viande.
Génisses de viande :	5,42	à	5,55 € kg de viande.

Vente totale. Cours fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/08/2022

Effectif : 239

Agneaux gras :	135 - 170	(2,60 - 3,72)	
Brebis :	55 - 112	(0,88 - 1,37)	

Offre plus importante en agneaux et de qualité hétérogène orientant les tarifs à la baisse avec des invendus. Tarifs stables en brebis.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/07/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.01	3.26	3.24	-0.13
		350-400	2.99	3.30	3.24	
		400-450	3.12	3.38	3.34	-0.13
F	U	300-350	2.83	3.18	3.14	
	R	250-300	2.65	3.00	2.95	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.51	2.91	2.75	-0.13
		5 à 10 ans	2.51	2.74	2.62	-0.16
		+ 10 ans	2.36	2.54	2.51	-0.19

Effectif global : 229 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Net repli des cours cette semaine, la présentation est de qualité mais les volumes progressent face à une demande plutôt limitée.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : Les cours connaissent cette fois ci une baisse considérable, la qualitédes animaux présentés est néanmoins très bonne, les vaches fleuris proche de la mort tirent leur épingle du jeu au profit des vaches maigres qui perdent plusieurs centimes d'euros.

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 24 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.10	5.32	5.20	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.20	5.36	5.25	

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

25/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 820 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,48	3,78	3,64	-0,52
		de 38 à 44 kg	3,30	3,81	3,57	-0,58
		de 44 à 50 kg	3,14	3,84	3.58	-0,29
	R	de 32 à 38 kg	3,26	3.55	3,41	-0,26
		de 38 à 44 kg	3,23	3,45	3,36	0,53
		de 44 à 50 kg	2,89	3,04	2,92	-0,69

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 131 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,27	1,39	1,35	+0,12
	R	- de 60 kg	0,95	1,24	1,14	

Agneaux de boucherie : Tendance : L'offre est plus conséquente cette semaine mais la qualité est plus hétérogène avec bon nombre d'agneaux qui semblent avoir souffert des fortes températures et qui manquent de finition. Côté consommation, l'ambiance est plus molle. Les tarifs sont donc tirés vers le bas mais la quasi totalité des lots ont rapidement trouvé preneur.

Ovins de boucherie : Brebis : Vente totale. Cours facilement reconduits. **Béliers :** pas de changement

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 449 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.39	3.78	3.59	-0.19
		de 38 à 44 kg	3.48	3.90	3.58	-0.28
		+ de 44 kg	3.11	3.78	3.48	-0.18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 221 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.14	1.32	1.24	-0.14
		+ de 60 kg	1.18	1.76	1.46	-0.11

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 225 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	78	115	91	-22
	R	25-35 kg	60	106	73	-9

Effectif global : 909 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Net repli des cours cette semaine, la baisse amorcée la semaine passée est bel et bien présente.

Brebis : Les brebis perdent quelques centimes en général mais les bonnes brebis lourdes se valorisent encore à des cours rémunérateurs.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 JUILLET 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Malgré les fortes chaleurs, la demande est bien là!! Restez ferme dans les négociations de prix, d'autant que les coûts de production en fermes restent à des niveaux très élevés…

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits. Les femelles sont recherchées.

POLITIQUES

Dans le contexte désormais installé, de guerre en Ukraine, la Commission Européenne a décidé de répondre favorablement à la demande du Conseil des Ministres : elle a proposé une dérogation, pour l'année 2023, aux règles relatives à la rotation des cultures et au maintien des éléments non productifs sur les terres arables. Cette dérogation devrait notamment permettre, comme en 2022, de mettre les jachères en production.

ENVIRONNEMENT

Météo France a actualisé le mois denier ses « normales climatiques », avec une légère hausse des températures moyennes pour la période de référence 1991-2020, à 12,97°C (par rapport à la période 1981-2010). L'évolution est la plus forte au printemps et en été, et plus marquée sur l'est continental (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) et le nombre de jours de gelées est en baisse. Si le cumul moyen de précipitation évolue peu, Météo-France note un assèchement des sols plus marqué du Massif Central au Grand Est mais des sols plus humides dans certaines zones (façade ouest).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le Sénat a publié le 20 juillet dernier le rapport du comité de suivi de la loi EGALIM.
La FNB déplore le constat fait dans ce rapport, qui pointe la loi EGALIM comme une loi inflationniste car prenant en compte le coût de la matière première agricole, par ruissellement jusqu'au consommateur, sans négociation possible ! Rappelons pourtant que la France, bien que dotée de cette loi, est l'un des pays européens où l'inflation est la plus faible (+1,9% sur février à avril 2022 VS 2021 pour les produits alimentaires contre +5,1% en Allemagne et +7,9% en Espagne. Source: NielsenIQ)!

FOCUS

Après plusieurs mois d'attente, les nouvelles modalités des cotations 'Gros bovins entrée abattoir' ont été publiées au Journal Officiel le 20/07. Les principales modifications apportées:
-le maintien des grilles hebdomadaires nationales et régionales pour les animaux standard
-la création d'une publication mensuelle nationale d'un côté pour les animaux sous SIQO, hors bio et de l'autre pour les animaux en agriculture biologique.
Leur date de mise en œuvre terrain n'est pas encore connue!

EN REGION

Sur le mois de juillet, plusieurs rencontres éleveurs-restaurateurs ont eu lieu (dans le Cher, dans l'Eure-et-Loir), dans le cadre de la Charte Origine France lancée par METRO. Il s'agit de l'un des 4 temps forts prévus sur l'année, où le but est par la connaissance des métiers et savoir faire de chaque maillon de la filière, de valoriser les produits français dans la restauration ! L'occasion pour les Sections Bovines, de mettre au cœur des échanges la démarche Eleveur & engagé, et l'enjeu de la juste rémunération!

FAIT DE LA SEMAINE

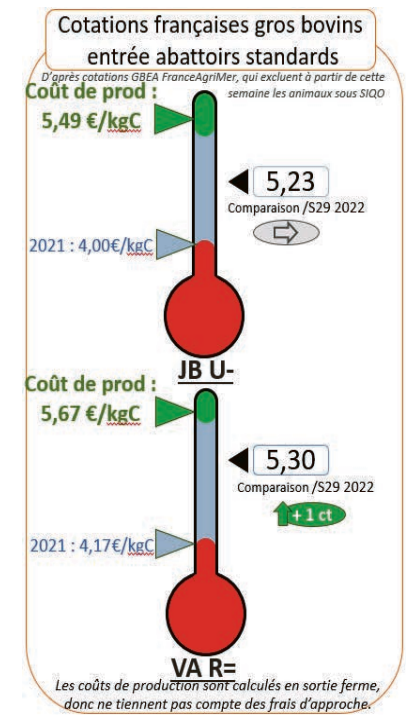
Alors que le Gouvernement français se félicite de la signature de l'accord entre l'Union Européenne & la Nouvelle-Zélande, près de 130 députés français, de tous bords politiques, ont demandé que l'étude de cet accord soit mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale : lien.
La FNB dénonce que l'élevage, et globalement l'agriculture, soient une fois de plus utilisés comme monnaie d'échange dans le cadre des négociations, et qu'aucune clause miroir sur les conditions de production ne soit prévue !!

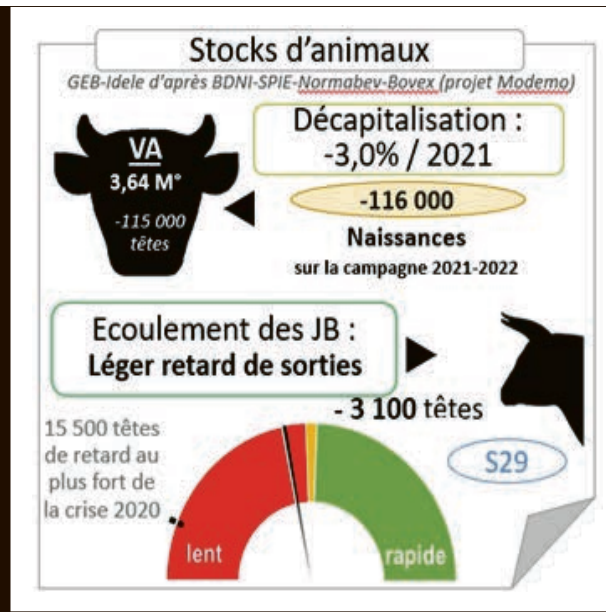
CHIFFRE DE LA SEMAINE

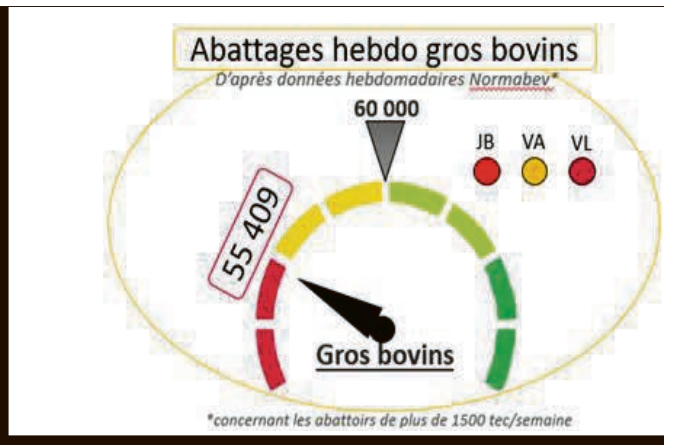
+2%

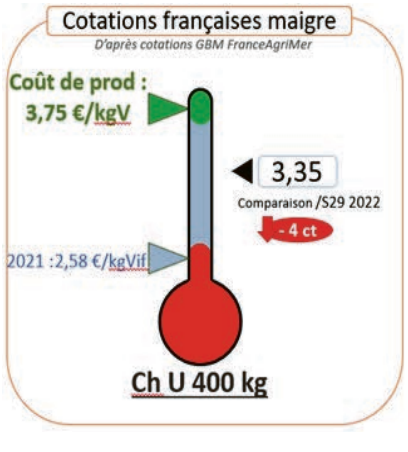
C'est l'augmentation de la consommation par bilan en viande bovine sur le mois d'avril 2022, comparé à l'année passée *(source : Tendances lait-viande, IDELE)*. Malgré la période d'inflation qui est présente depuis fin de l'année 2021, les chiffres montrent et démontrent que les français continuent de consommer de la viande bovine !

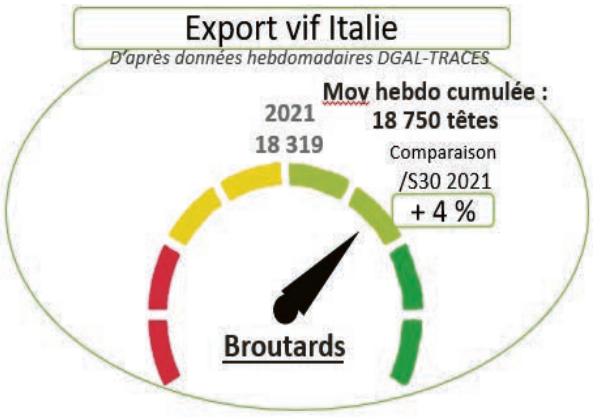
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*



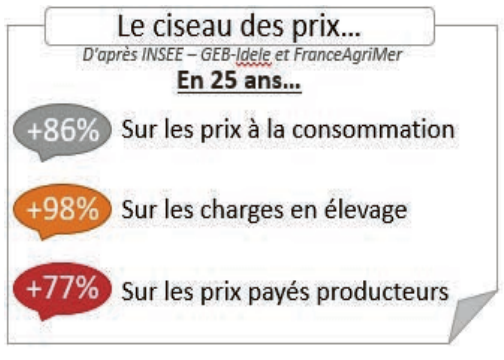












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 32
du 8 au 14 août 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties sont importantes : de nombreux marchés sont fermés la semaine prochaine en raison du 15 aout et la sécheresse qui dure pousse les éleveurs à vendre les animaux. On trouve donc beaucoup d'animaux maigres et moyens alors que la demande est calme dans ces catégories. Le commerce est difficile, le tri est important, les cours sont en net repli. Les sujets lourds s'en tirent mieux : ils s'échangent facilement à des cours reconduits, l'export vers l'Italie est régulier. En femelles, la demande reste stable dans une bonne ambiance.

Gros bovins maigres : Les apports restent stables. Les animaux jeunes et bien démarrés sont recherchés et tirent les tarifs vers le haut. Pour le reste de la catégorie, les cours sont reconduits.

Boucherie : On enregistre des sorties importantes de vaches maigres alors que la demande est en retrait sur ces catégories. Les cours sont difficilement maintenus, se tassent, voire accusent une nette baisse. Inversement, les femelles allaitantes bien finies se tiennent sur un placement régulier.

Veaux : La baisse saisonnière se poursuit avec un tri plus sévère, qui impacte en premier lieu la marchandise inférieure. L'offre suffit largement à la demande, les tarifs se replient sur la quasi-totalité des marchés. En veaux d'Aveyron, la qualité est plus irrégulière, le marché reste soutenu en veaux bien gras.

Ovins : en agneaux les effectifs sont stables et suffisants, dans une ambiance commerciale calme mais en comptant sur la présence des acheteurs habituels. Les cours se tiennent en bonne marchandise.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

15 - Recherche un tracteur CASE IH 743 ou 745 ou 845, en TBE. Faire offre au
✆ 04 71 78 95 43

15 - Recherche un tracteur CASE IH 743 ou 745 ou 845, en TBE. Faire offre au
✆ 04 71 78 95 43

18 - Vends ARES 620, RZ, de 2001, 7.400 H, relevage avant, prise de force avant, TBE, 24.000 euros HT ; 1 cellule Privé,300 quintaux, 500 euros HT.
✆ 06 14 40 22 10

38 - Vends tracteur Ford 5000 75CV BE 3800 euros; Renault super 7 1300 euros Renault M70 1300 euros; 2 ânesses 3 et 1 an 500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

18 - Vends brabant Kuhn sur chariot, 6 corps, NSH, équipé carbure, très bon état.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Vds charrue KUHN Master 102 trisoc TBE - 1 épandeur engrais KUHN MDS61 600 L BE.
✆ 06 87 42 14 57 HR

55 - 55 Vds herse rotative 3 M Maschio attelage semoir état neuf.
✆ 06 15 92 80 11

69 - Vds lame niveleuse 2 m Desvoys adapt. neige, 2 cultivateurs 2,50 m, le tout en bon état.
✆ 04 78 81 85 79

Récolte

07 - Vends andaineur TAARUP petit train 2 toupie an 2008 6000€ à débattre.
✆ 06 85 14 95 84

07 - Machine à ballots MF124 bon état, propre, marche impeccable, aucun soucis 3000€
✆ 06 21 03 44 77

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Recherche éjecteur de bottes pour presse moyenne densité John Deere 332, 336.
✆ 06 56 73 93 80

Arbo-viti

07 - Vend fouloir à vendanges bon état 150 € en 07
✆ 06 33 36 18 76

Distribution

01 - Vds Keenan Klassic 140 toutes options servie 3 campagnes cause retraite.
✆ 06 80 24 52 80

Epandage

21 - Vends épandeur à fumier MC Cormick 5 T., 2 hérissons, 2 000 euros (3201)
✆ 06 07 30 43 88

Divers

01 - Vends caisse bois transport ovins caprins, taille haie Falco 160 hydraulique pour tracteur. Gyrobroy. Agram S120, Char épandeur 3T sans hérisson.
✆ 06 70 89 57 21

21 - Vends charrue Goizin 3 fers, - semoir engrais comme neuf, 1 an, - faucheuse rotative Kuhn 5 assiettes, bon état (3004)
✆ 06 70 68 18 28

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Cause cessation d'activité VEND tracteur JD 5100 R, - benne MF, 8 T., - épandeur Leboulch HV 10, - pailleuse Kuhn 2060 M, - presse JD 582, - faneuse Kuhn 6401, - rouleau Agridis 6.30 m. (3104)
✆ 06 81 80 68 23

21 - Vends tracteur Ferguson 1948 avec faucheuse, jeu de herses, petite presse (3101)
✆ 06 52 87 20 78

58 - Vend Euro Louve TBE servis une saison
✆ 0682188789

67 - A vendre JCB 526 2004, 7500 h, inversseurs neufs, ensemble axes changés avec outils, 28.000 HT.
✆ 06 75 04 74 08

69 - Vends cultivateur 13D, dérouleuse Altec, bras chargement vis à grains 5 m., tripailleuse SCAR portée.
✆ 06 49 51 98 45

71 - Achète moiss. bat. Claas Dominator, NH 1530, 8030, 8040 et 8050, tracteur 4x4, épandeur à fumier, trieur à maïs, presse à foin RB MD, semoir à maïs PN, semoir à blé.
✆ 06 12 32 84 83

Elevage

01 - Recherche barrières stabulation et herbages barrières césariennes abreuvoirs départements 01 - 39 - 71 - 58.
✆ 06 76 56 88 20

69 - Vend chauffe eau tout inox 300 litres.
✆ +33637872853

71 - Vends stabulation Agritubel, 120 places, démontée, avec barrières, couverture tôle.
✆ 06 75 75 59 80

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Renault Master L2 H2, 97 000 km, très bon état (2001).
✆ 04 78 81 85 79

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds luzerne bio enrubannée, camion de 44 balles rondes. Prix départ 90 euros/tonne.
✆ 06 15 26 60 79

07 - Vends foin balles rondes bonne qualité à l'abri Pr Ai naturel année 2021 2022 gros quantité.
✆ 06 71 21 49 36

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée, paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

38 - Vends foin 2021 en rouleaux 200-220 kg prairies naturelles 110 euros/T indemne de pluie.
✆ 06 25 31 32 26

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Vends foin balles rondes 120 x 130 de 2022 (3103)
✆ 06 14 69 18 83

Fourrage

01 - Vds 5T Foin bio balles rondes diam 120 bonne qualité 20 balles Fétuque + Trèfle blanc bio enrubannées.
✆ 06 75 44 12 59

01 - Vds foin 50 grosses bottes carrées 18T bio.
✆ 04 74 61 74 95

01 - Vds foin 2021 BR 120/125 environ 200 bottes enrubannage 2è coupe PN - PT 2021 environ 100 bottes.
✆ 06 80 88 43 29

07 - Vends enrubannage bottes carrées 70-80-190 dactyl trèfle violets et PN secteur Coiron 45€
✆ 06 33 36 67 70

18 - Vends foin, récolte 2021 et 2022, très bonne qualité, cubiques et rondes ; paille, blé, récolte 2022, cubiques. Possibilité livraison.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends foin de prairie naturelle, très bon, bottes 120 x 70 x 240, 110 euros la Tonne.
✆ 06 14 40 22 10

58 - Cause cessation vends 150 T. foin, balles rondes, 110 €/T., - 140 T. enrubannage, 130 €/T, sud Nevers (3106)
✆ 07 64 10 22 79 - 06 62 11 09 65

69 - Vds foin 2021 bottes carrées, bonne qualité - Luzerne 1ère et 2ème coupe. Livraison par 10 T.
✆ 04 74 00 30 70

71 - Donne 30 balles rondes de foin pour paillage maraicher, à prendre sur place (3005)
✆ 06 33 60 15 96

71 - Vends 75 bottes foin 120x90, 2021, PN, bonne qualité, cause cessation.
✆ 06 72 77 02 70

71 - Vends cse retraite 1.000 Bottes de foin, bonne qualité, balles rondes, liage filet, liv. poss.
✆ 06 80 34 74 12

Immobilier

18 - Recherche ferme céréalière sur 180 à 250 HA avec achat matériel, voir achat + location.
✆ 02 48 59 84 42

57 - Vends secteur Sarreguemines, bâtiment, terrain 100 ha environ, bovins limousins, matériel. Étudie ttes propo. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône et Loire (réf 810), Maison de l'Agri., CS 70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra en précisant la :
✆ 0385295529

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er Septembre 2022. Envoyez CV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

SARL Huygen Gérard

RECHERCHE MÉCANICIEN AGRICOLE

Expérience éxigée

Envoyer CV & lettre de motivation

5, grande rue - 89410 BÉON
03 86 73 42 11
sarl.huygen@wanadoo.fr

DEUTZ FAHR SAME

Élevage bovin viande (89)
Recherche ouvrier agricole (H/F)

- Travail en autonomie
- Bonne connaissance du matériel agricole requise
- Possibilité de logement

Tél 06 86 58 47 72

18 - Exploit céréalière recrute ouvrier agricole qualifié ou expérimenté. Secteur 18220 BOURGES SUD-EST.

✆ 06 70 56 23 75 après 18 H.

58 - Belle exploitation centre 58, fonctionnelle, élevage-polyculture, cherche personne sérieuse, motivée en vue association (3006)

✆ 06 75 08 89 59

69 - Cherche vendangeurs/ses à partir du 25/08, ambiance familiale, possibilité nourri logé.

✆ 06 86 63 46 29

69 - Recherche vendangeurs nourris logés vers le 23 août Beaujolais. Personnes sérieuses et motivées.

✆ 06 88 56 69 49

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 7 jours 01/09, nourris, logés et grande journée, EARL de la CRUISILLE

✆ 0684408477

69 - Beaujolais cherche coupeurs(euses) nourris logés à partir du 22 août pour 8 jours.

✆ 06 14 28 69 66

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 jours fin août, milieu agri. préf., ambiance familiale, nourris, logés. VOLUET Guy, (69) Julienas.

✆ 04 74 04 45 67

Demande

63 - Cherche place dans exploitation de montagne, logé et nourri.

✆ 07 82 35 69 51

DIVERS

38 - Vds bois châtaignier 2 ans de coupe, 1,60 m pr piquets ou bois de chauffage, tracteur Renault D22 pneus neufs, carte grise, rien à faire dessus ; Achète une ponette.

✆ 06 87 84 57 39

42 - Vds mach. traire WESFALIA établ. entrav. tuy. inox 5 griff. avec décro - ensil. maïs 1 rg - barrière regl. 4 M - cornadis 5 m 8 p - tank lait SERAP 2100 L 6 traite - combisem 3 m - bol RMH 14m3+ géniss. PH prêt. 24/12.

✆ 06 87 80 17 76 HR

bne bois negoce energie

ACHETE TOUS BOIS

FORESTIERS ET BOCAGERS

Contact : **David DELOCHE**

06 77 54 43 97

Mariage

89 - Agriculteur 59 ans recherche jeune femme pour vie à 2. Écrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1rue des Coulots - 21110 Bretenière (3203)

✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Prendrais 1 ou 2 chevaux en pension dans pré, bordure ruisseau à Jouey près d'Arnay le Duc (3202)

✆ 03 80 90 08 78

57 - Dans le 57, vends lot de 5 génisses limousines pleines, sans corne gène, 2 taureaux limousins calmes et vaches limousines.

✆ 03 87 02 13 93

71 - Vends pour la repro, taureaux limousins, 10 à 18 mois, dont 3 gènes sans corne, HBL ou non.

✆ 06 20 55 81 02

Chien

26 - Vend 1 chiot Setter Anglais né le 30/04/2022 LOF SA N°279719, vacciné,pucé,vermifugé. 600 euros. Drôme.

✆ 09 67 11 70 33

63 - Chiot Bouvier Bernois dispo 02 09 puce mère 25026960828235 pucé-vacciné visible à la ferme

✆ 06 50 97 02 98 - famille.grad@gmail.com

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// ZOOM SUR

Sas Dachard Convivialité de fin de moisson

C'est un rendez-vous possible lorsque les moissons sont express. Rodolph Dachard et ses collaborateurs invitent leurs clients à une soirée conviviale autour d'un barbecue. Cette année, l'évènement s'est déroulé à Boucé (03) non loin du siège social de la concession Dachard New Holland qui couvre l'Allier, le sud Nièvre et l'ouest de la Saône et Loire.
C'est la 4e fois depuis 2010. Des moissons rapides, des moissonneuses disponibles, tout est réuni pour une démonstration de récolte, prétexte à une rencontre sympathique, à l'image des repas de battage d'antan. Le 19 juillet dernier, plus de 280 agriculteurs ont fait le déplacement dans l'Allier pour assister à une présentation de la gamme récolte de New Holland, 7 machines étaient présentées au travail, de la CR 9.80 équipée d'une coupe MacDon, coupes à tapis qui arboreront les couleurs NH la prochaine saison, à la CX 6.80, en passant par la CR 8.90, équipée du réglage automatique de la machine Intellisense. La soirée s'est poursuivie autour d'un barbecue et buffet rassemblant une grande partie des 85 collaborateurs des deux concessions Dachard et Marchadier, acquise en 2015, et leurs clients venus de l'Allier, du Puy de Dôme, de la Nièvre et la Saône et Loire. Rappelons que les deux entreprises dirigées par Rodolph Dachard couvrent leur territoire grâce à un maillage de 6 bases et 5 agents.



6 machines, 50,70 m de coupe

Pellenc Une seule plateforme connectée de la vigne à la cave

Avec une gamme de matériels allant du sécateur au pressoir en passant par la machine à vendanger, Pellenc propose un vignoble connecté de la parcelle à la cave. Cela se traduit par le lancement de Pellenc Connect, une plateforme unique accessible sur PC, tablette ou smartphone, *« depuis laquelle on retrouve les données machines, agronomiques et/ou œnologiques (porteurs, prétailleuse, tête de récolte jusqu'au pressoirs et groupes de froid) »*, explique Matthieu Hamel, chef marché Agriculture numérique chez Pellenc. Grâce au développement de la pesée dynamique sur les nouveaux porteurs Optimum, il sera possible de suivre en temps réel l'avancée du volume de vendange mais aussi d'établir des cartographies intraparcellaires de rendement.
Côté cave, on pourra retrouver sur Pellenc Connect toutes les informations arrivant du pressoir : remplissage, cycle, messages d'erreur… Mais aussi la régulation de température des cuves. Enfin, l'état des porteurs (équipés du boîtier de télémétrie) sera accessible, précisant la localisation GPS, le niveau de carburant et d'autres informations relatives à la maintenance.



Pellenc

Le constructeur vauclusien propose toute une offre connectée de la vigne au chai.



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

PHARMACIE DAMIEN ET MARIE-ANNE MICHEL
SELARL au capital de 96.200 €
Siège
5 place Barbe 21000 DIJON
482 747 615 RCS DIJON.

MODIFICATION REPARTITION CAPITAL/FIN FONCTIONS GERANTE.
Aux termes d'un acte notarié en date du 28/06/2022 et de la décision de l'associé unique du 29/06/2022, il a été constaté savoir
- Le décès de Mme Marie-Anne MICHEL survenu le 12 août 2021
- La fin des fonctions de Madame Marie-Anne MICHEL en qualité de cogérante, rétroactivement à compter du 12/08/2021
- Ainsi la modification de la répartition du capital sera maintenant ainsi constituée. M. Damien MICHEL : 9.620 Parts.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL22003532

MODIFICATIONS DES STATUTS

EPICURE WINE SELECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 001 euros
Siège social
208 route de Varennes
21200 BEAUNE
849 437 074 RCS DIJON

Suivant assp en date du 28 janvier 2022 et PV des décisions du président en date du 6 juillet 2022 ; le siège social a été transféré du 3 rue Louis Aragon à BLIGNY-LES-BEAUNE (21200) au 208 route de Varennes à BEAUNE (21200) avec effet au 6 juillet 2022 et le capital social de 3000 € a été réduit de 999 € pour être fixé à 2001 €. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Les fonctions de Directeur général de Monsieur Jean LANOIS ont pris fin le 8 juillet 2022 et Monsieur Charles-Alexandre NICOLLE demeurant 38 rue de Bourgogne à SAVIGNY-LES-BEAUNE a été nommé Directeur Général à compter de cette date, pour une durée illimitée.

AL22003581

AUGMENTATION DU CAPITAL

SCI DFI DEVELOPPEMENT, Société civile, au capital de 1 000 euros Siège social : 60 Avenue du 14 Juillet, Bâtiment B 21300 CHENOVE 804 015 667 RCS DIJON. L'AGE du 07/07/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 29 000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 30 000 euros.
Pour avis

AL22003643

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COTE D'OR BATIMENT
SARL au capital de 16.000,00 euros
Siège social : 1 Rue de Cluj
21000 DIJON
RCS DIJON 381 854 736

Par un procès-verbal du 29/07/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Minot, 21510 AIGNAY-LE-DUC au 1 Rue de Cluj, 21000 DIJON, à compter du 29/07/2022 et modifié corrélativement l'article 4 des statuts.
Mention au RCS de DIJON.

AL22003646

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Dénomination sociale : V.O. PROS
Forme : SAS
Siège social : 18 RUE THIERS, 21130 AUXONNE
Capital social : 200 euros
Numéro SIREN : 902 814 011 RCS DE DIJON
Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 août 2022 il a été décidé : De prendre acte de la nomination de Monsieur CHURIE JACQUES, demeurant 96 Avenue de la République, 39500 TAVAUX en qualité de nouveau Président, à compter du 01 août 2022 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur KARA PAUL, Président démissionnaire.
L'article 27 des statuts a été modifié, en conséquence.
De transférer le siège social de la société, qui était au 18 rue Thiers, 21130 AUXONNE, (Cote d'Or) au 69 Avenue de Lattre de Tassigny, 39100 DOLE, (Jura) à compter du 01 août 2022.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Lons le Saunier et au RCS de Dijon

AL22003722

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AU HUIT
Société civile immobilière
au capital de 400 euros
Siège social : 20 Boulevard Foch
21200 BEAUNE
830 740 015 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2022, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social du 20 Boulevard Foch - 21200 BEAUNE au 21 Rue de Serrigny – Cidex 10 – 21550 LADOIX-SERRIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « investissement valeur mobilière de toutes natures, gestion, placement des liquidités » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22003664

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES DEMOISELLES
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 20 Boulevard Foch
21200 BEAUNE
822 356 911 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2022, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social du 20 Boulevard Foch - 21200 BEAUNE au 21 Rue de Serrigny – Cidex 10 - 21550 LADOIX-SERRIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « investissement valeur mobilière de toutes natures, gestion, placement des liquidités » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.Pour avis. La Gérance.

AL22003666

CHANGEMENT DE GÉRANT

J 3 M - SARL au capital de 50 000 euros -Siège social : 3, rue de l'Ile 21000 DIJON - 752 634 428 RCS DIJON, l'AGE du 30.06.2022 a pris acte de la démission de Maxime DEPRESLE de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Véronique DEPRESLE (3 rue de l'Ile 21000 DIJON) pour une durée illimitée à compter du 01.07.2022. L'article 16 des statuts a été modifié et le nom de Maxime DEPRESLE a été supprimé sans le remplacer par celui de Véronique DEPRESLE. Pour avis - La Gérance

AL22003667

SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
Notaires Associés
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

NOMINATION DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE BERNARD SERVEAU ET FILS
Groupement Foncier Agricole
au capital de 295.659,62 €
Siège social MOREY SAINT DENIS (21220)
RCS DIJON 429 824 402

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 Juillet 2022, il a été constaté la nomination de Monsieur Alain SERVEAU, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700) 11 Chemin des Plateaux, en qualité de gérant pour une durée de cinq ans à compter du 5 Juillet 2022.
Pour avis

AL22003670

AUGMENTATION DU CAPITAL

JEAN-BAPTISTE JESSIAUME
SARLau capital de 125000 euros
Siège social : 1 rue de chauchien
21590 SANTENAY
RCS DIJON 853222099

Aux termes de l'AGE du 27/07/2022 il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 25000 pour le porter de 100000 à 125000 par apport en numéraire.En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100000 euros.Nouvelle mention :Le capital social est fixé à 125000 euros.Pour avis,

AL22003673

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE PIERRE BOISSON
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 927 299 Euros
Siège social : 1 Rue du Moulin Landin
21190 MEURSAULT
901 522 128 RCS DIJON

Il résulte de l'acte authentique reçu par Maître Frédéric ANDRE, Notaire à BEAUNE (21200), le 28 juillet 2022 que le capital social a été augmenté de 919 799 euros par voie d'apports en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention :Capital social : 7 500 euros
Nouvelle mention :Capital social : 927 299 euros
Pour avis. La Gérance.

AL22003684

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DE BÉON
Groupement forestier au capital de 49 545.93 euros,
immatriculé au RCS de SENS
sous le numéro 381945013,
dont le siège social est établi au
3 lieu dit le Bas du Parc,
89116 La Celle Saint Cyr

Aux termes des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire du 06/08/2022, les associés ont :
- nommé Monsieur Yves BRANGER domicilié 41 grande Rue, 21700 QUINCEY, en qualité de co-gérant
- établi le siège social au 41 grande rue, 21700 QUINCEY
Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON
Pour avis

AL22003714

MODIFICATION DU CAPITAL

ARNAUD ENTE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 715 000 euros
Siège social : 12 Rue de Mazeray
21190 MEURSAULT
851 258 293 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 200 000 euros pour le porter de 715 000 euros à 515 000 euros par rachat et annulation de 20 000 parts.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 715 000 euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 515 000 euros
Pour avis, La Gérance.

AL22003720

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL MARBACH-MEVEL - SARL au capital de 7 500 euros - Siège social : 5 Route de Dijon21110 GENLIS - RCS DIJON 447 998 923- l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02.07.2022 a décidé de transférer le siège social du 5 Route de Dijon, 21110 GENLIS au 9, impasse Edouard Aiguier La Moutonne 83260 LA CRAU à compter du 02.07.2022 et de modifier article 4 des statuts. La société sera radiée du RCS DIJON et ré-immatriculée au RCS de TOULON - Pour avis La Gérance

AL22003726

TRANSFORMATION ET FUSION

OPTIQUE CARNOT. Ancienne Forme : SARL. Capital social : 8000 €. 31 Rue CARNOT, 21200 BEAUNE. 438326142 RCS de Dijon. Selon décisions du 28/07/2022, les associés ont décidé de transformer la société en SAS. Président : Mme Martine TOUREZ, 26 ter rue Poterne, 21200 BEAUNE. Aux termes de la même décision les associés ont approuvé le traité de fusion du 31/05/2022 avec la SARL MT FINANCE (RCS DIJON : 520533241) en vue de son absorption. Il a été procédé à une augmentation du capital social de la société OPTIQUE CARNOT à hauteur de 9 210 € par création de 921 titres de 10 € de valeur nominale, suivie d'une réduction de capital à hauteur de 7 990 €, la SARL MT FINANCE étant propriétaire de 799 actions émises par la société OPTIQUE CARNOT depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du TC de DIJON. Le capital social est désormais fixé à 9 220 € divisé en 922 actions de 10 € nominal chacune. L'actif apporté est évalué à 273237 €. Le passif apporté est évalué à 16426 €. Soit un actif net évalué à 256811 €. La fusion par voie d'absorption de la Société absorbée par la Société absorbante se trouve réalisée au 28 juillet 2022. la société MT FINANCE est dissoute sans liquidation le même jour. Dépôt RCS de DIJON.

AL22003727

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TRI-FAM
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : Chemin de Beire-le-Fort
21100 GENLIS
491 466 637 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRI-FAM a décidé, en date du 20/07/2022, de transférer le siège social du Chemin de Beire-le-Fort, 21100 GENLIS au 5, route de Lamarche Sur Saône - 21270 VONGES à compter du 20/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance.

AL22003731

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

RD ELECTRICITE -Société par actions simplifiée - au capital de 10 000 euros Siège social : 48 route de Dijon, 21310 BEIRE LE CHATEL- 879 015 683 RCS DIJON - Aux termes d'une décision en date du 26.07.2022 l'associé unique a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de climatisation et mise en service et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - POUR AVIS - Le Président

AL22003732

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MATHIRON & CO
Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 rue Marin 21130 AUXONNE
RCS DIJON 808 061 329

Aux termes d'une délibération en date du 3 Mars 2022, l'assemblée générale extraordinaire a nommé à compter de cette date pour une durée illimitée Madame PLASSARD Gisèle, demeurant 17 rue Marin à AUXONNE (21130) en remplacement de Monsieur Franck MATHIRON, démissionnaire à cette même date.
Le siège social situé 4 bis Grande Rue 21130 PONT a été transféré au
17 rue Marin 21130 AUXONNE à compter du 03 mars 2022. L'article « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis, la gérante

AL22003741

MODIFICATION DU CAPITAL

PRUNIER-DAMY
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 595 700 euros
Siège social : Rue du Pont Boillot
21190 AUXEY-DURESSES
822 450 763 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 300 000 euros pour le porter de 595 700 euros à 295 700 euros par rachat et annulation de 30 000 parts.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 595 700 euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 295 700 euros
Pour avis, La Gérance.

AL22003738

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION : DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

MT FINANCE. SARL au capital social de 30000 €. 31 Rue CARNOT, 21200 BEAUNE. 520533241 RCS de Dijon. «Société absorbée» OPTIQUE CARNOT. SARL au capital social de 8000 €. 31 Rue CARNOT, 21200 BEAUNE. 438326142 RCS de Dijon. «Société absorbante» D'un ASSP, en date du 31 mai 2022 aux termes duquel la Société absorbante et la Société absorbée ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel la Société absorbée a projeté d'apporter à la Société absorbante l'ensemble de ses biens, droits et obligations,Des décisions de l'associé unique de l'absorbée et des décisions des associés de l'absorbante en date du 28 juillet 2022, Il résulte que le traité de fusion a été approuvé par tous les associés et par émission de 921 actions nouvelles de 10 € nominal chacune, le capital social de la société absorbante a été augmenté d'une somme de 9 210 €. L'absorbée détenant 799 titres de l'absorbante il a été procédé à une réduction de capital de 7 990 € Le capital social est désormais fixé à 9 220 € divisé en 922 actions de 10 € nominal chacune. L'actif apporté est évalué à 273237 €. Le passif apporté est évalué à 16426 €. Soit un actif net évalué à 256811 €. La fusion par voie d'absorption de la Société absorbée par la Société absorbante se trouve réalisée au 28 juillet 2022. la société MT FINANCE est dissoute sans liquidation le même jour. Dépôt RCS de DIJON.

AL22003728

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PITEY
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 66 bis Avenue du Drapeau,
21000 DIJON
530 409 283 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/05/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Gilbert PITEY, demeurant 66 bis, Avenue du Drapeau - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 66 bis, Avenue du Drapeau - 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur.

AL22003665

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA VARENNE-BOURGOGNE
SCI au capital de 3 048,98€
Siège : 13 rue des Champs Viaux
21121 DAIX
RCS DIJON n°343 677 688

Une décision d'associé unique du 04/08/2022 a décidé de la dissolution anticipée de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA VARENNE-BOURGOGNE à compter dudit jour, a fixé le siège de liquidation 13 rue des Champs Viaux - 21121 DAIX, et désigné liquidateur Mme Christine Marie-Josée MAUMY, dmt 13 rue des Champs Viaux - 21121 DAIX.
Le liquidation

AL22003737

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA VARENNE-BOURGOGNE
SCI en liquidation au capital de 3 048,98€
Siège de liquidation : 13 rue des Champs Viaux
21121 DAIX
RCS DIJON n°343 677 688

Aux termes d'un acte reçu par Me LORISSON, notaire à DIJON, le 05/08/2022, l'associé unique a prononcé à effet du même jour, la clôture de liquidation de la société, dont la dissolution a été publiée dans ce journal. Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Le liquidateur

AL22003739

// CONSTITUTION

SCI MOINGEON
Société civile immobilière
au capital de 1 200 euros
Siège social
8 Chemin des Ronces
21190 MEURSAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date du 20 juillet 2022, il a été établi les statuts d'une société civile dénommée SCI MOINGEON dont le siège est à MEURSAULT (21190) 8 Chemin des Ronces, ayant pour objet l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation.Le capital social est fixé à 1 200 €. Il existe une clause d'agrément préalable par les associés pour certaines cessions ou transmissions de parts sociales.
Aux termes du même acte, Monsieur Christophe MOINGEON demeurant à MEURSAULT (21190) 8 Chemin des Ronces a été nommé gérant.

AL22003587

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée MVT ELECTRICITE, au capital de 15 000 €, dont le siège social est 13 Rue Richard 21200 BEAUNE (France) dont l'objet social est tous travaux d'électricité générale, industrielle et photovoltaïque ; dépannage électrique et remises aux normes, services d'études, de conseils et de commercialisation dans tout domaine lié à l'électricité, dont les gérants sont M. Quentin TROLAT demeurant Rue du Ciel 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, M. Romain VAUTIER demeurant 1 Rue du Four 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE et M. Gaëtan MANZINALLI demeurant 31 Rue des Petites Passées 21200 BEAUNE, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL22003633

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 14/07/2022 il a été constitué une Société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes Dénomination : BETON ET DECOR. Siège : 19 rue de la Planchotte 21850 SAINT APOLLINAIRE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : - La Société a pour objet - La maçonnerie ; - La construction des piscines sans partie hydroélectrique ; - Toutes activités liées à l'aménagement de parc, jardins et espaces verts, tous travaux paysagers ; - Négoce de tous plants, de tous matériaux de construction extérieure ; - Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. GERANT : Monsieur Philippe LAGARDE, demeurant 19 rue de la Planchotte 21850 SAINT APOLLINAIRE. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL22003677

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 22/07/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination :
GMLG
Siège Social : 10 Rue Audra 21000 DIJON
Capital : 5000 €
Activités principales : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immeubles ainsi que tous droits immobiliers,
Durée : 99 ans
Gérance : M. Guillaume ROBINET 10 Rue Audra 21000 DIJON
Cession de parts sociales : soumise à agrément Immatriculation au RCS de DIJON

AL22003695

Etude de MaîtreS DAMIEN DUPUIS
ET EUGENIE JACQUINOT
Notaires Associés à DEVECEY (Doubs)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Damien DUPUIS, notaire associé à DEVECEY (25870) en date du 27 juillet 2022, enregistré au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BESANCON 1 le 29 juillet 2022, dossier n° 2022 00046335, référence 2022 N 00990, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCV
Forme : Société Civile
Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 €)
Siège social : BEAUNE (21200) rue Gustave Eiffel
Durée : 99 ans.
Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Apports des associés : Apports en numéraire : 1°) Mr Stéphane André Daniel PECULIER, demeurant à BEAUNE (21200) 20 route de Pommard, la somme de 250,00 €. 2°) Mr Clément André Christian PECULIER, demeurant à BEAUNE (21200) 20 route de Pommard la somme de 125,00 €. 3°) Mr Victor Baptiste Hugo PECULIER, demeurant à BEAUNE (21200) 20 route de Pommard, la somme de 125,00 €.
Gérant : Mr Stéphane André Daniel PECULIER, demeurant à BEAUNE (21200) 20 route de Pommard.
Parts sociales – Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément donné par l'Assemblée Générale.
Immatriculation : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Me Damien DUPUIS

AL22003703

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé du 20/07/2022, de la société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LEXCO BEAUNE.
Objet : acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété,mise en valeur, transformation, construction, aménagement,administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière.
Siège social : POUILLY-EN-AUXOIS (21320), 73 avenue du Général de Gaulle
Durée : 99 ans.
Capital : 400,00 euros par apports en numéraire.
Gérance : M Eric PIESVAUX dt à POUILLY EN AUXOIS (21390), 23rue du 19 mars 1962, et Mme Camille SAUVADET-PERRIAU, dt à GISSEY LE VIEIL, Moulin Mollot.
Cession de parts :agrément de l'AGE pour toutes cessions autres qu'entre associés.
Immatriculation : R.C.S de DIJON.
Pour avis.

AL22003718

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL DU NEZIR
Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 7 500 euros
Siège social
Thurigny
58210 SAINT GERMAIN DES BOIS
RCS NEVERS - 520 222 829

Suivant délibération d'AGE du 10 juillet 2022, il a été procédé à la démission de la gérance de M. Christian SEUTIN et à la nomination d'un nouveau gérant, M. Jean-Charles. SEUTIN, demeurant Thurigny - 58210 SAINT GERMAIN DES BOIS, à effet du 1er juillet 2022.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, La gérance

AL22003579

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI AZEL IMMO
Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social : 18, rue Barreau – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12 - 58000 NEVERS
910 914 167 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 20/07/2022 les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 18, rue Barreau au 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22003634

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

NEVERS ENSEIGNES
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 102 Route de Lyon
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
880.443.403 RCS NEVERS

Par décisions en date du 25/05/2022, l'associée unique a décidé de nommer la SARL TEEC, dont le siège est situé 203 Route de Lyon 58000 CHALLUY, immatriculée sous le numéro 913.144.499 RCS NEVERS, en qualité de présidente, à compter du même jour, en remplacement de Mme Emilie LANDELLE, démissionnaire.
RCS NEVERS.

AL22003637

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JF IMMOBILIER
Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social : 18, rue Barreau – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12 - 58000 NEVERS
810 938 647 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 20/07/2022 les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 18, rue Barreau au 18, rue des Chauvelles –

ANNONCES LÉGALES

Logement n° 12 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22003635

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JF INVEST
Société à Responsabilité Limitée au capital de 65 000 €
Ancien siège social : 18, rue Barreau – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12 - 58000 NEVERS
809 035 454 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 20/07/2022, la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
- Ancienne mention : 18, rue Barreau – 58000 NEVERS
- Nouvelle mention : 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12 - 58000 NEVERS

AL22003636

TRANSFORMATION

GAUTH TO GO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
840.509.590 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25/05/2022, il a été décidé à compter du même jour :
- de transformer la société en société civile,
- de modifier l'objet social,
- de nommer les nouveaux cogérants.

Forme : Ancienne mention : SARL – Nouvelle mention : société civile.
Objet social : Ancienne mention : la prise de participation ou d'intérêt, dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière ou immobilière, qu'elle soit française ou étrangère, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe, toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, et l'assistance de toute société pour la gestion comptable, financière, juridique, technique, administrative et commerciale.
Nouvelle mention : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
Gérance : Ancienne mention : M. Cédric GAUTHIER – Nouvelle mention : M. Cédric GAUTHIER et Mme Anne GAUTHIER demeurant tous deux Les Pommais 58470 MAGNY-COURS.
RCS NEVERS.

AL22003638

AUGMENTATION DU CAPITAL

GAUTH TO GO

Société civile
Au capital de 1 000 €
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
840.509.590 RCS NEVERS

Il résulte notamment d'un acte sous seing privé en date du 25/05/2022 et des délibérations de l'AGE en date du même jour que le capital social a été augmenté de 100 590 euros pour être porté à 101 590 euros par voie d'apports en nature de parts sociales et de création de parts nouvelles attribuées aux apporteurs et que les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention caduque : capital social : 1 000 euros.
Nouvelle mention : capital social : 101 590 euros.
RCS NEVERS.

AL22003639

NOMINATION DE CO-GÉRANT

ELLIPSE AUTO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 €
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
497.666.339 RCS NEVERS

Par AGO du 25/05/2022, les associés ont décidé d'adjoindre à M. Cédric GAUTHIER, en qualité de cogérante, à compter du même jour : Mme Anne GAUTHIER demeurant Les Pommais 58470 MAGNY-COURS.
RCS NEVERS.

AL22003640

TRANSFORMATION

EURL LUCAS SYLVAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 53 place de la mairie
58390 DORNES
823 697 818 RCS NEVERS

Aux termes du PV du 11/07/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 11/07/2022 et de nommer en qualité de président : M. Sylvain LUCAS demeurant 10 Les Lafonds 58390 DORNES
Sa dénomination devient «LUCAS SYLVAIN».
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé peut peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
transmission des actions : la cession d'actions, même entre associés, ou au profit d'ascendants, descendants ou conjoint à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant droit de vote.
Mention au RCS de NEVERS.

AL22003641

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

MODIFICATIONS DIVERSES

Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE, a reçu le 29juillet 2022 un acte contenant cession de la totalité des parts sociales détenues par Madame Jacqueline JUSTE dans le SCI AZY immatriculée au RCS de Nevers n°818377665 au profit de Monsieur Christopher LEBLOND. En cédant ses parts, Madame JUSTE a démissionné de ses fonctions de gérante de la société. Monsieur David COROT devient l'unique gérant. Cet acte a été suivi d'une assemblée générale extraordinaire des associés au cours de laquelle, il a été décidé de proroger la durée de la société pour une durée de 50 ans.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL22003678

CHANGEMENT DE GÉRANT

HOSTELLERIE DE LA POSTE

SCI au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 9 PLACE EMILE ZOLA
58500 CLAMECY
SIREN 812 619 641 R.C.S. NEVERS

Le 27 Juin 2022 l'Assemblée générale a pris acte de la démission de CARLA DA SILVA demeurant 8 Rue des hospitaliers 89000 AUXERRE de son poste de gérante. M Denis GUENOT reste seul gérant
Pour avis.

AL22003681

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BOIS CONCEPT 58
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : Les Pilliers – 58110 ALLUY
834 687 766 RCS NEVERS

Par décisions du 01/10/2020, l'Associé Unique a décidé d'étendre à compter du même jour l'objet social aux activités suivantes : Organisation de manifestations, évènements culturels, sportifs, musicaux, festifs, récréatifs, professionnels ou non et de quelque nature que ce soit – Commercialisation des activités développées par la société sur foires et salons, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22003700

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BOIS CONCEPT 58
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : Les Pilliers – 58110 ALLUY
834 687 766 RCS NEVERS

Par décisions du 21/02/2022, l'Associé Unique a décidé d'étendre à compter du même jour l'objet social aux activités suivantes : plomberie – installation d'équipements thermiques et de climatisation – élevage de chats de race, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL22003701

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 28 octobre 2021, enregistré à NEVERS le 15 novembre 2021, volume 2021P, numéro 9990, Monsieur Guy THEVENARD et Madame Christiane THEVENARD ont présenté la démission de leurs fonctions à compter du 28 octobre 2021, de la société « EARL THEVENARD » dont le siège social est à LA FERMETE, lieudit Jeugny, immatriculé au RCS de NEVERS et identifiée au SIREN sous le numéro 479 199 002.
Pascal THEVENARD a été nommé à compter du même jour comme nouveau gérant pour une durée illimitée et est désormais seul associé.
Pour avis
Le notaire.

AL22003708

SCP Emeline CAVET-JACOB
notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SCI DU MONTIGNON

Aux termes d'un acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire au sein de la SCP Emeline CAVET-JACOB, le 20/7/2022, enregistré à NEVERS 1, le 28.07.2022 Dossier 2022 00019463 réf 5804P01 2022N00391, contenant cession de parts sociales, les associés de la SCI DU MONTIGNON, dont le siège est à CESSY LES BOIS (Nièvre) 20 rue du Montignon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 792 393 324, ont nommé comme co-gérants à compter du 20 juillet 2022, pour une durée illimitée : Mr LAPERT Christian, et Mme FAILLE Estelle, dt ensemble à CESSY LES BOIS (nièvre) 20 rue du Montignon.
Ladite société sera donc à compter du 20 juillet 2022 gérée par Mr LAPERT Christian et Mme FAILLE Estelle.L'article des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS
Me CLERMONTE. S, Notaire.

AL22003724

Notaires

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2022 de la société ''SCI DE FONTENAILLE'', société civile immobilière, au capital social de 120.000,00 €, siège social à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (58350), Fontenaille, RCS NEVERS, SIREN 434 687 968Monsieur Michaël FONTAINE, demeurant à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009) 115 Rue du Faubourg Poissonnière a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Jean Luc Germain FONTAINE, demeurant à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (58350) chemin de Fontenaille
Pour avis,

AL22003729

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 29/07/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 01/08/2022, Dossier 2022 00019844 référence 5804P01 2022 A 00548, M. Frédéric MASROUBY dt à SAINT SULPICE (58) – Machigny a cédé à la société RIGNAULT JULIE, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social à ROUY (58) – Le Grand Champ, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 884 510 207, un fonds de commerce de taxi et de transport public de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places y compris celle du conducteur ou un véhicule taxi sis et exploité à SAINT SULPICE (58) – Machigny, moyennant le prix de 64 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL22003663

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Audrey ROUSTIC notaire à GUERIGNY(58130) 1 Rue de Plouzeau le 28 juillet 2022, enregistré à NEVERS 1 le 29 juillet 2022 Dossier 2022 00019621, réf5804P01 2022 N 00393
Monsieur Michaël, Alain VANNIER, et Madame Maryline, Jeanne,Aline MOULOIS, son époux, demeurant ensemble à GUERIGNY(58130), 26, rue Victor Hugo, Nés savoir : Monsieur VANNIER à NEVERS (58000), le 21 novembre 1976 et Madame MOULOIS à LUZY (58170), le 7 janvier 1958.
Ont vendu à :
La société dénommée ADG, Société par actions simplifiée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à GACOGNE(58140), Le Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro838025765 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de café restaurant avec plats à emporter, exploité à GUERIGNY (58130), 6 place du 14 Juillet identifiée ai SIREN sous le numéro 423565563 et immatriculé au RCS de NEVERS, leur appartenant connu sous l'enseigne « LE RELAIS DES DEUX NIEVRES ».
Ensemble de tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
Moyennant le prix principal de 27.000,00 euros avec entrée en jouissance au 29 juillet 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me Audrey ROUSTIC notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau, domicile élu, dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion
Me ROUSTIC, notaire.

AL22003668

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE8,

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, notaire à DECIZE (58300) du 11 juillet 2022, enregistré le 29/07/2022au SPFE de NEVERS, référence : 5804P01 2022 N 00394
La société dénommée PIZZA STORY, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est à DECIZE (58300), 20 avenue du 14 juillet,immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 834090920, a vendu à la société dénommée M'PIZZ, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à DECIZE (58300),20 avenue du 14 juillet,immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 915307599,
Son fonds artisanal de fabrication et de vente de pizzas à emporter, qu'elle exploitait à DECIZE, 20 avenue du 14juillet.
Moyennant le prix de 35 000 euros, s'appliquant pour 14 500euros aux éléments incorporels et pour 20 500 euros au matériel et mobilier.
Date entrée en jouissance au 11/07/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, à l'étude de Me REROLLE, notaire à DECIZE, où domicile est spécialement élu à cet effet.
Pour insertion.

AL22003723

KELTEN

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 27/07/2022, enregistré au SPFE de Nevers le 01/08/2022 sous la mention Dossier 2022 00019828 référence 5804P01 2022 A 00549,
Christian TOURNON, né à Nice (06000), le 8/04/1951, demeurant à Roanne (42300), 30-32, rue Pierre Dépierre, a cédé à la société DOCKS DU BLANC, SAS au capital de 7 500 euros, dont le siège social est à Roanne (42300), 36, rue Emile Noirot, immatriculé au RCS de Roanne sous le numéro 449 371 269, le fonds de commerce de vente au détail de linge de maison, sis et exploité à Nevers (58000), 5, rue Saint Martin, rue des Ouches, moyennant le prix de 72 500 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 31/07/2022.
Les oppositions seront reçues pour la validité au siège du fonds cédé, et pour la correspondance au cabinet KELTEN AVOCATS à Roanne (42300), 50 Rue Albert Thomas.
POUR AVIS

AL22003730

// DIVERS

AVIS RETRAIT ASSOCIÉ ET MODIFICATION CAPITAL SOCIAL 30.06.20

SOCIETE CIVILE DE MOYENS
MAISON MEDICALE
DE CHATEAU CHINON
AU CAPITAL SOCIAL DE 8.000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
38 JEAN MARIE THEVENIN
58120 CHATEAU CHINON
RCS NEVERS 525398814

Avis de retrait d'un associé et modification du capital social

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'ensemble des associés réunis en assemblée générale extraordinaire a constaté le retrait de l'associé Monsieur Matthieu HARDY de la SCM Maison Médicale de CHATEAU-CHINON.
Le capital social, qui était de huit mille euros (8 000€), est désormais fixé à sept mille deux cent quatre-vingt euros (7 280€).
L'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence.
Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'ensemble des associés réunis en assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le capital fixe de la SCM Maison Médicale de CHATEAU-CHINON en capital variable.
Le capital social, qui était de huit mille euros (8 000€), est désormais fixé à sept mille deux cent quatre-vingt euros (7 280€).
Le montant du capital plancher est fixé au dixième du capital social soit SEPT CENT VINGT-HUIT Euros (728€). Le montant du capital plafond est fixé au double du capital social effectif, soit QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE Euros (14.560€).
L'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis

AL22003692

AVIS CESSION PARTS MERKELBACH À WILLERING

SOCIETE CIVILE DE MOYENS
MAISON MEDICALE
DE CHATEAU CHINON
A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 728 EUROS
SIEGE SOCIAL :
38 JEAN MARIE THEVENIN
58120 CHATEAU CHINON
RCS NEVERS 525398814

Avis de changement d'associé

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2021, l'ensemble des associés réunis en assemblée générale ordinaire a constaté la cession à titre onéreux des soixante-douze (72) parts sociales de la SCM Maison Médicale de CHATEAU-CHINON, détenues par Monsieur Bart MERKELBACH à profit de Monsieur Sebastiaan WILLERING, pour un prix de sept-cent vingt euros (720€).
Pour avis

AL22003688

AVIS RETRAIT ASSOCIÉ 31.12.20

SOCIETE CIVILE DE MOYENS
MAISON MEDICALE
DE CHATEAU CHINON
A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 728 EUROS
SIEGE SOCIAL :
38 JEAN MARIE THEVENIN
58120 CHATEAU CHINON
RCS NEVERS 525398814

Avis de retrait d'un associé

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'ensemble des associés réunis en assemblée générale ordinaire a constaté le retrait de l'associé Monsieur Jaime GASTON ECHEVERRIA de la SCM Maison Médicale de CHATEAU-CHINON et accepte le remboursement de ses soixante-douze (72) parts d'une valeur nominale de dix euros (10€).
Pour avis

AL22003690

AVIS RETRAIT ASSOCIÉ 31.12.20

SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES
PROJET DE SANTE DE LA CAPITALE MORVANDELLE
A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 30 Euros
SIEGE SOCIAL :
38 RUE JEAN MARIE THEVENIN
58120 CHATEAU CHINON
RCS NEVERS 525398814

Avis de retrait d'un associé

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'ensemble des associés réunis en assemblée générale ordinaire a constaté le retrait de l'associé Monsieur Jaime GASTON ECHEVERRIA de la SISA Projet de Santé de la Capitale Morvandelle et accepte le remboursement de ses dix (10) parts d'une valeur nominale de un euro (1€).
Pour avis

AL22003691

AVIS CESSION PARTS MERKELBACH À WILLERING

SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES
PROJET DE SANTE DE LA CAPITALE MORVANDELLE
A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 30 Euros
SIEGE SOCIAL :
38 RUE JEAN MARIE THEVENIN
58120 CHATEAU CHINON
RCS NEVERS 525398814

Avis de changement d'associé

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2021, l'ensemble des associés réunis en assemblée générale ordinaire a constaté la cession à titre onéreux des dix (10) parts sociales de la SISA Projet de Santé de la Capitale Morvandelle, détenues par Monsieur Bart MERKELBACH au profit de Monsieur Sebastiaan WILLERING, pour un prix de dix euros (10€).
Pour avis

AL22003689

AVIS

TRANSPORTS IMPHY AUTO
Société à responsabilité limitée au capital de 198 183,72 €
Siège social : 24, route de Nevers
La Turlurette – 58160 SAUVIGNY LES BOIS
414 839 464 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 03/06/2022 avec la société SAS TRANSPORTS MARTIN H ET L, société absorbante, SAS au capital de 152 449,02 € ayant son siège social à LUZY (58) – 44, Avenue du Docteur Dollet, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 301 503 496, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 7 juin 2022 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 13 et 14 juin 2022 au nom des sociétés TRANSPORTS IMPHY AUTO et SAS TRANSPORTS MARTIN H ET L.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Associée Unique de la société absorbante et de la société absorbée.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 18 juillet 2022.
La totalité du capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue en permanence par une même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société SAS TRANSPORTS MARTIN H ET L et la société TRANSPORTS IMPHY AUTO a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL22003685

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 1er août 2022, suivant acte reçu par Maître JOURDIER, notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt :Jean Claude VINGTDIOLET, né à NEVERS (58000), le 8 octobre1945,, célibataire, décédé à NEVERS le 13 juin 2022,, ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL22003649

CHANGEMENT DE NOM

Madame DESRUES Elodie née le 01/12/1983 à 58000 NEVERS demeurant 1 Impasse des Terreaux, 58270 VILLE LANGY agissant en son nom personnel et au nom de son enfant mineur, Madame BOIDEVEZY Romane née le 01/05/2006 à 58300 DECIZE, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de son enfant mineur celui de DESRUES.

AL22003660

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de MILLAY: ZONE RNU
Avec bâtiment d'habitation
1 ha 00 a 80 ca
- Montbignon: B-422-720[423](A)-720[423](B)-720[423](C)-720[423](Z)
Cmne de PLANCHEZ: ZONE RNU
4 ha 66 a 56 ca
- Les vernay: ZC-11-12-17-136[10]
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de FLETY : ZONE RNU
9 ha 35 a 25 ca
- 'Les roches': B- 316- 317
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/08/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél : 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003709

AVIS

SAS TRANSPORTS MARTIN H ET L
Société par Actions Simplifiée au capital de 152 449,02 €
Siège social : 44, Avenue du Docteur Dollet – 58170 LUZY
301 503 496 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 03/06/2022 avec la société TRANSPORTS IMPHY AUTO, société absorbée, SARL au capital de 198 183,72 € ayant son siège social à SAUVIGNY LES BOIS (58) – 24, Route de Nevers – La Turlurette, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 414 839 464, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 7 juin 2022 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 13 et 14 juin 2022 au nom des sociétés TRANSPORTS IMPHY AUTO et SAS TRANSPORTS MARTIN H ET L.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Associée Unique de la société absorbante et de la société absorbée.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 18 juillet 2022.
La totalité du capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue en permanence par une même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société SAS TRANSPORTS MARTIN H ET L, et la société TRANSPORTS IMPHY AUTO a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL22003686

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SCI LA FONDERIE

SCI au capital de 8400€ Siège social: 70 Rte Corcelle 58180 Marzy 441023595 RCS NEVERS. L'AGE du 30/07/2022 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Ribeiro Americo, 70 Route De Corcelles 58180 Marzy. Siège de la liquidation au siège social de la société. Dépôt RCS NEVERS.

AL22003621

DISSOLUTION

BOIS FLEURY

SAS au capital social de 264 000 Euros
Siège social : rue de Breugnon
58150 TRACY SUR LOIRE
SIREN 691 880 207 R.C.S. NEVERS

Le 31 Juillet 2022 l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société NOVAVIDA SAS au capital de 15 000 euros dont le siège social est 1 Rue Bernard Palissy 03400 YZEURE, immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 799 239 751, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscal 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL22003683

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE QUERCY

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège de liquidation : 13 rue Gambetta
58000 NEVERS
345 308 464 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2022 a approuvé le compte rendu de clôture de liquidation de la société, donné quitus à M. Jean-Charles AMSELLEM dt 16 avenue de Royat – 63400 CHAMALIERES de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, J-C AMSELLEM

AL22003719

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er août 2022, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Ferme du Colombier, dont le siège social est fixé 1 Impasse du Colombier - 58800 Chitry les Mines.
Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 8 juin 2022. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Les fondateurs.

AL22003671

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29 Juillet 2022, il a été constitué une EURL dénommée:
RVA
Objet social : garage mécanique et carosserie, vente de véhicules neuf et occasion, ventes de pièces
Siège social : Route de Pressures 58500 CLAMECY
Capital : 5 000 euros
Gérance : M Hervé GAGNARD demeurant 4 Lotissement les charmilles 58500CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22003705

SELAS JOURDIER-CHERAMY-REROLLE
3 rue Henri Barbusse
BP634
58006 NEVERS CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 2 août 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI DE LA MAISON ROUGE.
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50.
SIEGE SOCIAL : RAVEAU (58400), 113 Chemin de la Maison Rouge.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS
RCS : NEVERS
ASSOCIES : Monsieur Eliasse Ouahib AHMAR LAGROUN, né à NEVERS (58000), le 7 juin 1992 et Madame Aurore Josée Andrée BAUGET, née à NEVERS (58000), le 30 mars 1994.
GERANCE : Monsieur Eliasse AHMAR LAGROUN et Madame Aurore BAUGET,
CESSION DE PARTS : librement cessibles ou transmissibles entre associés et descendants des associés, et soumises à agrément dans les autres cas.
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL22003711

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte s-s-p en date du 19 MAI 2022, il a été constitué une société , dont les caractéristiques sont les suivantes : **Forme sociale :** S.A.S
Dénomination sociale :
MR VAPOTEUR 24H
Capital social: 100 EUROS
Durée : 99 ans (quatre vingt dix neuf ans), à compter de l'immatriculation à la Chambre de Commerce et au R.c.s de Nevers,
Objet :Vente de cigarettes électroniques, vente d'articles pour fumeurs, vente par internet, ainsi que de tout objet connexe à l'activité principale de vente de cigarette électronique, produits cosmétiques, épicerie fine, vente de toutes sortes boissons à emporter, bazars,marchandises diverses, directement ou indirectement par notamment des machines distributeurs ou autrement.
Siège social: 9 RUE FRANCOIS MITTERRAND 58000 NEVERS
Président: Monsieur NABET Franck demeurant au 1 Impasse de la Cité 58000 NEVERS Pour avis , la Présidence

AL22003733

YONNE

// MODIFICATION

AUGMENTATION DU CAPITAL

ATX CAPITAL
SAS au capital de 100 euros
Siège social : 4 rue des grosses pierres
89100 SUBLIGNY
915 012 298 R.C.S. SENS

Par décisions de l'associé unique le 25/07/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 9 564 609 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22003631

DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MATISA
SAS au capital de 781 226 euros
Siège social : ZI des Sablons
9 rue de l'Industrie
89100 SENS
323 209 775 R.C.S. SENS

Par décisions de l'associé unique le 13/06/2022, il a été pris acte de la démission de M. Philippe CARRARD de ses fonctions de directeur général délégué à compter du 30/06/2022.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22003632

NON DISSOLUTION

AQUAREKA ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Avenue de Sully prolongée
Pépinière d'Entreprises du Jovinien
89300 JOIGNY
840 860 100 RCS SENS

Le 01/10/2021, l'associé unique a décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL22003652

NON DISSOLUTION

CENTRE ICAUNAIS DE TRAITEMENT ET D'AMELIORATION DE SURFACE
CITAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000,00 €
Siège social : 6, Route de Monéteau
BP 303
89005 AUXERRE Cedex
850 442 989 RCS AUXERRE

Le 29/10/2021, les associés ont décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL22003653

GERANCE

SCI LA FORESTIERE
SCI au capital de 304,90 €
Siège social : Les Cantins
89150 DOMATS
350 536 223 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 27/06/1996, les associés ont pris acte du décès de M. Luc VERDILLON en qualité de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL22003680

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AQUAREKA ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Avenue de Sully prolongée
Pépinière d'Entreprises du Jovinien
89300 JOIGNY
840 860 100 RCS SENS

Le 01/07/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social JOIGNY (89300), Avenue de Sully Prolongée, Pépinière d'Entreprises du Jovinien, à CHAMPS-SUR-YONNE (89290), Rue Robert Raclot, à compter du 01/07/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 503 457 038 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Auxerre.
Président : M. Stéphane ROBERT, demeurant à AUXERRE (89000), Résidence Saint-Nicolas, 2 rue du Mont Brenn.

AL22003655

CHANGEMENT DE GÉRANT

SENS TRAVEL
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 rue des Grahuches - Zone de Vauguillettes
89100 SENS
902 730 423 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Céline CORDIER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jérôme CORDIER, demeurant 1 Chemin de la Hurée 89150 ST VALERIEN, pour une durée illimitée à compter du 01/06/2022. Pour avis -La Gérance

AL22003656

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
9, rue de l'Ouvrage à Cornes

MODIFICATION DU PRÉSIDENT

TRANSPORTS PICQ & CHARBONNIER
Société par Actions simplifiée
Au capital de 700.000 euros
Siège social : ZA Terres du Canada
25 rue des Isles
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 427 220 025

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 26 juillet 2022 il ressort que :
- La société PHARE, société par actions simplifiée au capital de 461 727 € dont le siège social est sis 52 rue Robert Geffré - 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 380 321 448,
A été nommée Présidente à compter du même jour en remplacement de la société AOC DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1.500.600 €, dont le siège social est situé au 25 rue des Isles – Zone Artisanale Terres du Canada à MONETEAU (89470), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 503 560 799, démissionnaire le même jour.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, La Présidence

AL22003672

DÉMISSION DE GÉRANT

SCEV COURTY
SCEV au capital de 81 450 €
Siège social : 9 voie Romaine
89230 MONTIGNY-LA-RESLE
408 613 719 RCS AUXERRE

Par AGE du 31/07/2022, il a été pris acte de la démission de Mme Arlette COURTY de ses fonctions de gérante à compter de cette date. Monsieur Rémi COURTY demeure seul gérant à compter de cette même date.Mention sera faite au Rcs d'AUXERRE.Pour avis, la gérance.

AL22003674

NOMINATION DE GÉRANT

YONNE EMBALLAGES SERVICES
SARL au capital de 5000 €
Siège Social : 37 Rue Du Général Leclerc
89140 PONT SUR YONNE
79323114 RCS de SENS

Par AGE du 16/05/2022, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. FERTAHI Bennaceur demeurant 153 Rue de la Mare aux cannes 77370 FONTENAILLES , à compter du 16/05/2022 en remplacement de Mme FERTAHI Fatima DEMISSIONNAIRE. Mention au RCS de SENS

AL22003675

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'EMERAUDE LOUNGE
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 152, avenue de Sénigallia
89100 SENS

Le 29/07/2022, les associés ont décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : salle de danse et conception, gestion de tous évènements de tous types et pour tous les publics. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

AL22003687

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DE BÉON
Groupement forestier au capital
de 49 545.93 euros,
immatriculé au RCS de SENS
sous le numéro 381945013,
dont le siège social est établi
au 3 lieu dit le Bas du Parc,
89116 La Celle Saint Cyr

Aux termes des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire du 06/08/2022, les associés ont :
- nommé Monsieur Yves BRANGER domicilié 41 grande Rue, 21700 QUINCEY, en qualité de co-gérant
- établi le siège social au 41 grande rue, 21700 QUINCEY
Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON
Pour avis

AL22003715

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI E.M.M.A.V.I
Société civile immobilière
au capital de 135 000,00 euros
Siège social : 2 rue de la Maladière
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE 793 823 139

Aux termes de l'AGE en date du 21/07/2022, transfert du siège social qui était 2 rue de la Maladière – 89200 AVALLON, au 1 rue Henri Sannejouand - Aire de Maison Dieu – Sceaux - 89420 GUILLON TERRE PLAINE, à compter du 21 juillet 2022.
L'art. 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL22003712

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ORTHO
SCI au capital de 22 867,35 euros
Siège social : 45 Grande Rue 89100 SENS
410688105 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 27/08/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 45 Grande Rue, 89100 SENS à Les Bideaux 89330 SAINT JULIEN DU SAULT à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis -La Gérance

AL22003721

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2021 fait à THORIGNY-SUR-OREUSE, Monsieur Mohammed OUGHOUCHTE, demeurant 3 Allée Beschereau 89000 AUXERRE a confié à EIRL El Mahfoud ZIANI, demeurant 3 Bis Rue de l'Epée 89100 SENS, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Vente alimentation générale, supérette situé à 29 Rue de la Division LECLERC 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE, connu sous le nom de «VOTRE MARCHE» ; Pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Pour unique avis signé El Mahfoud ZIANI, le locataire-gérant.

AL22003650

Notaires
SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 29 juillet 2022, enregistré au SIE d'Auxerre, le 2 août 2022, sous les références 8904P01 2022N780, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée SARL J. & E. PARIZOT, dont le siège est à AUXERRE (89), 39 Rue Rouget de l'Isle, identifiée au SIREN sous le numéro 438 874 554 et immatriculée au RCS d'Auxerre.
Au profit de :
La Société dénommée INGOLD, dont le siège est à AUXERRE (89), 39 rue Rouget de l'Isle, identifiée au SIREN sous le numéro 914186747 et immatriculée au RCS d'Auxerre.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE sis à AUXERRE (89), 39 rue Rouget de l'Isle pour l'établissement principal, et à AUXERRE (89) Zac des Piedalloues, Place de Normandie, pour l'établissement secondaire, lui appartenant, connu sous le nom commercial SARL J & E PARIZOT, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le numéro 438874554.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (53 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 EUR),
- au matériel pour QUARANTE ET UN MILLE EUROS (41 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22003676

S.J.B.
Société d'Avocats
LEBHAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 945 712 euros
Siège social : Lieudit «Le Port au Vin» - 89100 GRON
705 480 200 RCS SENS

AVIS DE FUSION

La société LEBHAR a établi en date du 22 juin 2022 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société VAUTRIN, société à responsabilité limitée au capital de 62 240 euros, dont le siège social est Zone Artisanale des Varennes - Rue de la Folie - 89410 CEZY, immatriculée au RCS sous le n° 381 551 308 RCS SENS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 28 juin 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 juillet 2022.
Le boni de fusion s'élève à 598 326.43 euros.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société VAUTRIN depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 juillet 2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société LEBHAR et considérées comme accomplies par la société LEBHAR depuis le 1er janvier 2022.

AL22003697

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 08 juillet 2022, concernant la société
CCF
Il a lieu de lire : AGE du 30 mai 2022 au lieu de AGE du 30 juin 2022.

AL22003657

RECTIFICATIF

Suivant acte sous seings privés en date du 8 juillet 2022, enregistré au SIE ARRAS 1 le 21 juillet 2022 2022, dossier 2022 00025767, référence 6204P01 2022 A 01589.
La société MTS 62, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, représentée par Madame Stéphanie HARCHIN, dont le siège social est 218 avenue Fleming - Centre Fleming 62400 BETHUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 825 372 261 RCS ARRAS, a cédé à la Société TELEMEDIPRO, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, représentée par Madame Audrey MARSETTI, dont le siège social est 7 Avenue du Parc 89130 TOUCY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 914 328 356 RCS AUXERRE,
Un fonds de commerce de permanence téléphonique télé-secrétariat, connu sous l'enseigne de MTS MEDICAL, sis et exploité à 218 avenue Fleming Centre Fleming 62400 BETHUNE, pour lequel la société MTS 62 est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 825 372 261 RCS ARRAS, SIRET 825 372 261 00016, code NAF 8220 Z,moyennant le prix de 130 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2022.
Le fonds de commerce a été immédiatement transféré 7 Avenue du Parc 89130 TOUCY.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB – 43 Rue du Clos, 89000 AUXERRE pour la correspondance.

AL22003706

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune de LUCY-LE-BOIS Mairie Place de la Mairie 89200
Courriel: lucy-le-bois-mairie@orange.fr
Type de procédure de passation :
Procédure adaptée suivant article R.2123 1 du Code de la Commande Publique
Objet du marché :
Consultation organisée en vue de la passation d'un marché de travaux pour des ouvrages de bâtiments et concernant la Restauration de l'Église SAINT-MARTIN. Le projet est implanté : rue Saint Martin 89200 LUCY-LE-BOIS
Les travaux porteront principalement sur :
- Tranche Ferme : Assainissement des abords et restauration des couvertures de la croisée du transept et du chevet
Tranche Optionnelle n°1 : Travaux de restauration de maçonneries et couvertures sur les nefs et clocher +mise en accessibilité avec reprofilage du parvis et amélioration de son escalier d'accès
Code nomenclature CPV: 45453100-8 (Travaux de remise en état)
Division en lots : OUI
Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :
Lot n°: 1 MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE
Lot n°: 2 CHARPENTE
Lot n°: 3 COUVERTURE
Lot n°: 4 MENUISERIE
Lot n°: 5 VITRAUX - SERRURERIE
Lot n°: 6 RESTAURATION DÉCORS MURAUX
Variantes : OUI
Les variantes exigées sont les suivantes :
Numéros du Lot
Numéros des Variantes
Désignations des Variantes exigées
1 Art 1.16 FOURNITURE ET POSE DE BORDURES ACIER POUR SÉPARATION ENTRE-SOLS NEUF & EXISTANT COMPRIS POSE & SCELLEMENT
1 Art 1.16 RÉALISATION D'UNE CHAUSSÉE DE 2,50 M LE LONG DE LA FAÇADE NORD DE L'ÉGLISE, COMPRENANT :-DÉCAISSEMENT-FOND DE CHAUSSÉE POUR VOIRIE LÉGÈRE-GÉOTEXTILE-REVÊTEMENT FINITION BÉTON HYDRAULIQUE
1 Art 1.19 LOCATION D'UNE NACELLE POUR LA RESTAURATION DES ABAT-SONS DU CLOCHER
1 Art 1.19 FOURNITURE ET POSE D'UN CHOUX SCULPTÉ FORMANT PINACLE DU CONTREFORT EN FAÇADE SUD
Fractionnement du marché : OUI
Les travaux feront l'objet d'une décomposition en : 1 Tranche Ferme et 1 Tranche Optionnelle
Le détail de chacune des tranches figure dans le dossier de consultation
Critères de sélection des candidatures :
Capacités techniques, financières et professionnelles en adéquation avec l'objet du marché. La capacité des Candidats sera jugée à partir des éléments demandés dans le dossier de consultation
Critères de choix des offres :
Le lauréat de cette consultation pourrait être retenu suite à des négociations qui seraient engagées parle pouvoir adjudicateur sous forme écrite avec les 3 candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation
Dans tous les cas, le lauréat sera retenu en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation
Date limite des offres : le 14/09/2022 à 17h00 délai de rigueur
Visite des lieux : OUI
Une visite des lieux est obligatoire
Retrait du dossier de consultation :
Exclusivement par voie électronique
Sur la plate-forme de dématérialisation : www.ternum-bfc.fr où les candidats sont invités à consulter les documents.
Lors du téléchargement, la personne physique doit impérativement renseigner des coordonnées électroniques valides et régulièrement consultées afin de bénéficier de toutes les informations et modifications complémentaires.
Renseignements complémentaires : OUI
Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation
Conditions de remise des offres :
Se référer au Règlement de Consultation
La remise des offres doit être exclusivement électronique
Référence de l'avis : 2022-01
Date d'envoi de l'avis à la publication : 04/08/2022

AL22003654

// VENTE AUX ENCHÈRES

DROUINEAU 1927
DROUINEAU 1927
Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
22 bis Rue Arsène Orillard - BP 83
86003 POITIERS
Tél. 05 49 88 02 38
Fax. 05 49 88 98 96
avocat@drouineau1927.fr
site internet : https://www.drouineau1927.fr/

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE de VILLENEUVE LA GUYARD (89340),
7 ruelle du Taureau,
Section E numéro 810, Grande Rue,
00ha 10a 07ca
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de SENS 1 rue du Palais de justice - BP 810 le mardi 13 septembre 2022 à 11h00
DESCRIPTION :
Une maison à usage d'habitation de plain-pied comprenant : - une pièce principale, une cuisine, une salle de bains, un WC, deux chambres.
- un garage, une buanderie.
- combles.
Jardin.
Figurant au cadastre de la manière suivante :
Section E numéro 810, Grande Rue, 00ha 10a 07ca
Précision d'occupation : L'immeuble est occupé par les propriétaires.
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de SENS.
La visite sera réalisée par la SCP PFAFF-BOURDENET, 12 Place des Héros - 89100 SENS (tél : 03.86.65.10.53), Huissiers de Justice, le 1er septembre 2022 à 9h30.
La vente aura lieu le mardi 13 septembre 2022 à 11h00 en un seul lot sur la mise à prix de :
47.000,00euros (QUARANTE SEPT MILLE EUROS)
Frais en sus.
Fait à SENS, le 5 août 2022
Signé : **Maître Anne-Gaëlle LECOUR, Avocat au Barreau de SENS, membre de la Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD - Anne-Gaëlle LECOUR, Société Civile Professionnelle interbarreaux, 4-6 Boulevard du Mail - BP 615 - 89106 SENS CEDEX**

AL22003734

Notaire
SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code Forestier, avis est donné de la vente de plusieurs parcelles de taillis sises sur la Commune de BOEURS-EN-OTHE (89770),savoir :
- Lieudit «Taillis de la Mouette», cadastrée D 751, de00ha 04a 70ca,
- Lieudit «Les Fusées Hameau», cadastrée C 439, de 00a 05a30ca,
- Lieudit «Moulin Pourion», cadastrée ZD 40, de 00ha 12a50ca,
- Lieudit «Le Bois Trochon», cadastrée ZE 35, de 00ha 02a30ca,
- Lieudit «Taillis à Paulon», cadastrée ZV 47, de 00ha 06a90ca.
Moyennant le prix de 950 euros.
Tout propriétaire d'une parcelle contigüe aux biens vendus dispose d'un délai de deux mois à compter de CE JOUR pour faire connaître à l'Office Notarial, 22 rue du Puits des Dames 89000 AUXERRE, mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article susvisé.
Le Notaire.

AL22003740

// DIVERS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

AVIS

Réunie le 29 juin 2022, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a décidé de rejeter le recours exercé par la SAS JICENTRE et d'autoriser la création d'un magasin d'équipement du foyer sous l'enseigne « LA FOIR'FOUILLE » de 3 245 m² de surface de vente dans le parc d'Activités de Sainte Colombe Lès Sens, sur la commune de SAINT-DENIS-LES-SENS, au profit de la SCI ADORLA dont le siège social est situé au 18 Avenue Georges Pompidou à SENS(89100).

AL22003696

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

GUILLON-TERRE-PLAINE - Pré, Terre, Sol et Eaux
Les biens sont libres de toute occupation.

15 a 23 ca
La croix de sceaux: 381ZL-17
48 ha 30 a 03 ca
Champ breton: 421ZI-14 - Champ pouge - trevilly: 421ZH-3 - De montreal: 421A-314 - La butte de trevilly: 421ZC-16(A)-16(B)-16(Z) - La creuse: 421ZI-21 - La lochere: 421ZE-3-23-31[29](AJ)-31[29](AK)-31[29](BJ)-31[29](BK) - Le tartari: 421ZC-10-12 - Le village - trevilly: 421A-311 - Poil de lievre - trevilly: 421ZD-12(J)-12(K) - Pres longs: 421ZI-32-33-34
Propriété agricole d'une surface de 48 ha 45 a 26 ca qui se décompose comme suit :
- Bâtiments d'habitation et dépendances : 18 a 43 ca
- Terres et prés : 48 ha 21 a 10 ca
- Mare : 5 a 73 ca
Seront transmis avec cette propriété, du matériel et des DPB.

IMPORTANT : Deux autres dossiers sont rattachés à cette propriété :
- Un bien situé sur la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE d'une surface de 3 ha 76 a 31 ca comportant Terres et stabulations
- Un bien situé sur la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE d'une surface de 19 ha 82 a 45 ca, comportant Terres et Prés, par le biais d'un Bail SAFER
Zonage : RNU

3 ha 76 a 31 ca – avec stabulation
Le champ fontaine: 421ZK-14(A)-14(Z)
Zonage : RNU

19 ha 82 a 45 ca - Location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 campagnes, débutant le 01/10/2022
'Baucouse': 421ZE- 20 - 'La lochere': 421ZE-2 - 'Naulet': 421ZC- 3 - 'Sous les monts': 421ZC- 20(J)- 20(K)- 20(L)
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/08/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003710

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, rue de l'Épée - 89100 Sens

au titre de la procédure suivante
ARDBAT SARL
Liquidation Judiciaire du 02/03/2021
10, rue des Seigles 89100 COURTOIS-SUR-YONNE.
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 juillet 2022. . La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL22003662

CLÔTURE DE LIQUIDATION

W.M.
SCI en liquidation
au capital de 150,00 ¤
Siège social
LA RONCE 89350 CHARNY
433 283 199 RCS SENS

L'AGE du 08/07/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du. 08/07/2022.
Radiation au RCS de SENS

AL22003299

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MATIN TRANSPORTS
EURL en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social
56 Rue Du Maréchal Leclerc
89140 Serbonnes
492 485 388 RCS Sens

L'AGE du 26/07/2022 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 26/07/2022.
Dépôt au RCS de Sens

AL22003514

AVIS DE DISSOLUTION

SARL LEVEL BAT 89
SIRET 89030621000018
CAPITAL SOCIAL : 1000€
SIEGE SOCIAL :
12 GRANDE RUE LA BORDE
89260 THORIGNY SUR OREUSE

L'AGE de la SARL LEVEL BAT 89 a Décidé et adopté
Les résolutions suivantes :
Dissolution anticipée de la SARL LEVEL BAT au 31/07/2022
LIQUIDATEUR : JULIEN LEVEL, démeurant au 12 grande rue Laborde 89260 co gérant

ANNONCES LÉGALES

Siège social de la liquidation : 12 Grande rue Labordre 89260 Thorigny sur Oreuse
Greffe compétent : RCS DE SENS

AL22003647

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

VAUTRIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 62 240 euros
Siège social : Zone Artisanale des Varennes - Rue de la Folie -
89410 CEZY
381 551 308 RCS SENS

La société VAUTRIN a établi par acte sous signature privée en date du 22 juin 2022 un projet de fusion avec la société LEBHAR, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 4 945 712 euros, dont le siège social est Lieudit «Le Port au Vin» 89100 GRON, immatriculée au RCS sous le n° 705 480 200 RCS SENS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 28 juin 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 juillet 2022.

AL22003698

DISSOLUTION

SCI DU 29 FAUBOURG DE LA CROIX

SCI au capital de 32 000 €
Siège social : 29 rue du Faubourg de la Croix
89330 ST JULIEN DU SAULT
453 120 016 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 03/08/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 03/08/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Andrée DARGENT demeurant 11 Faubourg de la Croix, 89330 ST JULIEN DU SAULT avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 rue du Faubourg de la Croix 89330 ST JULIEN DU SAULT adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22003702

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SCI DU 29 FAUBOURG DE LA CROIX

SCI en liquidation au capital de 32 000 €
Siège social : 29 rue du Faubourg de la Croix
89330 ST JULIEN DU SAULT
453 120 016 RCS SENS

Par décision du 03/08/2022, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Andrée DARGENT demeurant 11 Faubourg de la Croix, 89330 ST JULIEN DU SAULT, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 03/08/2022.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL22003699

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES CARATS

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 228 673,53 euros
Siège de liquidation : Résidence des Pins - 34 Route de la Brumance -
89570 TURNY
399 855 527 RCS SENS

Suivant décisions unanimes des associés du 21.07.2022, il résulte que les associés, connaissance prise du rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. Yves DELOT, demeurant Résidence des Pins - 34 Route de la Brumance - 89570 TURNY et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis.

AL22003725

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DESTOCK AUTOS 89

SAS en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
Zone Industrielle des Vauguillettes III
17 Rue de Sancey, 89100 SENS
Siège de liquidation :
Zone Industrielle des Vauguillettes III
17 Rue de Sancey, 89100 SENS
842 727 646 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Ahmed SADKI, demeurant 24 Rue des Peupliers 01090 GUEREINS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle des Vauguillettes III 17 Rue de Sancey 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL22003735

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DESTOCK AUTOS 89

SAS en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Industrielle des Vauguillettes III
17 Rue de Sancey, 89100 SENS
Siège de liquidation : Zone Industrielle des Vauguillettes III
17 Rue de Sancey 89100 SENS
842 727 646 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 04/08/2022 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Ahmed SADKI, demeurant 24 Rue des Peupliers 01090 GUEREINS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2021. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis -Le Liquidateur

AL22003736

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13.07.2022 constitution de la SAS JR ELECT-YONNE.
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 9 allée des Pinsons, 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES.
Objet : Electricité générale du bâtiment, alarme, domotique, vidéo-surveillance, petits travaux de peinture intérieure, revêtements de sols et murs en matériaux souples, doublages, enduits intérieurs, parquets flottants.
Président : M. Julien DARRAS demeurant 9 allée des Pinsons, 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES.
Directeur Général : M. Rémy BINET, demeurant 4 rue Emmanuel de Robert 89220 BLENEAU.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :
Tout. associé est convoqué aux assemblées.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'action.
Agrément des cessions d'actions :
Les cessions d'actions au. profit des tiers sont soumises à l'agrément préalable de la. collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE.

AL22003535

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 29/07/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ZYA CONSTRUCTION / CONCEPT IMMOBILIER Capital : 2000€ Siège social : 5 impasse du gué de l'épine 89470 Moneteau Objet : travaux de maçonnerie, construction, gros œuvre, crépissage, démolition, construction d'extension d'habitation et de piscines, rénovation (carrelage, ravalement, pose de plaques de plâtre), conseils techniques Durée : 99 ans. Président : M. Kerrouche Zakaria demeurant 5 impasse du gué de l'épine 89470 Moneteau La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS Auxerre

AL22003616

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/07/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EXPERT CONSTRUCTION RENOVATION
Objet social : Fourniture et pose de menuiseries extérieures - Rénovation - Neuf.
Siège social :4 Avenue Delacroix - Appt n° 22 - 89000 Auxerre.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. AATITA Mohammed, demeurant 4 Avenue Delacroix Appt n° 22 - 89000 Auxerre
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL22003644

FIDUCIAL
SOFIRAL
15A A avenue du château

AVIS DE CONSTITUTION

K Projet
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : Pépinière et Hôtel d'Entreprise du Jovinien
29 avenue de Sully Prolongée, 89300 JOIGNY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT GEORGES SUR BAULCHE du 2 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : K Projet
Siège : Pépinière et Hôtel d'Entreprise du Jovinien 29 avenue de Sully Prolongée, 89300 JOIGNY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 8 000 euros
Objet : fabrication de biens d'équipements pour le grand public - fabrication de meubles, de meubles en kit, de meubles design
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Laurent PIAT, demeurant 18 bis rue du Port, 89400 EPINEAU LES VOVES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS
Le Président

AL22003651

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/07/2022, est constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 € présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **OCC Automobile**
Durée : 99 ans
Siège social : 8 allée des Palmes, 89000 AUXERRE
Objet : Achat, revente de voitures et de véhicules automobiles légers jusqu'à 3T500 et de motos ; Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, Commerce de gros et de détail de véhicules neufs ou usagés, Véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc.... Commerce de gros et de détail de véhicules automobiles tout terrain, comme les jeeps
Président : Corentin OUIRAN demeurant 8 allée des Palmes, 89000 AUXERRE
Cession d'actions : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Cession à des tiers qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE.
Droit de vote : une action égale une voix
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22003658

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Oriane CHATELAIN-GASSIEN, Notaire au sein de la Société dénommée «Benjamin AUDEUX, notaire associé d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée titulaire d'un office notarial», dont le siège est à SERGINES (89140), 2a rue de l'église le 2 août 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : la dénomination sociale est: LES MOIREAUX. Forme : société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code Civil. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé à ANNAY-LA-COTE(89200), 6 route d'Avallon. Durée : 99 années. Le capital social est fixé à la somme de MILLE SIX CENTS EUROS (1 600,00 EUR). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, à l'unanimité des associés. Les gérants de la société sont Monsieur Bruno Stéphane Christian MAILLE, demeurant à ANNAY-LA-COTE(89200) 35 rue Saint Marcel.Et Madame Laurence Jeannine Huberte DANTHEZ,demeurant à CLICHY-SOUS-BOIS (93390) 4 allée des Chataigniers. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis le notaire.

AL22003716

Notaires

Etude de Maître Julien MILLARD,
Notaire associé à SAINT-FLORENTIN (Yonne),
26 rue Dilo.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 03 août 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale: SCI DU BOIS BRULE.
siège social: NEUVY-SAUTOUR (89570), 5 rue du bois brulé.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR).
Les apports sont 1.500 euros en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Mademoiselle Océane Stéphanie Dolorès COLIN, et Monsieur Thomas MOUTIN demeurant à NEUVY-SAUTOUR (89570) 5 rue du Bois Brûlé.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22003717

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ Réussir Lait — LAIT
- ☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
- ☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

PORTRAIT

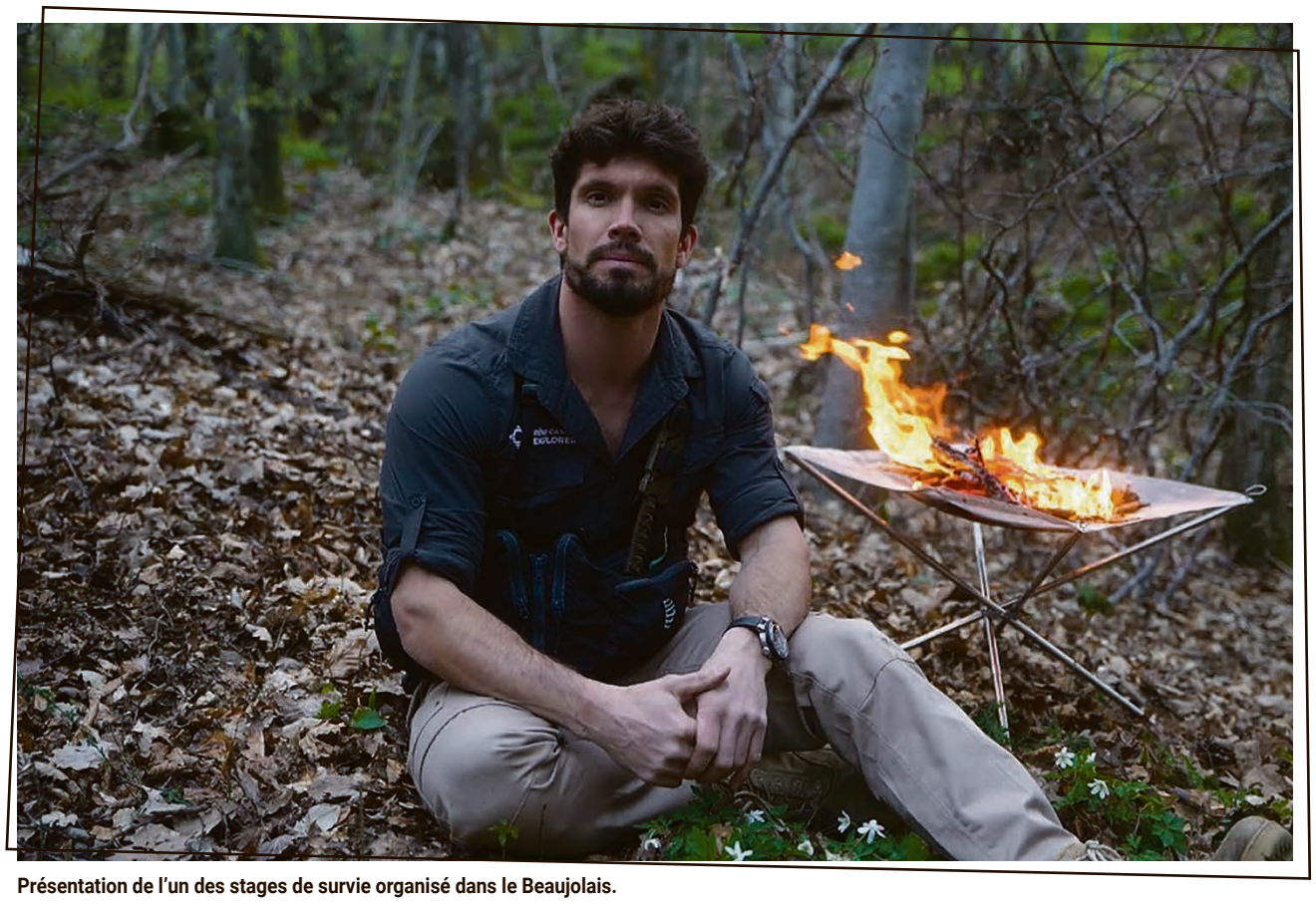
// RÉMI CAMUS

Sauver l'eau au prix de la sueur

Passé par d'innombrables expériences et voyages, Rémi Camus est un fervent protecteur des mers et océans. Entre sensibilisation, exploration et initiation, l'aventurier ne se fixe pas de limites.



Rémi Camus durant l'inauguration du projet de protection de l'eau avec les MFR du Rhône.



Présentation de l'un des stages de survie organisé dans le Beaujolais.

Sourire confiant, tatouage tribal et profil athlétique ; il est assez facile d'imaginer Rémi Camus, aventurier-explorateur, au sein d'une jungle tropicale ou d'une plage désertique. Originaire du Cher, il se plaît également à se retrouver au milieu d'une maison familiale rurale, en plein dans le Rhône, en portant une casquette différente, bien que liée à celle de baroudeur.

Un aventurier engagé…

Il faut dire que le jeune adulte qu'était Rémi Camus n'avait pas envisagé un tel parcours. Bien qu'attiré par les questions environnementales, c'est lors de sa première expédition en Australie en 2011 qu'un réel déclic va s'opérer. Alors qu'il est déshydraté en plein désert australien, il est contraint de boire sa propre urine pour survivre. Cet acte lui fait prendre conscience de l'importance de l'eau et l'incite à s'impliquer réellement dans la protection des océans contre la pollution des milieux aquatiques. Lors de ses nombreuses aventures, Rémi Camus a eu l'occasion de constater la pollution de l'eau à travers le monde, mais également en France. Ses dernières expériences dans l'Hexagone l'ont poussé à sensibiliser le plus grand nombre à cette cause dans des écoles notamment. Le projet en partenariat avec la fédération départementale des MFR du Rhône montre l'implication au niveau local qui est nécessaire. *« Je dis toujours que pour s'attacher à une cause, il est fondamental de la voir de ses propres yeux. Je ne me serais jamais impliqué dans la protection de l'eau si je n'avais pas vécu mes expériences. »* Au-delà de son fort engagement, Rémi Camus endosse bien d'autres rôles, tous plus ou moins en lien avec ses convictions.

… et un explorateur polyvalent

L'aventurier propose depuis quelque temps des stages de survie dans le Beaujolais. Entre apprentissage des fondamentaux et immersion totale sur plusieurs nuits, l'objectif dépasse celui d'apprivoiser la nature. Les groupes formés par le stage entraînent également un esprit de cohésion, de partage et apportent *« presque un effet de thérapie »*, d'après Rémi Camus. Ces différentes activités rentrent toutes dans un double objectif qui concerne la protection de l'environnement ainsi que la valorisation du territoire. *« J'entends beaucoup parler du Beaujolais pour son vin. Pourtant il n'y a pas que ça. On peut trouver du sport, des paysages… J'essaie aussi de mettre en avant tout ça. »* L'aventurier fonctionne à l'audace, et aime le rappeler. Conférencier par moments, il aime rappeler que chacun est capable de réaliser ce qu'il fait, de se donner les moyens d'accomplir de grandes choses. *« Oser, c'est gagner »*, martèle-t-il lors d'une conférence à Orléans en 2021. Que ce soit pour la défense de l'environnement, la création d'une association ou pour un projet personnel, il est constamment nécessaire de *« sortir de sa zone de confort »*. Un credo qui n'est peut-être pas universel, mais qui a eu le mérite de fonctionner chez lui. C'est grâce à ses efforts - qui paraissent parfois surhumains - que Rémi Camus a su toucher, secouer certains pour sa cause. De l'aridité de l'Australie aux berges de la Saône, des rives du Mekong à la décharge du Havre, la pollution des eaux peut prendre place partout, et Rémi Camus aussi.

Victor Ollivier

Un parcours atypique

Il n'a pas encore atteint la quarantaine et pourtant Rémi Camus semble bien avoir eu le temps de vivre plusieurs vies. Disposant d'un baccalauréat en hôtellerie, il enchaîne les expériences à l'étranger, en passant par l'Angleterre, la Pologne, la Nouvelle-Zélande ou l'Asie du Sud-Est. C'est après la lecture du livre de Jamel Bahli sur la traversée des Amérique que s'éveille en Rémi Camus une envie d'aventures. Il se lance en 2011 dans la traversée de l'Australie en courant sur 5 400 kilomètres. Il y rencontre des aborigènes et s'intéresse à la problématique de l'eau. Deux ans plus tard, c'est dans l'eau que Rémi Camus évolue pendant six mois. Il décide de descendre le fleuve du Mékong, long de 4 400 kilomètres, en hydrospeed. Dans un pays ou les normes écologiques sont différentes, il découvre un autre monde, encore plus pollué. Son passage parmi six pays est marqué par de nombreuses rencontres avec les peuples avoisinants. Il apparaît sur la scène médiatique dans l'émission de M6 : *Wild, la course de la survie*, qu'il remporte en 2018. Un succès qui lui permet de devenir formateur en survie et d'initier de nombreux néo-aventuriers. Enfin, c'est sur le territoire français que Rémi Camus a réalisé son dernier défi : le tour du littoral français à la nage, sans assistance. De Dunkerque à Monaco, il découvre la pollution des mers durant trois mois et demi, avant d'être reçu par le prince Albert II à Monaco. L'explorateur prépare actuellement son prochain périple, qui consistera à faire la traversée de la métropole à la Corse. Le départ prendra place à Monaco en septembre prochain, dans l'optique de rejoindre Calvi.

V.O.



Rémi Camus à l'arrivée de son tour du littoral français à la nage, en 2018.

// IDÉE SORTIE

Sortez chez vous

Lancé pour l'été 2020 et enrichi en 2022, le Pass Découverte *« Sortez Chez Vous »* permet aux habitants de la région de découvrir ou de revisiter les merveilles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le pass Découverte « Sortez Chez Vous » permet aux habitants de la région de découvrir ou de revisiter les merveilles de Bourgogne-Franche-Comté. Lancé pour l'été 2020 et enrichi en 2022 il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges. Grands et petits peuvent construire leur itinéraire de découvertes parmi 120 activités et visites.

Pratique et économique

Un tarif de 80 € pour une année, il offre une visite ou une entrée gratuite ou un tarif réduit : jusqu'à 600 € de réduction au fil des 4 saisons. Il est disponible dans notre boutique en ligne en version dématérialisée avec QRcode qui peut ensuite être imprimé ou téléchargeable sur un smartphone. Il peut aussi être acheté dans 60 offices de tourisme en format carte papier. À l'entrée du lieu sélectionné, il suffit de présenter le Pass Découverte, de le faire scanner et d'entrer ainsi gratuitement. La première utilisation du Pass active le délai d'utilisation.

Les familles vont passer de jolies vacances

Un très grand choix parmi 10 activités ludiques comme une location de vélo en Val de Saône ou une découverte de Paray le Monial en rosalie, 45 musées thématiques mais aussi d'art contemporain parmi lesquels le Musée des Maisons Comtoises ou le Consortium, 25 grands sites avec entre autres la Citadelle de Besançon, le site de Bibracte à moins que vous ne préfériez le château de Chateauneuf, 30 visites guidées de villes de Belfort à Mâcon et 10 visites gourmandes telles que la Maison du Comté ou l'écomusée du Pays de la Cerise. La seule difficulté va donc être de choisir !

Prix solidaire

La grande nouveauté 2022 : le pass découverte à prix solidaire destiné aux familles les plus modestes de Bourgogne-Franche-Comté. Initié par la Région, il est vendu au prix préférentiel de 40 € par an pour un adulte et 20 € pour un enfant de 6 à 16 ans, selon le quotient familial.

D'après communiqué

www.bourgognefranchecomte.com



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

//Trait Auxois : ça repart

• 13 & 15 août

Trois concours modèles et allures Trait Auxois sont programmés en Côte-d'Or. Après le premier qui s'est tenu à Liernais le 6 août., l'Union nationale du cheval Trait auxois donne rendez-vous à Meursanges samedi 13 août puis à Vitteaux lundi 15 août. Ces deux épreuves débutent toutes à 9 h 30.

Renseignements : page Facebook « Cheval de Trait Auxois »

// Banquet gaulois au MuséoParc d'Alésia

• Samedi 13 août

Tous les mardis, le restaurant du MuséoParc Alésia, en Côte-d'Or, propose un apéritif local en musique. Entre piano, musique acoustique, reprises de rock, énergie punk et mélancolie douce, la terrasse va swinguer ! Accès gratuit, à partir de 18 h 30, consommation en sus.

28 € pour les adultes et 15 € pour les enfants
www.alesia.com

// Apéro anniversaire au MuséoParc d'Alésia

• Mardi 16 août

Tous les mardis, le restaurant du MuséoParc Alésia, en Côte-d'Or, propose un apéritif local en musique. Entre piano, musique acoustique, reprises de rock, énergie punk et mélancolie douce, la terrasse va swinguer ! Accès gratuit, à partir de 18 h 30, consommation en sus.

www.alesia.com

//Une BBQ party !

• Samedi 13 août

La Ferme du Faubourg, à Frénois, organise une Barbecue Party. Au menu : magrets de canards nature ou marinés et assiettes gourmandes (foie gras, rillettes, mousse de foie gras au porto, pâté au poivre vert et magret fumé) et des fromages blancs et glaces de la Ferme de Labergement au dessert. Des bières, vins et boissons sans alcool seront proposés. Un panier garni d'une valeur de 100 € sera mis en jeu lors d'une tombola. Informations et réservations possibles au 06 35 55 66 00 ou par mail (dufaubourg21@orange.fr).

// Découverte des pelouses de la Choulère (21)

• Vendredi 19 août

Partez à la découverte des pelouses de la Choulère, dans le nord de la Côte-d'Or, avec le Conservatoire d'espaces naturels, pour observer papillons, criquets, sauterelles et plantes montagnardes caractéristiques de la région naturelle du Châtillonnais.

Inscriptions et renseignements auprès de l'Office de Tourisme du Châtillonnais : 03 80 91 13 19
contact@tourisme-chatillonnais.fr

NIÈVRE

// Apprendre à réaliser une planche botanique

• le 13 août

De 10 heures à 17 h 30, Vanessa Damianthe, illustratrice naturaliste et scientifique vous propose un stage d'illustration sur le thème « Plantes d'été et cabinet de curiosité ». Ce stage d'une journée, à la Maison du Parc de Saint-Brisson, a lieu en salle et aborde les différentes étapes de la réalisation d'une illustration botanique ou zoologique. Il se base sur différents supports saisonniers et autres curiosités trouvées à la Maison du Parc et s'appuie sur des démonstrations pour apprendre à observer et rester fidèle au sujet, étudier les formes, l'organisation, les nuances, les textures. Inscription obligatoire – tarif 70 euros – à partir de 16 ans.

Renseignements :
Vanessa Damianthe 06 71 69 05 36
ou vanessa.damianthe@gmail.com

// Foire aux vins

• le 15 août

Le syndicat Viticole de Pouilly et les vignerons invitent les visiteurs à la 68e foire aux vins de Pouilly-Fumé, le lundi 15 août. Durant toute la journée, des stands de dégustation et des animations sont organisés. Entrée libre de 10 heures à 19 heures sur les quais de Loire.

Renseignements : 03 86 39 06 83

// Croquis et balade

• le 25 août

Les participants sont invités à découvrir l'étang de Préperny sous un autre angle avec une balade ponctuée de courts arrêts dédiés aux croquis et aux explications naturalistes. Le rendez-vous est fixé à 14 heures à Arleuf.

Renseignements auprès du Parc naturel régional du Morvan Maison du Parc : 03 86 78 79 57
contact@parcdumorvan.org

YONNE

// Participez au Téléthon camping (21 et 89)

• Jusqu'au 20 août

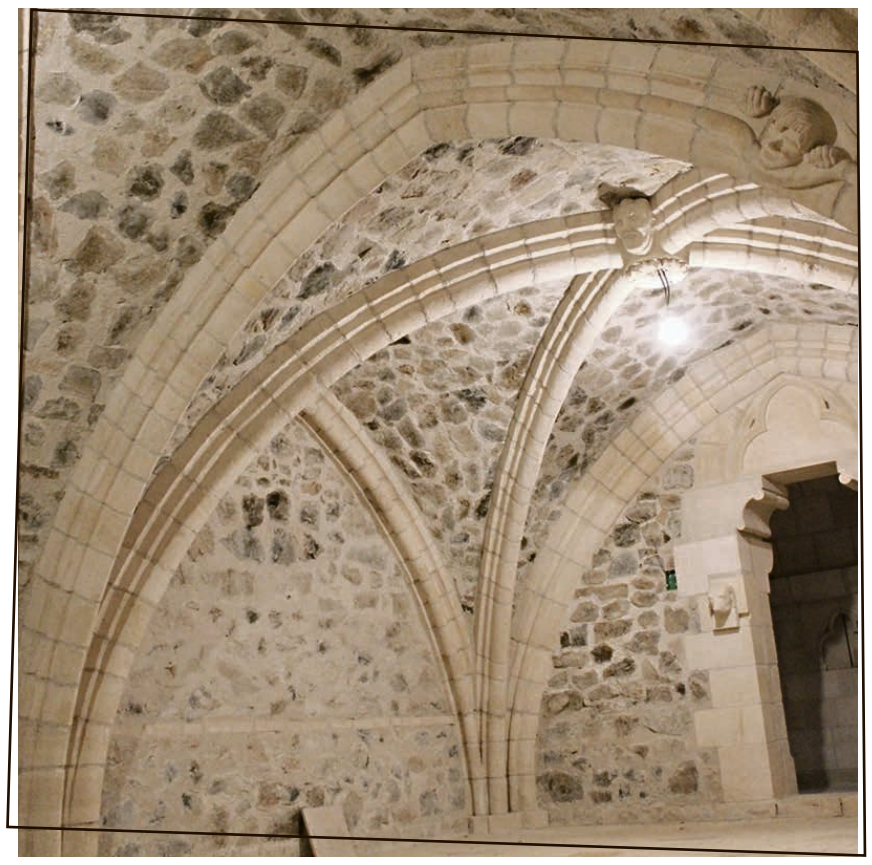
Les campings participant à l'opération #TéléthonCamping, organisée par l'AFM-Téléthon et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), intégreront à leur programme des animations festives et ludiques au profit de l'AFM-Téléthon ! Après une saison 2021 qui a permis de collecter 76 000 € grâce à des tournois sportifs, des tombolas ou encore des repas festifs, ce cocktail original a déjà séduit près de 135 campings partout en France pour cette nouvelle édition. Chez nous, les campings suivants sont impliqués : en Côte-d'Or, le camping du Lac de Panthier et, dans l'Yonne, le camping municipal du Pré du Roi, à Mailly-le-Château, le camping du Bois-Guillaume, à Villeneuve-les-Genêts, le camping des Ceriselles, à Vincelles, le camping de la Gravière du Moulin, à Lézinnes, et le camping des Lancières, à Rogny-les sept écluses.

// OPUS GOTHIQUE

58

Taillée dans l'envie

Cela fait maintenant une dizaine d'années que Donald Russell, 95 ans, s'est lancé dans un pari fou : édifier une maison du XIII^e siècle. Situé à Changemois (Saint-Léger-de-Fougeret), le projet Opus Gothique avance à petit pas.





Pour une pierre « simple », il peut en faire trois dans une journée. Et enfin, une figure lui demande près d'une semaine à réaliser.

Outre les dons de particuliers, des organismes soutiennent le projet, comme la caisse locale du Crédit Agricole de Château-Chinon avec un chèque de 5000 euros dans le cadre de l'accompagnement des initiatives locales.



Le sous-sol court sur 233 m² et le rez-de-chaussée fera lui 109 m².

Que faire à la retraite ? Voilà la question que s'est posée Donald Russell à l'approche de la fin de sa carrière de paléontologue. Alors âgé de 58 ans, Donald Russell, originaire des États-Unis, habitant en France depuis les années cinquante et ayant choisi la nationalité française par amour de notre pays, commence à réfléchir à un projet : édifier une maison gothique du XIII^e siècle, âge d'or de l'architecture française. Après avoir suivi pendant 15 ans des cours d'architecture médiévale en auditeur libre à l'université de la Sorbonne, il dessine l'intégralité des plans, en se basant sur le nombre d'or, puis il se lance dans la taille de toutes les pierres (plus de 9000) nécessaires à la création des voûtes et autres colonnes de la maison. Aujourd'hui, presque toutes les pierres sont taillées et le sous-sol est terminé…

Premiers pas

Au début, c'est entre l'Île-de-France et la maison morvandelle de son fils Sam (ancien entrepreneur dans le bâtiment et aujourd'hui *« à la retraite »*), qu'il façonne et entrepose toutes les pièces taillées. À ce moment-là, il est en recherche active d'un terrain propice à l'installation de la maison. *« Il fallait une parcelle sans roche pour pouvoir creuser le sous-sol »* explique Sam. C'est ainsi qu'il trouve la perle rare en 2008. Une fois le terrain trouvé, les travaux débutent : *« nous avons commencé par terrasser la zone pour le sous-sol. Après avoir creusé sur 4 m de profondeur avec un excavateur, il nous a fallu 2 ans pour creuser les fondations de 80 cm de profondeur sur 80 cm de large »*. Une fois terminée, la construction commence.

Des secrets bien connus

« Mon père a une âme d'enfant, il a donc intégré des passages secrets un peu partout - horizontaux mais aussi verticaux - pour passer du grenier à la cave notamment. Maintenant ils ne sont plus vraiment secrets puisqu'on les montre à tous les visiteurs ! Le premier qui a été fait est un sous-terrain partant du bureau dans sa maison d'habitation jusqu'à la cave de l'édifice… ». Long de 46 m, il permet de rafraîchir la maison de Donald et d'aérer la cave de la future maison du XIII^e siècle. Pour dissimuler certains tunnels, des portes dérobées ont été installées : *« les procédés d'ouvertures secrètes sont les plus basiques possibles, en poussoir ou avec des rotations de pièces. Comme dirait mon père : plus c'est simple, mieux ça marche ! »*.

Coup de main

Durant les premiers temps de la construction, les finances de Donald s'amenuisent : *« Il ne pouvait plus assumer son projet. Et comme il lui tenait vraiment à cœur, j'ai monté l'association Opus Gothique. Avec elle, nous continuons grâce aux dons et surtout à l'accueil de bénévoles français et du monde entier qui viennent travailler avec nous sur le chantier. Ils sont logés sur place et restent en général 2 à 3 semaines. Certains reviennent d'ailleurs à plusieurs reprises pour nous aider ! Nous ne nous attendions pas à un tel engouement, et par exemple, l'an passé nous avons accueilli 56 bénévoles. Nous recevons aussi des stagiaires d'un lycée professionnel de Remiremont (Grand Est). Il y a une dynamique fantastique, avec une ambiance positive ; chacun apprend de l'autre dans un univers de partage »*.

En cours

Actuellement, le sous-sol et les tunnels sont terminés. *« Au total il faudra 160 tonnes de pierres granitiques entre le sous-sol et le rez-de-chaussée pour compresser les voûtes comme il se doit et éviter tout mouvement de la structure. Une fois que cela sera fait, nous allons remettre à niveau la terre autour des murs porteurs afin que le niveau arrive à la porte d'entrée. Mon père ayant imaginé tout le projet sur un terrain plat nous devons nous adapter pour que cela soit possible… le terrassement sera donc inévitable »*.

Avoir de la veine

Pour la charpente, le bois a été acheté en 1988 *« nous avons opté pour du chêne afin de rester dans l'esprit du 13^e »*. Et, pour les tuiles, le hasard fait bien les choses… *« En creusant, nous sommes tombés sur une veine d'argile très importante. Du coup, nous avons tenté de cuire des tuiles, grâce à un four calqué sur ceux du XIII^e… et cela a marché. Donc, nous avons pour projet de fabriquer toutes les tuiles nous-mêmes… il en faudra environ 5300 »*.

Tendresse filiale et projet patrimonial

Même si l'édifice demande encore une dizaine d'années pour être terminé, Donald Russell a encore des idées plein la tête puisqu'il a décidé d'ajouter un passage secret menant vers une salle Igloo édifiée en spirale… *« une prouesse technique de haute précision pour la taille des pierres »* souligne Sam. Le projet n'a donc pas fini de surprendre. Sam conclut : *« En donnant vie au projet visionnaire de mon père, nous savons maintenant qu'il est possible de construire un édifice gothique en retrouvant tout le savoir-faire des bâtisseurs français du XIII^e siècle »*. Une fois terminé, l'édifice sera dédié à la transmission des techniques propres à l'architecture gothique (taille de la pierre, vitrail, tuiles, forge…). *« Nous n'avons jamais eu envie d'abandonner. Mon père s'est lancé dans un projet génial qui mérite d'arriver à son terme ». En attendant, quand je le vois travailler, il est heureux, dans un monde qui lui correspond et, rien que pour cela, nos efforts valaient le coup »*.

Chloé Monget

Le nombre d'or

Défini comme une proportion géométrique, le nombre d'or apparaît dès l'antiquité. À la renaissance, il est surnommé « divine proportion » car il est associé à un idéal octroyé par Dieu. Au cours des siècles, il se développe dans une dimension esthétique impliquant des critères d'harmonie. Ainsi Donald Russell a utilisé comme nombre d'or la taille de son pied (29,5 cm) afin d'établir toutes les mesures de la maison.

Matière première

L'association Opus Gothique se déplace dans un rayon de 5 km autour de Changemois afin de récupérer les pierres (en granit) nécessaires à la construction des murs de la maison. Ils récupèrent les fragments issus de ruines : « C'est un échange gagnant-gagnant puisque cela nous fait de la matière première gratuite et que les propriétaires sont débarrassés d'amas de pierres indésirables » spécifie Sam Russell. Malheureusement au prix du carburant, leur rayon d'action est limité à 5 km : « mais si on nous apporte des pierres granitiques qui peuvent libérer les propriétaires, nous serons ravis ! ». L'appel est donc lancé aux personnes intéressées pour apporter cette matière première au chantier (contact@opusgothique.fr).

Sur place

L'Association Opus Gothique, et l'édifice sont situés sur la route de Changemois, au lieu-dit éponyme sur la commune de Saint-Léger-de-Fougeret. Pour toutes visites, il est préférable de téléphoner au préalable ou d'envoyer un sms au 06 77 94 08 41 (contact@opusgothique.fr ou visit@opusgothique.fr).

// EN SAVOIR PLUS

https://www.agribourgogne.fr/articles/04/08/2022/Taillee-dans-l-envie-88624/?fbclid=IwAR3huFE-8Vh0SgLp5RoHMUj9Fhz9ZZN-fA1OAuE0W1unEQTnb_a_IMQhTS-N2I

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr